

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 136 TER- DECEMBRE 2016



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE
L'INTERCOMMUNALITE

Arrêté n° 2016-1-1252 portant transfert au 1^{er} janvier 2017 des compétences «eau» et « assainissement collectif » à la communauté d'agglomération « Hérault-Méditerranée » et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes

Le Préfet de l'Hérault, Officier de la légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment son article L. 5211-17;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1937, modifié, portant création du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault, devenu SIVOM des eaux de la vallée de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 1946, modifié, portant création du syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 1974, modifié, portant création du syndicat d'assainissement de Pinet-Pomerols ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juin 1978, modifié, portant création du syndicat d'adduction d'eau de Florensac et Pomérols ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 1946, modifié, portant création du syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002-I-5799 du 17 décembre 2002 modifié, portant création de la communauté d'agglomération « HERAULT-MEDITERRANEE » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-943 du 14 septembre 2016, portant extension, à compter du 1^{er} janvier 2017, du périmètre de la communauté d'agglomération « HERAULT-MEDITERRANEE » à la commune de TOURBES ;

VU la délibération du 13 juin 2016 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération « Hérault-Méditerranée » propose d'étendre les compétences optionnelles du groupement à la compétence « eau » ;

VU les délibérations aux termes desquelles la prise de compétence « eau » est approuvée par les conseils municipaux des communes suivantes : AGDE (28/06/2016), AUMES

(23/08/2016), BESSAN (28/07/2016), CAUX (23/06/2016), CAZOULS-d'HERAULT (26/07/2016), LEZIGNAN-Ia-CEBE (11/07/2016), MONTAGNAC (20/07/2016), NEZIGNAN-I'EVEQUE (06/09/2016), NIZAS (26/07/2016), PEZENAS (15/09/2016), POMEROLS (28/06/2016), PORTIRAGNES (06/07/2016), SAINT-PONS-de-MAUCHIENS (29/06/2016) et VIAS (21/07/2016);

VU les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes de CASTELNAU-de-GUERS (22/08/2016) et FLORENSAC (20/07/2016) se sont opposés au transfert de la compétence « eau » ;

CONSIDERANT, l'avis réputé favorable des conseils municipaux des communes de ADISSAN, PINET et SAINT-THIBERY qui ne se sont pas prononcés sur cette extension de compétence dans le délai de trois mois visé à l'article L.5211-17 du C.G.C.T.;

CONSIDERANT, par conséquent, que sont remplies les conditions de majorité qualifiée requises par les articles L.5211-5 et L.5211-17;

VU la délibération du 13 juin 2016 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération « Hérault-Méditerranée » propose d'étendre sa compétence facultative « assainissement non collectif » à la compétence « assainissement collectif » ;

VU les délibérations aux termes desquelles la prise de compétence « assainissement collectif » est approuvée par les conseils municipaux des communes suivantes : AGDE (28/06/2016), AUMES (23/08/2016), BESSAN (28/07/2016), CAUX (23/06/2016), CAZOULS-d'HERAULT (26/07/2016), LEZIGNAN-la-CEBE (11/07/2016), MONTAGNAC (20/07/2016), NEZIGNAN-l'EVEQUE (06/09/2016), NIZAS (26/07/2016), PEZENAS (15/09/2016), POMEROLS (28/06/2016), PORTIRAGNES (06/07/2016), SAINT-PONS-de-MAUCHIENS (29/06/2016) et VIAS (21/07/2016);

VU les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes de CASTELNAU-de-GUERS (22/08/2016) et FLORENSAC (20/07/2016) se sont opposés au transfert de la compétence « assainissement collectif » ;

CONSIDERANT, l'avis réputé favorable des conseils municipaux des communes de ADISSAN, PINET et SAINT-THIBERY qui ne se sont pas prononcés sur cette extension de compétence dans le délai de trois mois visé à l'article L.5211-17 du C.G.C.T.;

CONSIDERANT, par conséquent, que sont remplies les conditions de majorité qualifiée requises par les articles L.5211-5 et L.5211-17;

VU l'avis de M. le Sous-Préfet de BEZIERS en date du 25 novembre 2016 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}:

A compter du 1^{er} janvier 2017, les compétences optionnelles de la communauté d'agglomération "HERAULT-MEDITERRANEE" sont étendues à la compétence « eau ».

ARTICLE 2:

Conséquence sur les syndicats, au 1er janvier 2017 :

> Représentation-substitution

En application des dispositions de l'article L5216-7 du CGCT, cette extension de compétences a pour effet la substitution de la communauté d'agglomération au sein :

- du syndicat mixte « syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc » pour les commune d'AGDE, MONTAGNAC et PINET ,
- du SIVOM des eaux de la Vallée de l'Hérault pour les communes d'ADISSAN, CAUX, CAZOULS-d'HERAULT, NIZAS et TOURBES, pour la compétence « eau ».

Compte tenu de la modification de sa composition le SIVOM des eaux de la Vallée de l'Hérault devient un syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du CGCT. Il fonctionne à la carte, selon les dispositions de l'article L5212-16 du CGCT. Le syndicat mettra en conformité ses statuts avec ces dispositions.

En application des dispositions de l'article L5711-3 du CGCT, la communauté d'agglomération sera représentée, au sein de ces deux syndicats, par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.

En application du dernier alinéa du IV de l'article L 5216-7 du CGCT, jusqu'au 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération pourra être autorisée par le préfet à se retirer des syndicats précités, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale.

➤ Dissolution

En application des dispositions de l'article L5216-6 du CGCT, la communauté d'agglomération est substituée de plein droit au syndicat intercommunal d'eau de Florensac et Pomérols.

Cette substitution s'effectue dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L 5211-41. Ainsi, l'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat sont transférés à la communauté d'agglomération qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date du 1^{er} janvier 2017. L'ensemble des personnels du syndicat est réputé relever de la communauté d'agglomération dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

ARTICLE 3:

A compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence facultative « assainissement non collectif » de la communauté d'agglomération "HERAULT-MEDITERRANEE" est étendue à la compétence « assainissement collectif ».

ARTICLE 4:

Conséquence sur les syndicats, au 1er janvier 2017:

➤ Dissolution

En application des dispositions de l'article L5216-6 du CGCT, la communauté d'agglomération est substituée de plein droit au syndicat intercommunal d'assainissement Pinet-Pomérols.

Cette substitution s'effectue dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L 5211-41. Ainsi, l'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat sont transférés à la communauté d'agglomération qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date du 1^{er} janvier 2017. L'ensemble des personnels du syndicat est réputé relever de la communauté d'agglomération dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

ARTICLE 5: Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le sous-préfet de l'arrondissement de Béziers, la sous-préfète de l'arrondissement de Lodève, le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, le président de la communauté d'agglomération « HERAULT-MEDITERRANEE », les présidents du syndicat d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc, du SIVOM des eaux de la Vallée de l'Hérault, du syndicat intercommunal d'eau de Florensac et Pomérols et du syndicat intercommunal d'assainissement Pinet-Pomérols, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 29 novembre 2016

Pour le Préfet, of par délégation Le Secrétair Général

Pascal ØTHEGUY



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de l'Environnement - Bur 203/BF

Arrêté préfectoral n° 2016-I- 1258 du 1 décembre 2016 déclarant d'utilité publique et cessibles les immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de la ZAC « des Roselières », sur le territoire de la commune de Valergues, au profit de la commune de Valergues ou de son concessionnaire la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « l'Or Aménagement »

Le Préfet de l'Hérault, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la construction et de l'habitat ;

VU le code des relations entre le public et l'administration;

VU les avis tacites de l'autorité environnementale en date du 25 août 2011 et du 17 octobre 2012 relatifs au projet de création de la ZAC « des Roselières » sur la commune de Valergues ;

VU le récépissé de dépôt de déclaration n° MISE 34-2011-00131 du 4 octobre 2011 du service de la Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le récépissé n° MISE 34-2011-00131 du 27 janvier 2012, qui annule et remplace le précédent ;

VU la délibération du conseil municipal de Valergues du 13 mars 2013 approuvant le bilan de concertation et la création de la ZAC « des Roselières » à Valergues ;

VU la délibération du conseil municipal de Valergues du 28 juillet 2014 désignant la SPLA « l'Or Aménagement » en qualité d'aménageur pour réaliser le projet précité et le traité de concession d'aménagement signé le 6 août 2014 ;

VU le courrier du 23 juillet 2015 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) relatif à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;

VU la délibération du conseil municipal de Valergues du 17 septembre 2015 approuvant la mise à l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains et immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation du projet;

VU la demande et l'ensemble des pièces du dossier soumis à la procédure d'enquête publique unique ;

VU la décision n° E15000166/34 du 25 septembre 2015 de la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier désignant le commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-I-1775 du 7 octobre 2015, prescrivant pour la période du 3 novembre 2015 au 4 décembre 2015 (jusqu'à 12h00), une l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire préalable à l'aménagement de l'opération susmentionnée;

VU la demande motivée de prolongation de délai de remise du rapport d'enquête du commissaire enquêteur en date du 13 décembre 2015, validée par la Préfecture de l'Hérault le 17 décembre 2015 ;

VU le rapport, les conclusions motivées et favorables rendus par le commissaire enquêteur sur l'utilité publique et sur l'enquête parcellaire du projet concerné ;

VU la délibération du 10 février 2016 par laquelle le conseil municipal de Valergues s'est prononcé, par une déclaration de projet sur l'intérêt général de la ZAC « des Roselières », puis a sollicité la prise de l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité ;

VU le courrier du 8 novembre 2016 du Maire de Valergues sollicitant la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation du projet ;

VU la lettre du 30 novembre 2016 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) relatif à la libération des parcelles du projet n°A1528 et n°A1529, n°B345, n°B476, n°B477, n°B480, n°B786 à n°B789 soumises au diagnostic prescrit, de toutes contraintes archéologiques;

VU l'exposé des motifs et considérations justifiant l'utilité publique du projet (ci-joint en annexe 1);

Considérant que les travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC « des Roselières » à Valergues présentent un caractère d'utilité publique, tels que justifiés par le document annexé au présent arrêté et requis conformément aux articles L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L 122-1 du code de l'environnement;

Considérant telles que présentées dans l'étude d'impact les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine dont il est prévu la mise en œuvre.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE:

ARTICLE 1

Sont déclarés d'utilité publique, tels que soumis à enquête, les travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC « des Roselières » sur le territoire de la commune de Valergues.

ARTICLE 2

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque à l'expiration du délai de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans ce délai.

ARTICLE 3

La commune de Valergues, maître d'ouvrage, ou la SPLA l'Or Aménagement, son concessionnaire d'aménagement, sont autorisées à acquérir soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles ou portions d'immeubles nécessaires à la réalisation du projet susvisé.

ARTICLE 4

Sont déclarés cessibles au profit de la SPLA l'Or Aménagement, concessionnaire d'aménagement, les immeubles bâtis ou non bâtis dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération susvisée, et désignés à l'état parcellaire et au plan annexés au présent arrêté (annexe 2).

ARTICLE 5

La SPLA l'Or Aménagement est autorisée à poursuivre la procédure dans les conditions fixées par le code de l'expropriation. Si l'expropriation est nécessaire à l'exécution du projet susvisé, elle devra intervenir dans un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté, pendant la validité de la déclaration d'utilité publique.

ARTICLE 6

La notification du présent arrêté aux propriétaires concernés sera faite également en vue de l'application des articles L 311-1 à L 311-3 et R 311-1 à R 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 sont les suivantes :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation (article L 311-1).

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes (article L 311-2).

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité » (article L 311-3).

ARTICLE 7

En application de l'article L 122-2 du code de l'expropriation et de l'article L 122-1 du code de l'environnement, l'ensemble des mesures destinées à éviter, réduire et lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine, ainsi que les modalités de leur suivi, telles que décrites dans l'étude d'impact, sont à la charge de la commune de Valergues, maître d'ouvrage.

Le projet objet du présent arrêté, tel que décrit dans le dossier d'enquête et principalement dans l'étude d'impact, élaboré sur la base des investigations réalisées au bon niveau de précision, apporte la meilleure réponse en termes de moindres impacts sur l'environnement soit en évitant ces impacts, soit en les réduisant.

Les impacts résiduels sont quant à eux compensés par des mesures proportionnées, le cas échéant conformes aux réglementations ad hoc, et accompagnées d'un suivi, telles que décrites dans l'étude d'impact.

L'étude d'impact et l'avis sans observations de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement resteront consultables à la Mairie de Valergues aux jours et heures habituels d'ouverture au public et en Préfecture de l'Hérault.

ARTICLE 8

Le présent arrêté ainsi que ses deux annexes seront publiés au recueil des actes administratifs des services de l'Etat à l'adresse suivante : http://www.herault.gouv.fr.

Ils seront également affichés, pendant une durée minimale d'un mois, en Mairie de Valergues. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire de Valergues et sera certifié par ce dernier.

ARTICLE 9

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai :

- de deux mois à compter du premier jour de son affichage en mairie de Valergues pour ce qui concerne l'arrêté de déclaration d'utilité publique ;
- de deux mois à compter de la notification individuelle faite aux intéressés pour ce qui concerne l'arrêté de cessibilité.

ARTICLE 10

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, le Maire de Valergues et le Président de la SPLA l'Or Aménagement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfeit et panque le gation,

le Secrétaire Général - 1 DEC. 2010



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture de l'Hérault

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique et cessibilité

Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC « des Roselières» sur la commune de Valergues et prenant en compte l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et les résultats de la consultation du public.

La production du présent document est requise par l'article L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et répond par ailleurs, aux prescriptions de l'article L 122-1 du code de l'environnement. Ce document n'a pas pour objet de se substituer au dossier d'enquête publique et à l'étude d'impact qui justifient de manière exhaustive le caractère d'utilité publique du projet.

I) Présentation de l'opération soumise à la déclaration d'utilité publique :

La commune de Valergues (Hérault) située à proximité de Montpellier et de Nîmes connaît une forte croissance démographique. Le projet consiste en la création d'une ZAC multi sites à vocation d'habitat sur des terrains situés entre le centre du village et le canal du Bas Rhône sur une surface d'environ 5,6 hectares. Il est situé sur 2 secteurs distincts au Sud de la zone déjà urbanisée de Valergues :

- un secteur d'une superficie de 1,9 hectares, au Sud-Ouest de la zone urbanisée (Les Tamaris),
- un secteur d'une superficie de 3,7 hectares, au Sud-Est de la zone urbanisée (La Saladelle).

Le projet a pour vocation la création :

- d'espaces à usage collectif faisant partie du domaine public et réservés aux voiries, aux stationnements et aux piétonniers,
- de zones privatives comprenant 112 logements individuels sur terrain à bâtir, dont 25 logements collectifs aidés et 12 logements primo-accédant,
- d'espaces à usage d'espaces verts et zones de compensation des eaux pluviales,
- d'une liaison routière entre les deux secteurs aménagés, le long du canal Bas-Rhône,
- de l'aménagement des abords du canal BRL.

Ce projet répond à une densification de l'urbanisation et à une demande croissante de logements au niveau communal et supra communal. La mixité de typologie des 112 logements prévus répond aux orientations en matière d'urbanisme, afin notamment de conserver les jeunes populations et d'accueillir de nouveaux habitants, en proposant un aménagement respectueux du caractère villageois de la commune.

II) Prise en considération de l'étude d'impact et de la consultation du public :

La procédure de concertation préalable du public conduite par la Mairie de Valergues entre 2010 et 2013 a permis d'associer le public à l'élaboration de l'opération conformément aux textes, selon les formes de diffusion et de publicité en vigueur.

Le 14 août 2012, le dossier de création de la ZAC des Roselières, comprenant l'étude d'impact, a été préalablement transmis à la DREAL pour avis. Le 17 octobre 2012 l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a rendu un avis sans observations sur le projet.

III) L'enquête publique unique comportant le volet de déclaration d'utilité publique :

L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre 2015 au 4 décembre 2015 (jusqu'à 12h00). Les modalités de publicité de l'enquête ont permis l'information et la participation du public.

Le commissaire enquêteur a transmis ses conclusions à la Préfecture de l'Hérault le 15 janvier 2016. Il a donné un avis favorable sans réserve sur la déclaration d'utilité publique et sur l'enquête parcellaire du projet concerné.

Par délibération du 10 février 2016, le conseil municipal de Valergues a confirmé l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC « des Roselières » après avoir pris en considération l'ensemble des éléments en sa possession dont le rapport du commissaire enquêteur conformément à l'article L 126-1 du code de l'environnement.

IV) Principales mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les effets négatifs :

Tel qu'indiqué dans l'article 7 du présent arrêté, les principales mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine sont identifiées dans l'étude d'impact.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les normes et les lois en vigueur, sous peine de sanctions administratives.

V) Principales raisons et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération :

L'aménagement de la ZAC « des Roselières » répond aux orientations d'aménagement du Plan d'Occupation des Sols approuvé de la commune de Valergues, du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT en cours d'élaboration). Le projet répond donc aux objectifs fixés par les différents documents d'urbanismes communaux et supra communaux.

Le projet répond aussi aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH) et permet la mise en œuvre de la production de logement envisagée pour la période 2015-2020 par la communauté d'agglomération des Pays de l'Or.

La ZAC « des Roselières » va permettre de créer environ 112 logements, afin de répondre à l'accroissement démographique et à la demande accrue de logements, tout en respectant les principes de diversité urbaine et de mixité sociale par une offre diversifiée afin d'accueillir à peu près 295 habitants. Elle permettra également la réalisation de nouveaux équipements et espaces publics : espaces collectifs (voiries, stationnements et déplacements doux), création d'une liaison routière, aménagements des abords du canal BRL, espaces verts et zones de compensation des eaux pluviales.

Qu'enfin le projet respecte l'équilibre entre un développement urbain compact et maîtrisé du village avec la préservation des espaces paysagers, naturels ou agricoles pour satisfaire aux besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'équipements et d'espaces publics.

VI) Conclusion:

Considérant la prise en compte par la Mairie de Valergues dans le projet, de l'étude d'impact, l'avis sans observations de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, les impacts du projet sur l'environnement et les résultats de la consultation du public ;

Considérant la régularité de l'ensemble de la procédure d'enquête publique ;

Considérant, de tout ce qui précède, que les atteintes à la propriété ou aux intérêts généraux d'ordre environnemental, social ou économique ne sont pas excessives eu égard à l'intérêt collectif que présente l'opération;

<u>Pour toutes ces raisons, l'intérêt général du projet d'aménagement de la ZAC « des Roselières » à Valergues est justifié et reconnu. La Déclaration d'Utilité Publique peut être prononcée.</u>



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture de l'Hérault
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Annexe 2 l'état parcellaire et le plan joints à l'arrêté préfectoral



ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0001

COMMUNE: VALERGUES

(34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Madame CHAMPION Sophie Anne Catherine

Monsieur CHAMPION Laurent François Jean

Né(e) le 20/05/1968

à NEUILLY

Epouse de M. JAFFRELOT Frédéric

SUR SEINE (92)

89 Boulevard Pasteur

94260 FRESNES

Madame REDIER Bernadette Marcelle Mauricia Né(e) le 20/06/1933

à LYON 6ème (69)

La Vague Bleue - Bât A

143 Promenade des Anglais

06200 NICE

à NEUILLY

158 Avenue de Versailles

75016 PARIS

Né(e) le 26/03/1964

SUR SEINE

(75)

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenanc e	Emprise	Reliquat
В	233	Terre	Le Berbian	15172	9067	6105

Origine de propriété:

Du chef de Mme REDIER Bernadette : Attestation après décès du 22/10/1992 (Me ROBINEAU à Paris) publié le 14/12/1992 à Montpellier 2ème Bureau volume 1992P n° 12226 Du chef de M. CHAMPION Laurent et Mme CHAMPION Sophie : Acte de donation du 12/06/1997 (Me BEGON à Paris) publié à Montpellier 2ème Bureau le 07/08/1997 volume 1997 P n° 10242

> Document annexé à l'arrêté nº 2016-II- 1258 du = 1 DEC. 2016

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Mise à jour le : 14/11/2016

Take the second of the second

and the second

1 4

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0002

COMMUNE:

VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Société par Actions Simplifiée SAS HECTARE RCS: Montpellier SIREN N° 351338660 Société par Actions Simplifiée Représentée par M. Max PORTALES, Président, Clos des Chanterelles 251 Rue du Romarin 34830 CLAPIERS

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise	Reliquat
В	723	A B	Le Berbian	1250	1250	0

Origine de propriété:

Acquisition du 30/11/1999 (Me BLAZY à Lunel) publiée aux hypothèques de Montpellier 2ème bureau, le 03/02/2000, volume 2000P n° 1528

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0003

COMMUNE: VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Monsieur SAUGUET Guilhem Albert

Né(e) le 09/12/1959

MONTPELLIER (34)

Jean-Louis

Epoux de Mme GAUDEZ Isabelle 79 Avenue Frédéric Mistral

34130 VALERGUES

Né(e) le 08/01/1948

MONTPELLIER (34)

Monsieur SAUGUET André Henri Marie Epoux de Mme RIFLEU Marie-Renée

39 rue des Amandiers

Madame SAUGUET Jeanne Gabrielle Marie Epouse de M. HUET Claude

Né(e) le 30/08/1949

MONTPELLIER (34)

122 rue des Carrières 34130 VALERGUES

34160 CASTRIES

Madame SAUGUET Colette Marie Henriette

Né(e) le 30/11/1954

MONTPELLIER (34)

Epouse de M. SAINT-JULIEN Jacques 14 rue des Mimosas 34990 JUVIGNAC

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise	Reliquat
В	267	Terre	Le Berbian	2129	2129	0
В	347	Terre	Le Berbian	1333	1333	0

Origine de propriété:

Attestation après décès (Me de BENOIST de LA PRUNAREDE à Baillargues) du 05/01/1995 publiée au bureau des hypothèques de Montpellier 2 le 27 janvier 1995 volume 1995P n° 1104 Attestation après décès (Me GRASSET-TENDERO à Baillargues) du 22/09/2009 publiée au bureau des Hypothèques de Montpellier 2 le 20/10/2009 volume 2009P n° 10764

Z. . ,

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0004

COMMUNE: VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Monsieur BOIX Alain Maurice Chez Mme THOMAS 15 Chemin des Olivettes 34130 VALERGUES Né(e) le 19/04/1951

à VALERGUES (34)

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise	Reliquat
В	219	Terre	Le Berbian	1485	1485	0

Origine de propriété:

Acquisition du 10/04/1978 (Me SUTILS à Mauguio) publiée au bureau des Hypothèques de Montpellier 2 le 8 juin 1978 volume 422 n° 236.

Acte de partage de la communauté du 13/03/1998 et dépôt du jugement de divorce du 04/12/1998 (Me BLAZY à Lunel) publié au bureau des Hypothèques de Montpellier 2 le 5 février et 24 mars 1999 volume 1999 P n° 1588.

Attestation rectificative du 22/03/1999 (Me BLAZY à Lunel) publiée au bureau des Hypothèques de Montpellier 2 le 24 mars 1999 volume 199P n° 3698

** v

21.2

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0005

COMMUNE: VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Madame SEVERAC Régine Marie Claude Epouse de M. MASSIGNANI Pierre 258 Route de Lansargues 34130 VALERGUES Né(e) le 04/12/1945

à VALERGUES (34)

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise	Reliquat
В	475	AGR	Le Berbian	645	645	0

Origine de propriété:

Donation contenant partage du 03/05/1977 (Me DURAND) publiée le 29/06/1977 au 2ème bureau des Hypothèques de Montpellier volume 403 n° 348

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0006

COMMUNE: VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Monsieur SAUGUET Jacques Léone Marcel

Né(e) le 23/10/1952

à VALERGUES (34)

Epoux de Mme ALVAREZ Nicole

28 impasse Segren 34400 LUNEL

Né(e) le 18/04/1950

à VALERGUES (34)

Monsieur SAUGUET Serge Joseph Gérard Epoux de Mme ROUVIERE Bernardette 2 bis rue de l'ancien cimetière 34670 BAILLARGUES (34)

Né(e) le 09/04/1922

à VALERGUES (34)

Madame ESCALA Marguerite Marie Carmen Veuve de M. SAUGUET Pierre 336 Avenue des Pins

336 Avenue des Pins 34130 VALERGUES

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise	Reliquat
В	317	Terre	Le Berbian	1922	1922	0
В	503	Jardin	Le Berbian	1088	1088	0

Origine de propriété:

Attestation après décès (Me LOUBET SEYNAEVE à Montpellier) du 12/09/2014 publiée au 2ème bureau des Hypothèques de Montpellier le 26/09/2014 volume 2014P n° 10055

Mise à jour le : 14/11/2016

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n°: 0007

COMMUNE: VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Succession de M. GIMENEZ José Epoux de Mme BALDO Joaquina

Par Mme GIMENEZ Joaquina 145 Chemin du Mas de Baron

34130 VALERGUES

15/09/1926 Né le Décédé le 07/02/2010

05/01/1938

27/02/1961

12/05/1956

18/12/1969

A ORIHUELA (Espagne) A VALERGUES (34)

A CAMPELLO (Espagne)

A MONTPELLIER (34)

A MONTPELLIER (34)

A LUNEL (34)

Ayants-droits présumés :

Mme BALDO Joaquina Veuve de M. GIMENEZ José

145 Chamin du Mas de Baron

34130 VALERGUES

Mme GIMENEZ Véronique

Epouse HILLAIRET 417 Chemin des Lognes 34130 VALERGUES

M. GIMENEZ Bernard 159 Rue Souvielle

34160 BOISSERON

M. GIMENEZ Christophe Noël

Arenales del Sol Elche Avenue Costa Blanca 17 Florida 3A

03195 ELCHE - ALICANTE

ESPAGNE

M. GIMENEZ Daniel Jean Joseph

Né le Décédé le

Née le

Née le

Né le

Né le

03/09/1959 09/06/2013 A MONTPELLIER (34) A MAUGUIO (34)

Ayants droits présumés de M. GIMENEZ

Daniel Jean Joseph:

Mme GIMENEZ Coralie 132 rue du Berger

34130 CANDILLARGUES

Mme GIMENEZ Morgane 140 rue des Foulques

34130 MAUGUIO

Née le

09/04/1987

A MARSEILLE (13)

Née le 12/04/1993 A MONTPELLIER (34)

Propriétaire dont l'identification au sens de l'article 5 du décret du 4 janvier 1955 n'a pu être intégralement établie. L'identité du propriétaire n'étant pas clairement définie, il y a lieu de faire application de l'article 82 du décret 55-1350 du 14/10/1955

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenanc e	Emprise	Reliquat
Α	303	Terre	Bouisset	5693	5693	0

Origine de propriété:

Acquisition du 23/12/1981 (Me RAYAN) publié à la Conservation des Hypothèques de Montpellier 2ème bureau le 26/01/1982 volume 475 n° 437

Mise à jour le : 30/11/2016

e de la companya de l

270 P +_a

ETAT PARCELLAIRE DES TERRAINS A ACQUERIR

Unité foncière n° : 0008 et 0009 COMMUNE : VALERGUES (34)

Désignation des propriétaires Réels ou Présumés tels :

Monsieur SAUGUET Christian Jean Epoux de Mme ELZIERE Béatrice Les Soleiades - Bât E 15 1 rue de la Comète 13800 ISTRES Né(e) le 31/01/1953

à LUNEL (34)

Madame ELZIERE Béatrice Henriette Marie-Thérèse Epouse de M. SAUGUET Christian Résidence Louis Feuillade 365 Avenue Gaston Baissette 34400 LUNEL Né(e) le 17/02/1951

à MONTPELLIER (34)

Renseignements cadastraux:

Section	N°	Nature	Lieu-dit	Contenance	Emprise	Reliquat
Α	1093	AGR	Bouisset	292	292	0
Α	1095	Terre	Bouisset	183	183	0
Α	1091	Terrre	Bouisset	2899	2899	0

Origine de propriété:

<u>Parcelles A 1093 et 1095</u>: Acte d'échange du 31/07/1976 (Me DURAND) du 31/07/1996 publié au 2ème bureau des Hypothèques de Montpellier le 26/09/1996 volume 1996 P n° 10596

<u>Parcelle A 1091</u>: Acquisition du 18/11/1978 (Me DURAND) publiée au 2ème bureau des Hypothèques de Montpellier le 09/01/1979, volume 433 n° 332

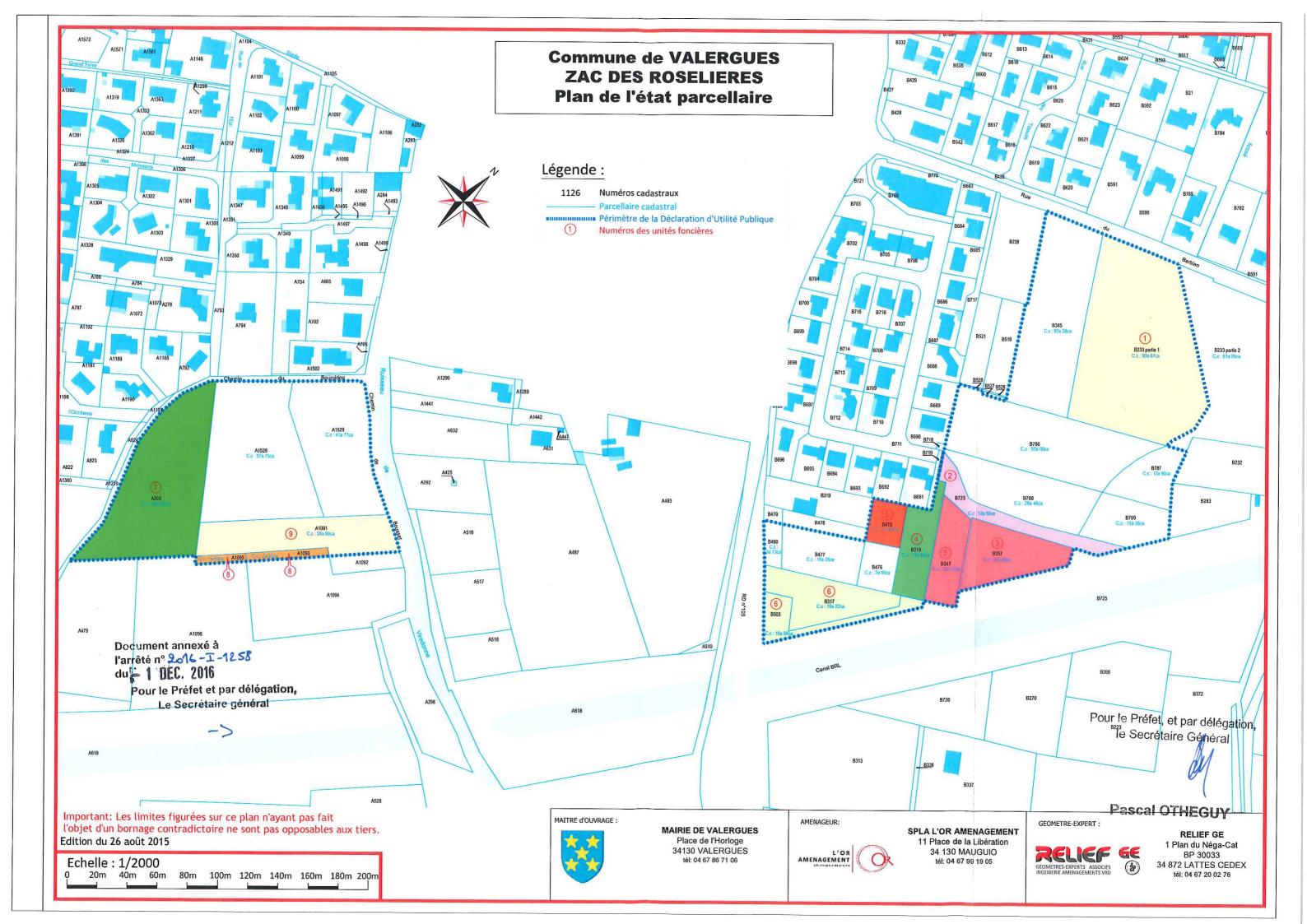
Document annexé à l'ar. i n° 2016 - II - 1258 du = 1 DEC. 2016

l'e ar le Préfet et par délégation Le Secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Mise à jour le : 14/11/2016

to the second of the second of



and the medical section of the secti



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de l'Environnement

Arrêté n° 2016-I-1242 du 28 novembre 2016 Travaux de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) Autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées

Le Préfet de l'Hérault Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de justice administrative ;

Vu le Code pénal, notamment les articles L 322-1, L 323-3 et L 433-11;

Vu le Code forestier, notamment les articles L151.1 à L151-3 et R 151-1;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères, modifiée et validée par la loi du 28 mars 1957 ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2016 relatif aux missions de l'Institut national de l'information géographique et forestière en matière d'information forestière, notamment les articles 2 et 3 ;

Vu la lettre en date du 10 novembre 2016 du directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière, sollicitant l'autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur les communes du département de l'Hérault et concernant les mesures à prendre pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national effectués par l'IGN sur le territoire des communes du département ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

ARRETE:

Article 1^{er} – Les agents de l'IGN chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levé des données, de révision des cartes, de l'installation de repères et bornes, et de l'inventaire forestier national, les opérateurs privés opérant pour le compte de l'IGN et le personnel qui les aide dans ces travaux, sont autorisés à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département et à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation. Concernant les opérations de l'inventaire forestier national, les agents pourront pratiquer au besoin dans les parcelles boisées, les haies, les alignements, les terres plantées d'arbre épars ou à l'état de landes ou de broussailles, des coulées pour effectuer des visées ou chainages de distances, planter des piquets, effectuer des mensurations ou des sondages à la tarière sur les arbres, apposer des marques de repère sur les arbres ou les objets fixes du voisinage.

Article 2 – L'introduction des agents et personnes mentionnés à l'article 1 ne pourra avoir lieu qu'après accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 septembre 1892 modifiée, dont les principales dispositions sont reproduites en annexe au présent arrêté. Les personnels en cause seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

Article 3 - Les maires des communes traversées sont invités à prêter au besoin leur concours et l'appui de leur autorité aux personnels désignés à l'article ci-dessus.

Ils prendront les dispositions nécessaires pour que les personnels susmentionnés chargés des travaux puissent, sans perte de temps, consulter les documents cadastraux et accéder à la salle où ils sont déposés.

Les brigades de gendarmerie chargées de la surveillance des points géodésiques dans les communes de leur circonscription par circulaire n° 07303 DN/Gend. T du ministre de la défense nationale en date du 22 février 1956, sont également invitées à prêter leur concours aux agents de l'IGN en tant que de besoin.

Article 4 - Conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1943 susvisée, l'implantation à titre permanent de certains signaux, bornes et repères sur une propriété publique ou privée, ainsi que la désignation d'un édifice en tant que point géodésique permanent feront l'objet d'une décision du directeur général de l'IGN notifiée au propriétaire concerné et instituant une servitude de droit public dans les conditions définies par les articles 3 à 5 de ladite loi.

Article 5 - En vertu de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943 susvisée, la destruction, la détérioration ou le déplacement des bornes et repères signaux donne lieu à l'application des dispositions de l'article 322-2 du Code pénal (articles 322-1 et 322-3 dans la codification en vigueur) et au paiement des dommages-intérêts éventuellement dus à l'Institut national de l'information géographique et forestière

Chargés d'assurer la surveillance des bornes, piquets, repères, signaux et points géodésiques les gendarmes de la circonscription dresseront procès-verbaux des infractions constatées et les maires des communes concernées signaleront immédiatement les détériorations à IGN - Service géodésie nivellement - 73, avenue de Paris - 94165 SAINT-MANDE CEDEX ou à l'adresse : sgn@ign.fr

Article 6- La présente autorisation est valable pour cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 7 - Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le Sous-Préfet de Béziers et de Lodève, les maires des communes du département de l'Hérault, le Directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 28 NOV. 2016

Pour le Préfet et dar délégation, Le secrétaine général

Pascal OTHEGUY

RAPPEL DES TEXTES RELATIFS A L'EXÉCUTION DES TRAVAUX GÉODÉSIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE ET A LA CONSERVATION DES SIGNAUX, BORNES ET REPÈRES

Loi n° 374 du 6 juillet 1943 modifiée et validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957

Article premier - Nul ne peut s'opposer à l'exécution, sur son terrain, des travaux de triangulation, d'arpentage ou de nivellement entrepris pour le compte de l'État, des départements ou des communes, ni à l'installation de bornes, repères et balises, ou à l'établissement d'infrastructures et de signaux élevés sous réserve de l'application des dispositions du premier paragraphe de l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 et du paiement ultérieur d'une indemnité pour dommages, s'il y a lieu.

Article 2 - Tout dommage causé aux propriétés, champs et récoltes par les travaux désignés à l'article précédent est réglé, à défaut d'accord amiable entre l'intéressé et l'administration, par le tribunal administratif dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

Article 3 - Lorsque l'administration entend donner un caractère permanent à certains des signaux, bornes et repères implantés au cours des travaux visés à l'article 1^{er,} elle notifie sa décision aux propriétaires intéressés. A partir de cette notification, la servitude de droit public qui résulte de la présence des signaux, bornes et repères ne peut prendre fin qu'en vertu d'une décision de l'administration.

La constitution de cette servitude peut donner lieu, indépendamment de la réparation des dommages causés par les travaux visés à l'article 1^{er}, au versement d'une indemnité en capital.

Article 4 - Les ouvrages auxquels l'administration entend donner un caractère permanent et qui comportent une emprise qui dépasse un mètre carré ne peuvent être maintenus sur les propriétés bâties ainsi que dans les cours et jardins y attenant qu'en vertu d'un accord avec le propriétaire.

Dans les autres immeubles, le propriétaire peut requérir de l'administration l'acquisition de la propriété du terrain soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Dans ce cas l'utilité publique est déclarée par un arrêté du secrétaire d'Etat intéressé, à condition, toutefois, que la surface expropriée n'excède pas cent mètres carrés.

Article 5 - Lorsque l'administration décide qu'un édifice ou qu'une partie d'un édifice tels qu'un clocher, une tour, une cheminée, constituera un point de triangulation permanent, elle le notifie au propriétaire ou à la personne ayant la charge de l'édifice, lesquels ne peuvent en modifier l'état qu'après en avoir averti l'administration un mois à l'avance par lettre recommandée, sous peine de sanctions prévues à l'article 6. Cette disposition s'applique également aux repères qui auraient été scellés dans les murs des propriétés bâties.

Toutefois, en cas de péril imminent, les modifications peuvent être effectuées aussitôt après l'envoi de l'avertissement.

Article 6 - La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donne lieu à l'application des dispositions de l'article **322-2** du Code pénal.

En outre, les dommages-intérêts pouvant être dus éventuellement à l'Etat et aux collectivités prévues à l'article 1^{er} de la présente loi pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation y compris celles afférentes aux opérations de géodésie, d'arpentage ou de nivellement qu'entraîne cette reconstitution.

Les agents des services publics intéressés dûment assermentés ainsi que les officiers de police judiciaire et les gendarmes sont chargés de rechercher les délits prévus au présent article ; ils dresseront procès-verbaux des infractions constatées.

Article 7 - Les maires assurent, dans la limite de leur commune, la surveillance des éléments de signalisation : bornes, repères, signaux et points de triangulation dont la liste et les emplacements leur ont été notifiés par les administrations intéressées.

な 森 森 森 森

Code pénal

Article 322-1

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Article 322-3 -L'infraction définie au 1^{er} alinéa de l'article 322-1 est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende... :

...8° Lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publique et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public.

* * * *

Loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics

Article 1^{er} (§ 1°): Les agents de l'administration ou les personnes auxquelles elle délègue ses droits ne peuvent pénétrer dans les propriétés privées pour y exécuter les opérations nécessaires à l'étude des projets de travaux publics, civils et militaires, exécutés pour le compte de l'État, des départements et des communes qu'en vertu d'un arrêté préfectoral indiquant les communes sur le territoire desquelles les études doivent être faites. L'arrêté est affiché à la mairie des communes au moins 10 jours avant, et doit être représenté à toute réquisition.

Code pénal Article 433-11

Le fait de s'opposer, par voies de fait ou violences, à l'exécution de travaux publics ou d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE Section intercommunalité

ARRETE N° 2016-1- 1262 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée au 1^{er} janvier 2017

Le Préfet de l'Hérault, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-6-1;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 35 ;
- VU le décret n° 2015-1851 du 29 décembre 2015 authentifiant les chiffres des populations de métropole, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2002-1-5799 du 17 décembre 2002, modifié, portant création de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-943 du 14 septembre 2016 portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée avec extension à la commune de Tourbes ;
- VU les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes de AGDE (28 juin 2016), AUMES (28 juin 2016), BESSAN (28 juillet 2016), CAUX (23 juin 2016), CAZOULS D'HERAULT (26 juillet 2016), LEZIGNAN LA CEBE (11 juillet 2016), NIZAS (26 juillet 2016), PEZENAS (28 juin 2016), PINET (5 juillet 2016), POMEROLS (28 juin 2016), PORTIRAGNES (6 juillet 2016), SAINT PONS DE MAUCHIENS (29 juin 2016), VIAS (21 juillet 2016) se sont prononcés sur le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017;
- CONSIDERANT que ces communes qui représentent plus de la moitié des communes de la communauté d'agglomération et plus des deux tiers de la population totale se sont toutes prononcées, en ce qui concerne le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération, en faveur d'un accord local, conforme aux dispositions du I, 2° de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault;

ARRETE

ARTICLE 1^{ex}: Le nombre total de sièges de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée est fixé à 58 sièges au 1^{er} janvier 2017.

Le nombre de sièges attribués à chaque commune, en fonction des chiffres de la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2016, authentifiés par le décret susvisé, figure dans le tableau en annexe.

- **ARTICLE 2**: En vertu de l'article 35 V alinéa 3 de la loi NOTRe, les conseillers communautaires sont désignés ou élus dans les conditions prévues au 1° de l'article L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 3: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif ne peut être saisi que par voie de recours formé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.
- ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le sous-préfet de l'arrondissement de Béziers et le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à MONTPELLIER, le - 1 DEC. 2016

Pierre POUËSSEL

Le Préfet

Annexe à l'arrêté n° 2016-I-1262 fixant la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée au 1^{er} janvier 2017

Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée

répartition par accord local

Communes du périmèt classées par ordre déc population	roissant de	Nombre de sièges
COMMUNES	Population municipale Au 01/01/2016	
AGDE	25253	17
PEZENAS	8244	6
VIAS	5467	5
FLORENSAC	4969	4
BESSAN	4703	3
MONTAGNAC	3907	3
PORTIRAGNES	3225	3
CAUX	2532	2
SAINT THIBERY	2324	2
POMEROLS	2226	2
NEZIGNAN L'EVEQUE	1753	2
TOURBES	1539	1
LEZIGNAN LA CEBE	1527	1
PINET	1462	1.
CASTELNAU DE GUERS	1149	1
ADISSAN	1067	1
SAINT PONS DE MAUCHIENS	662	1
NIZAS	636	1
AUMES	464	1
CAZOULS D'HERAULT	394	1
	73 503	58



PREFET DE L'HERAULT

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT 520, Allées Henri II de Montmorency CS 69007 34064 MONTPELLIER Cedex 02

ARRETE PREFECTORAL DE PRESCRIPTIONS SPECIALES N° 20 16-1-1235

OBJET: Installations Classées pour la protection de l'environnement ITM LAI – Station d'approvisionnement en GNL – Béziers Arrêté de prescriptions spéciales

Le Préfet de l'Hérault Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son titre le (Installations Classées) du livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances) en particulier son article R.512-52;

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511–9 du Code de l'Environnement ;

Vu le récépissé de déclaration n°15-141 du 8 septembre 2015 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30/08/10 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1414-3 : Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés : installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes);

Vu la demande de modification de certaines prescriptions de l'arrêté ministériel 30/08/10 susvisé, applicables à l'exploitation d'une station d'approvisionnement en GNL située ZAC de la méridienne, rue Konrad Adenauer à Béziers, formulée le 3 mars 2016, par la Société ITM LAI, dont le siège social est situé 24 rue Auguste Chabrières PARIS CEDEX 15 (75 737);

Vu le dossier technique annexé à la demande ;

Vu le rapport et les propositions du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, inspection des installations classées, en date du 17/11/2016 ;

Considérant que le demandeur s'engage sur le respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales susvisé et que le respect de celles-ci, aménagées selon le présent arrêté suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement;

Considérant que les conditions légales de délivrance sont réunies ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture

Arrête

TITRE 1. PORTÉE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION	
Article 1.1. : Exploitant titulaire de l'autorisation2	
Article 1.2. : Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées2	7
Article 1.3. : Portée et champ d'application2	

ITM LAI - Béziers 1/3

Article 1.4. : Arrêté ministériel applicable	2
Article 1.5. : Prescriptions spéciales	
TITRE 2. MODALITÉ D'EXÉCUTION	
Article 2.1. : Délais et voies de recours	
Article 2.2. : Information des tiers	_
Article 2.3. : Exécution	_
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

TITRE 1. Portée de l'autorisation et conditions d'exploitation

Article 1.1.: Exploitant titulaire de l'autorisation

La station privée d'approvisionnement en GNL, sur le site localisé ZAC de la méridienne, rue Konrad Adenauer - 34 500 BEZIERS, exploitée par la Société ITM LAI dont le siège social est situé 24 rue Auguste Chabrières- 75 737 PARIS CEDEX 15, est autorisée sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté.

Article 1.2. : Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Alinéa	Régime (DC, NC) (1)	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation
1414	3		Installation de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés 3. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)	4 distributeurs de remplissage de réservoirs alimentation en GNL des moteurs de camions.
4718	2		Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant : 2. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t	Réservoir fixe aérien de gaz naturel liquéfié de 107 m³ soit une quantité maximale de 48 tonnes.

⁽¹⁾ DC: installation en déclaration soumise à contrôle périodique

Article 1.3. : Portée et champ d'application

L'accès et l'usage de la station d'approvisionnement en GNL sont strictement réservés à un personnel spécialement formé aux opérations de remplissage et d'avitaillement en GNL et aux risques des produits manipulés. Cette station n'est pas en libre-service et reste à usage interne d'ITM LAI.

Article 1.4. : Arrêté ministériel applicable

Les installations de stockage de gaz inflammables sont exploitées conformément à l'arrêté ministériel du 23/08/05 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées.

Les installations de remplissage ou de distribution sont exploitées conformément à l'arrêté ministériel du 30/08/10 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1414-3 : Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés : installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes), à l'exception des dispositions

ITM LAI - Béziers 2/3

modifiées par les prescriptions du présent arrêté.

Article 1.5. : Prescriptions spéciales

Les dispositions du 3ème alinéa de l'article 4.9.3 de l'arrêté ministériel du 30/08/2010 susvisé sont remplacées par les suivantes :

Le flexible de remplissage est composé de tresses métalliques et d'une isolation thermique. Sa longueur est inférieure ou égale à trois mètres, et son volume intérieur est inférieur ou égal à 1,83 litres.

Un dispositif approprié empêche que celui-ci ne subisse une usure due à un contact répété avec le sol.

Les dispositions du 1ème alinéa de l'article 4.9.5 de l'arrêté ministériel du 30/08/2010 susvisé sont remplacées par les suivantes :

Le débit de l'installation de remplissage est de 9,6 mètres cubes par heure. Un organe d'arrêt du remplissage est asservi au débit. En cas de dépassement du seuil fixé à 170 litres/min, le remplissage est immédiatement arrêté.

TITRE 2. Modalité d'exécution

Article 2.1. : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré à la juridiction administrative par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de la date de notification et par les tiers dans un délai d'un an à compter de la publication.

Article 2.2.: Information des tiers

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de Béziers et peut y être consultée,
- une copie du présent arrêté est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture,
- une copie du présent arrêté est affichée en permanence de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire.

Article 2.3.: Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Maire de Béziers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur est notifiée administrativement ainsi qu'au pétitionnaire.

Montpellier, le 25 novembre 2016 Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

SIGNE

Pascal OTHEGUY

ITM LAI - Béziers 3/3

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

-:- :- :-

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

-:- :- :-

CONVENTION D'UTILISATION Numéro 034-2016-0171

-:- :- :-

L'an deux mille seize et le dix novembre

Les soussignés:

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur Michel RECOR, Directeur Départemental des Finances Publiques du département de l'Hérault dont les bureaux sont situés 334 allée Henri II de Montmorency, 34954 Montpellier cedex 2, stipulant en vertu de la délégation de signature du Préfet du Département de l'Hérault qui lui a été consentie par arrêté n° 2015-I-2181 du 01/01/2016,

ci-après dénommée le propriétaire, d'une part,

2°- La Direction Générale de l'Aviation Civile, représentée par Monsieur Philippe CORDIER, chef du département Sud Est du service national de l'ingénierie aéroportuaire (SNIA-SE), dont les bureaux sont situés 1, rue Vincent Auriol, 13 617 AIX-EN-PROVENCE,

ci-après dénommé l'utilisateur, d'autre part,

se sont présentés devant nous, le Préfet du département de l'Hérault,

et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSÉ

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'immeubles situés dans le département de l'Hérault.

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre n° 5362/SG et n° 5363/SG du 16 janvier 2009 relatives à la politique immobilière de l'État.



Dans le cas présent, l'immeuble est considéré comme relevant du stock⁽¹⁾, aussi aucun état des lieux d'entrée ne sera établi.

(1) immeuble du stock : immeuble faisant l'objet d'une attribution ou d'une remise en dotation au 31/12/2008

Article 5

Ratio d'occupation

D'après les documents fournis par l'utilisateur, les immeubles désignés à l'article 2 ne constituent pas des immeubles de bureau.

Par conséquent, il ne sera donc pas déterminé de ratio d'occupation (2).

(2) ratio d'occupation = SUN/postes de travail

Article 6

Étendue des pouvoirs de l'utilisateur

- 6.1. L'usage de l'ensemble immobilier objet de la présente convention est strictement réservé au service désigné à l'article 1^{er} et pour l'objet mentionné au même article.
- 6.2. Locations, autorisations d'occupation, et autres droits qui pourraient être consentis sur l'ensemble immobilier qui fait l'objet de la convention d'utilisation.

L'occupation par un tiers de cet immeuble pendant la durée de la convention donne lieu à la délivrance d'un titre d'occupation, dans les conditions de droit commun. Préalablement à sa délivrance, l'utilisateur en informe le propriétaire.

Article 7

Impôts et taxes

L'utilisateur acquitte l'ensemble des taxes et contributions afférentes à l'immeuble qui fait l'objet de la présente convention.

Article 8

Responsabilité

L'utilisateur assume, sous le contrôle du propriétaire, l'ensemble des responsabilités afférentes à l'immeuble désigné à l'article 2 pour la durée de la présente convention.

3/6

Article 13

Contrôle des conditions d'occupation

Le propriétaire s'assure périodiquement des conditions dans lesquelles est entretenu et utilisé l'immeuble remis à l'utilisateur.

Lorsque la mise en œuvre de ce contrôle permet de constater que l'immeuble est devenu inutile ou inadapté aux besoins de l'utilisateur, le propriétaire en informe l'utilisateur.

Celui-ci dispose d'un délai d'un mois pour apporter des éléments de réponse. Le propriétaire dispose ensuite d'un nouveau délai d'un mois pour répondre à ces observations.

À l'issue de ce délai, le préfet peut mettre en demeure le service utilisateur de restituer les surfaces devenues inutiles à l'accomplissement du service public mentionné à l'article 1^{er}. Dans ce cas, la présente convention fait l'objet d'un avenant.

Si à l'expiration d'un délai de un an, le service utilisateur n'a pas donné suite à l'objet de la mise en demeure, la présente convention est résiliée par le préfet qui détermine la nouvelle localisation du service.

Article 14

为自身的"最高"的"自由"的"

Terme de la convention

14.1. Terme de la convention:

La présente convention prend fin de plein droit le 31 Décembre 2024.

Elle prend également fin lorsque la cession de l'immeuble a été décidée, selon les règles prévues par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

14.2. Résiliation anticipée de la convention :

La convention peut être résiliée avant le terme prévu :

- a) en cas de non-respect par l'utilisateur d'une obligation prévue par la présente convention, dans un délai de six mois après mise en demeure,
- b) à l'initiative de l'utilisateur moyennant le respect d'un préavis de six mois, sauf en cas d'urgence,
- c) lorsque l'intérêt public, tel qu'il est déclaré par le préfet dans une lettre adressée aux signataires de la présente convention, l'exige,
- d) lorsque le SPSI validé par le Ministre décidera d'une nouvelle implantation du service.

La résiliation est prononcée par le préfet.

Article 15

Pénalités financières

Le maintien sans titre du service occupant dans l'immeuble à l'issue de la présente convention ou après la prise d'effet de la résiliation anticipée de la convention donne lieu au paiement d'une pénalité mensuelle correspondant à trois fois le montant de la valeur locative au maximum.

5/6

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES | Département ; HERAULT Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPOTS FONCIERS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune: 11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522 **PORTIRAGNES** 34522 BEZIERS CEDEX tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00 cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr Section: AO Feuille: 000 AO 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Date d'édition : 23/02/2016 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection: RGF93CC43 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics 1728400 1728600 47

1728600

1728400

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : HERAULT Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Montpellier EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune: Centre administratif CHAPTAL BP 70001 LES PLANS 34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax Section: A Feuille: 000 A 01 Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2500 Cet extrait de plan vous est délivré par ; Date d'édition : 12/09/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des 1719500 1719750

1719750

1719500

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : HERAULT Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier sutvant : Montpellier 2 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ Commune: Centre administratif CHAPTAL BP 90003 LES PLANS 34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax Section: A Feuille: 000 A 02 Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Date d'édition : 27/07/2011 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat 1719000 1719000 1719250

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-:-:-

PREFECTURE DE L'HERAULT

-:-:-:-

CONVENTION D'UTILISATION Numéro 034-2012-0098

-:-:-:-

L'an deux mille seize et le 25 NOV. 2016

Les soussignés:

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur Michel RECOR, Directeur Départemental des Finances Publiques du département de l'Hérault dont les bureaux sont situés 334 allée Henri II de Montmorency, 34954 Montpellier cedex 2, stipulant en vertu de la délégation de signature du Préfet du Département de l'Hérault qui lui a été consentie par arrêté n° 2015-I-2181 du 01/01/2016,

ci-après dénommée le propriétaire,

D'une part,

2°- L' Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSA Montpellier), représentée par M. DEREY Alain en sa qualité de directeur de l'ENSA Montpellier, dont les bureaux sont situés 179 rue de l'Espérou, 34 000 MONTPELLIER Cedex 5,

ci-après dénommé(e) l'utilisateur,

assisté de Monsieur Christopher MILES, Secrétaire général du Ministère de la culture et de la communication, et de Monsieur Vincent BERJOT, Directeur général des patrimoines,

D'autre part,

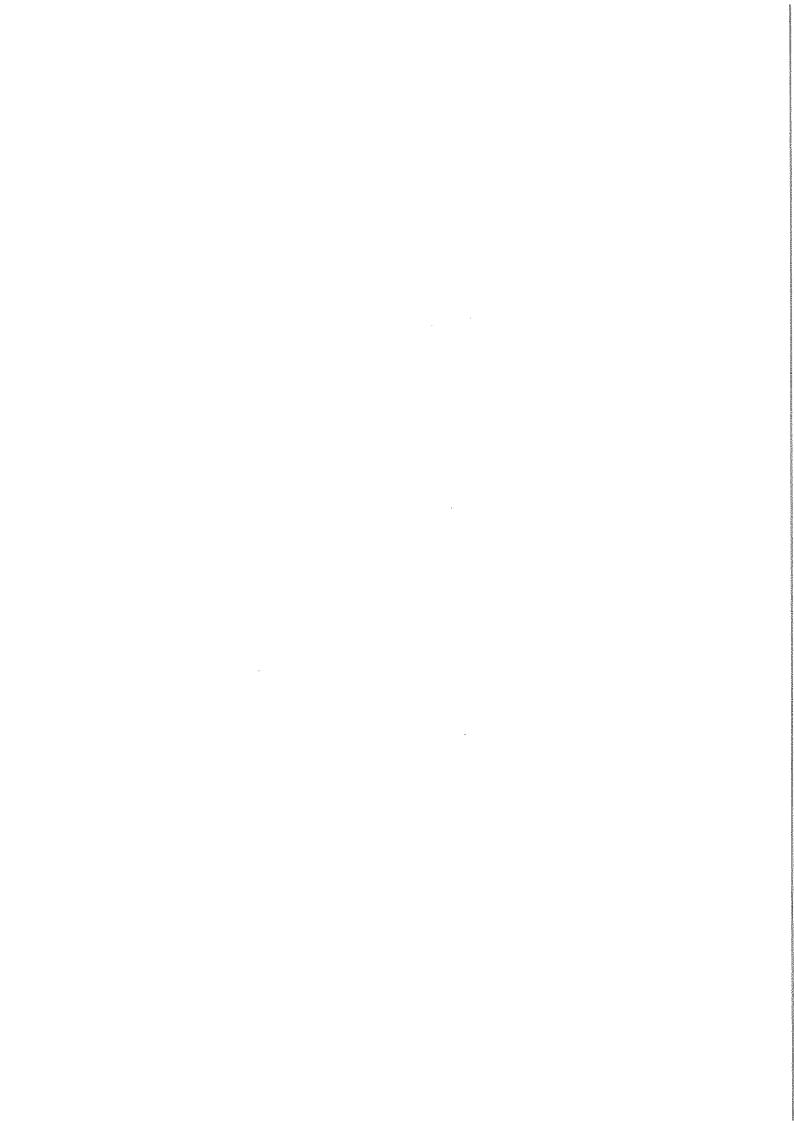
se sont présentés devant nous, préfet du département de l'Hérault, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'un ensemble immobilier situé à 34000 MONTPELLIER, 179 rue de l'Espérou.

Instruction FD2A n° 2015-11-119 du 3 novembre 2015

Ahr f



Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre n° 5362/SG et n° 5363/SG du 16 janvier 2009 relatives à la politique immobilière de l'État.

CONVENTION

Article 1er

Objet de la convention

La présente convention, conclue dans le cadre des dispositions des articles R.2313-1 à R.2313-5 et R.4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet de mettre à la disposition de l'utilisateur, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier pour les besoins de ses missions d'enseignement supérieur, l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 selon les modalités fixées par les articles suivants.

Article 2

Désignation de l'ensemble immobilier

Ensemble immobilier appartenant à l'État sis 179 rue de l'Espérou à Montpellier, édifié sur une parcelle cadastrée section AR n° 227, ayant pour superficie 16 302 m².

Cet ensemble immobilier est identifié dans Chorus RE-FX sous l'identifiant n° 169788.

La liste des biens immobiliers, objets de la présente convention, et les identifiants sous lesquels ils sont inscrits dans Chorus RE-FX figurent en annexe 1.

Le plan cadastral figurant en annexe 2 retrace les limites de propriété des immeubles par un liseré rouge.

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction.

Article 3

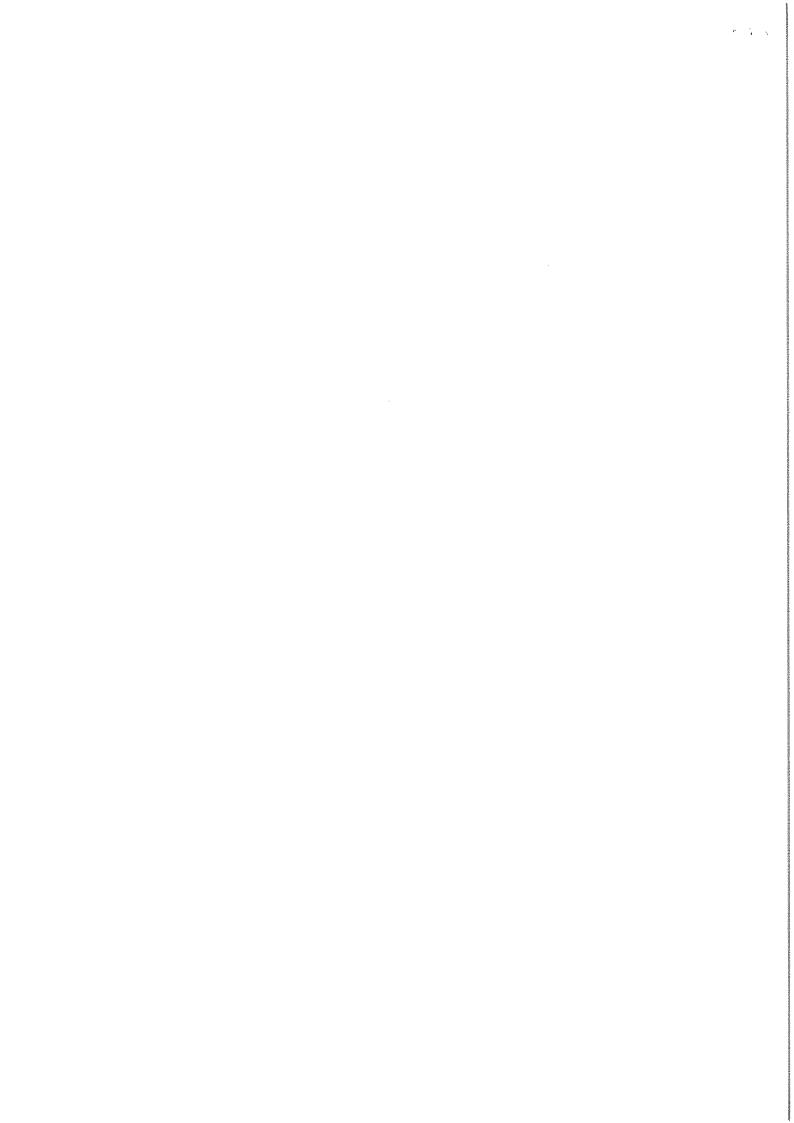
Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 30 années entières et consécutives qui commence au 1^{er} janvier 2016, date à laquelle les locaux sont mis à la disposition de l'utilisateur.

La présente convention prend fin dans les conditions prévues à l'article 14.

AME

A



Article 4

État des lieux

Un état des lieux, établi en double exemplaire, est dressé contradictoirement entre le propriétaire et l'utilisateur au début de la présente convention ainsi qu'au départ de l'utilisateur.

Dans le cas présent, l'immeuble est considéré comme relevant du stock[®], aussi aucun état des lieux d'entrée ne sera établi.

(1) immeuble du stock : immeuble faisant l'objet d'une attribution ou d'une remise en dotation au 31/12/2008

Article 5

Ratio d'occupation

Les surfaces des espaces de bureaux appartenant à l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 sont les suivantes :

- Surface utile de bureaux : 682 m^2 (bâtiment principal) + 186 m^2 (bâtiment B) = 868 m^2

Au 1er janvier 2016, les effectifs présents dans les espaces de bureau de ces immeubles sont les suivants :

- ETP: 61,48
- Effectifs physiques: 74
- Nombre de postes de travail : 61

En conséquence, le ratio d'occupation des espaces de bureaux s'établit à 14,23 mètres carrés par agent (prendre au numérateur, les surfaces utiles nettes de bureaux et, au dénominateur, les postes de travail ou la notion s'en rapprochant).

Article 6

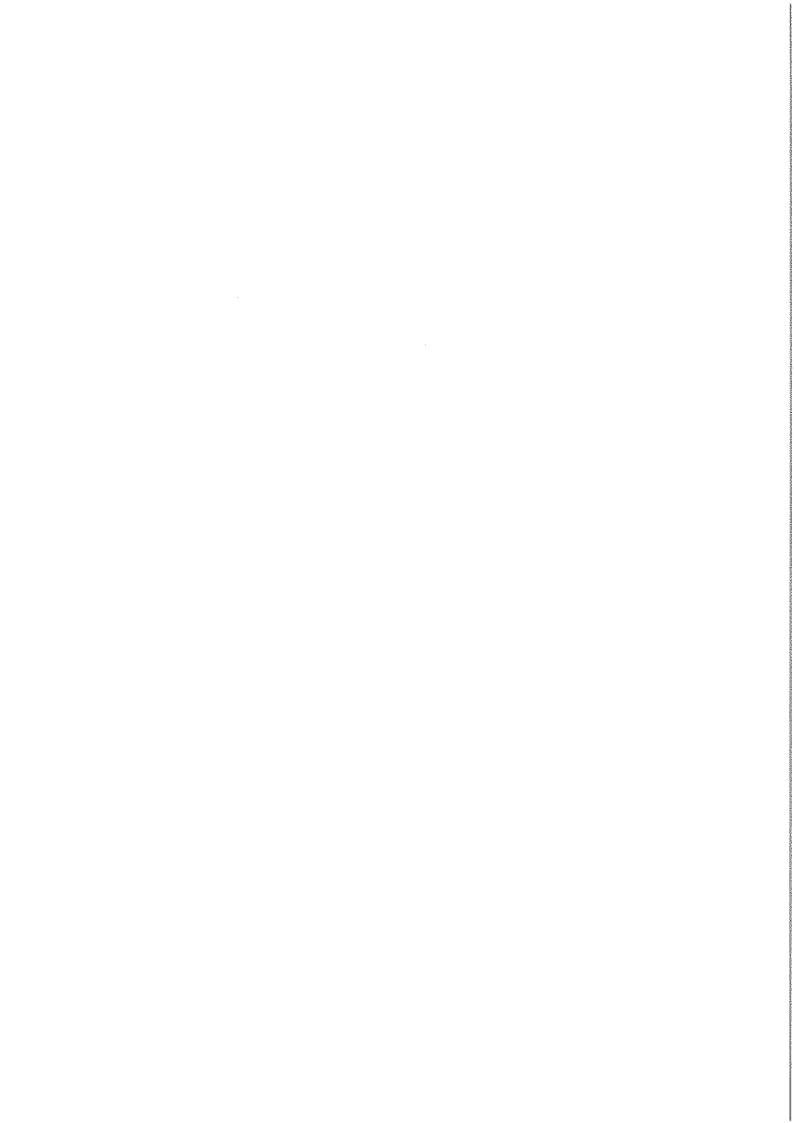
Étendue des pouvoirs de l'utilisateur

6.1. L'usage de l'ensemble immobilier objet de la présente convention est strictement réservé au service désigné à l'article 1^{er} et pour l'objet mentionné au même article.

Dans le périmètre des attributions définies par son décret statutaire, l'utilisateur assume la gestion et supporte les charges des biens mis à sa disposition. Il en perçoit les produits.

Si son décret statutaire l'y autorise, l'utilisateur peut notamment délivrer des autorisations d'occupation du domaine public à des personnes publiques ou privées et passer toutes conventions pour l'utilisation des espaces.

ASE



L'annexe 3 indique le régime d'occupation applicable à chaque occupant à la signature de la présente convention. La régularisation éventuelle sera effectuée dans un délai maximal d'un an. Par ailleurs, l'utilisateur fournira annuellement au propriétaire un bilan de l'ensemble des titres d'occupations délivrés et dont la durée est supérieure à un an.

6.2 Occupation par l'État ou un de ses établissements publics

Toute occupation antérieure à la signature de cette convention et d'une durée supérieure à un an au profit de l'État ou l'un de ses établissements publics est constatée par une convention dont le modèle est joint en annexe 4. Toute nouvelle installation d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics devra être signalée aux services de France Domaine.

6.3 Autres types d'occupation

Une occupation pour tout autre motif donnera lieu à la délivrance, par l'utilisateur, d'un titre d'occupation domaniale dans les conditions prévues par le décret statutaire de l'établissement.

Article 7

Impôts et taxes

L'utilisateur acquitte l'ensemble des taxes et contributions afférentes à l'ensemble immobilier qui fait l'objet de la présente convention.

Article 8

Responsabilité

L'utilisateur assume, sous le contrôle du propriétaire, l'ensemble des responsabilités afférentes à l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 pour la durée de la présente convention.

Article 9

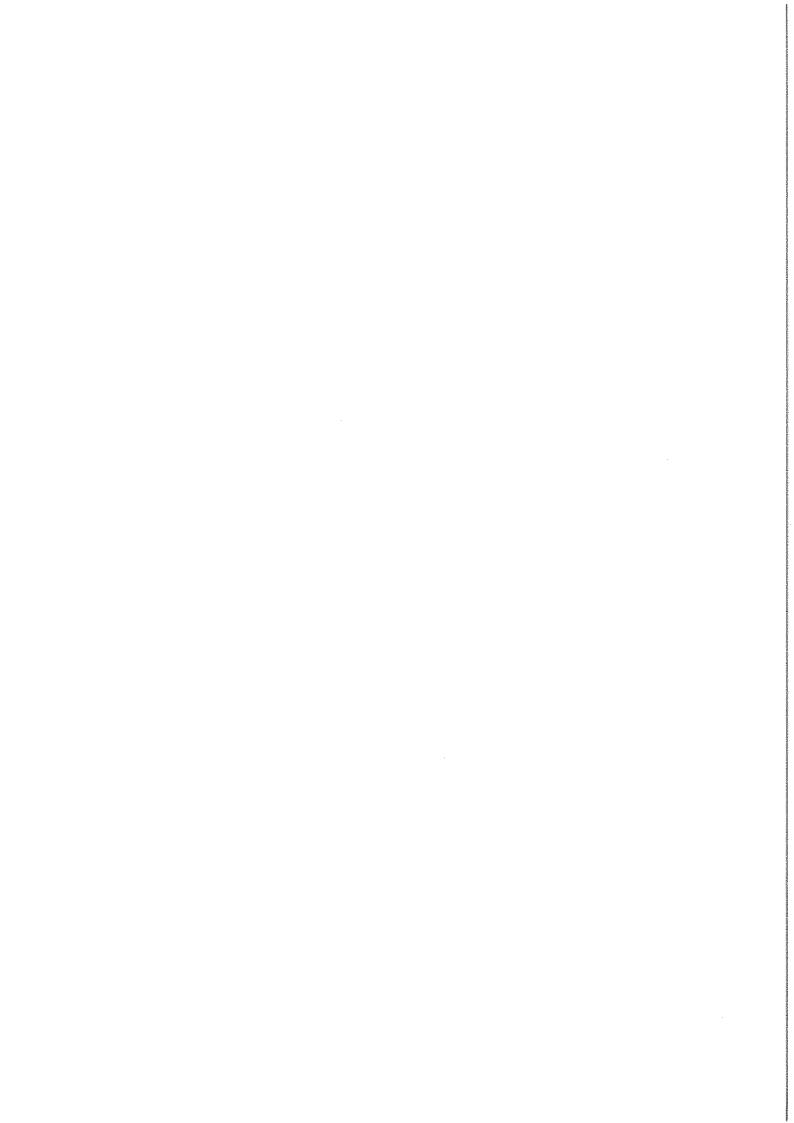
Entretien et réparations

Par délégation, l'utilisateur exerce les responsabilités relevant du propriétaire.

Si son décret statutaire l'y autorise, l'utilisateur est maître d'ouvrage de tous les travaux afférents à l'ensemble immobilier désigné à l'article 2, dans le respect de la programmation pluriannuelle des travaux validée en conseil d'administration, sous réserve des dispositions des autorisations d'occupation du domaine qu'il délivre. Il en assume la charge financière.

La réalisation des dépenses de grosses réparations mentionnées à l'article 606 du code civil, à la charge du propriétaire, est confiée à l'utilisateur qui les effectue, sous sa responsabilité, pour le compte du propriétaire. Ces travaux sont réalisés dans le respect de la législation en vigueur, notamment des articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

ADE A



L'utilisateur peut, après information du propriétaire, déléguer à un tiers l'exécution des travaux sous sa responsabilité.

Si le décret statutaire de l'utilisateur ne lui permet pas d'exercer la maîtrise d'ouvrage, celle-ci est exercée par le Ministère de la culture et de la communication avec les ressources budgétaires qui sont allouées à ce dernier.

En tout état de cause, le Ministère de la culture et de la communication, au titre des aspects immobiliers des politiques publiques culturelles qu'il conduit, conserve la faculté de se substituer totalement ou partiellement à l'utilisateur.

L'utilisateur, en accord avec le Ministère de la culture et de la communication informe, tous les ans, le propriétaire des travaux réalisés dans l'année et de la programmation des travaux pour l'année à venir.

Article 10 Engagements d'amélioration de la performance immobilière

L'utilisateur s'engage à améliorer la valorisation des immeubles mis à sa disposition, dans le respect des principes de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière et de la performance immobilière de l'État (valeur cible 12 m² SUN agent pour les espaces de bureaux) en tenant compte des contraintes bâtimentaires et patrimoniales de l'ensemble immobilier mis à disposition.

Tous les 5 ans, il établira un bilan global de sa gestion immobilière et rendra compte au propriétaire des actions entreprises et des difficultés rencontrées.

Article 11

Loyer

Sans objet.

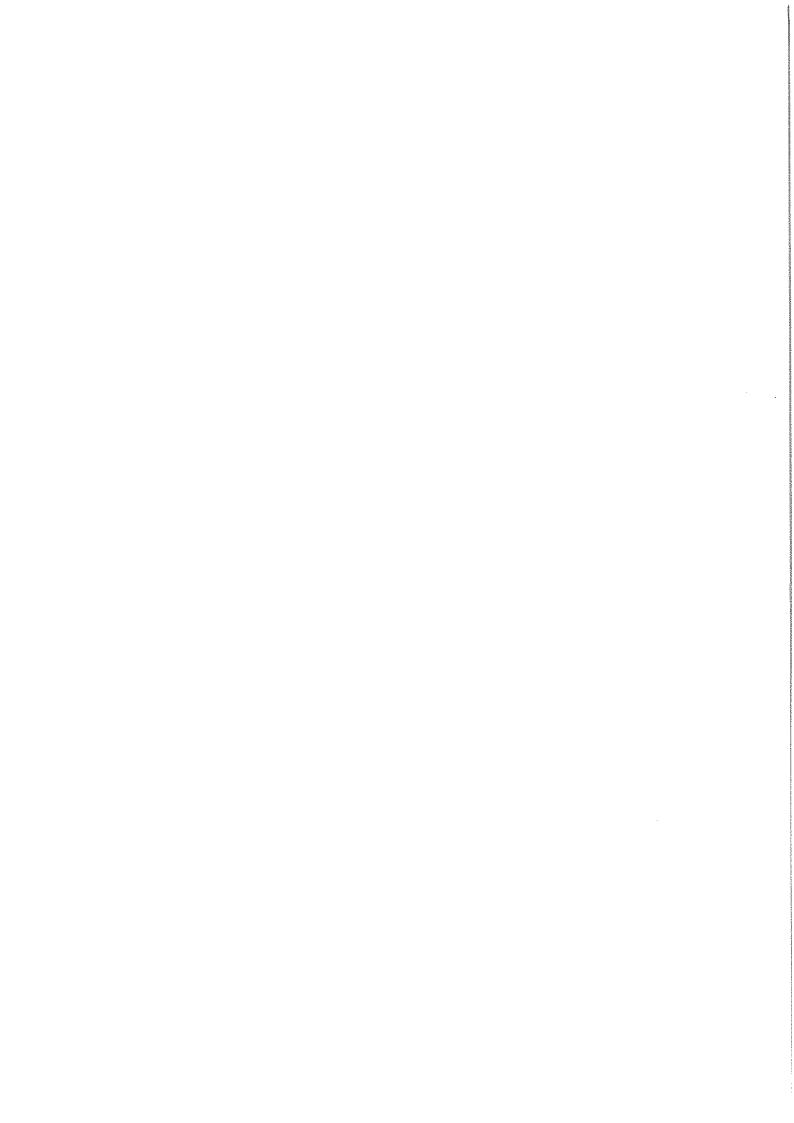
Article 12

Révision du loyer

Sans objet.

Are

A



Article 13

Contrôle des conditions d'occupation

Le propriétaire s'assure périodiquement des conditions dans lesquelles est entretenu et utilisé l'immeuble remis à l'utilisateur. Il vérifie notamment l'évolution du ratio d'occupation par agent pour les espaces de bureaux, la liste annuelle des titres d'occupation délivrés (article 6.1 supra), la présentation annuelle des opérations d'investissements et d'entretien et le compterendu quinquennal de gestion.

Lorsque la mise en œuvre de ce contrôle permet de constater que l'immeuble est devenu inutile ou inadapté aux besoins de l'utilisateur, le propriétaire en informe l'utilisateur qui lui fournit les éléments demandés. A l'issue de la procédure, le préfet peut mettre en demeure le service utilisateur et lui demander de restituer les surfaces devenues inutiles à l'accomplissement du service public mentionné à l'article 1^{er}. Dans ce cas, la présente convention fait l'objet d'un avenant.

Article 14

Terme de la convention

14.1. Terme de la convention:

La présente convention prend fin de plein droit le 31 décembre 2045.

Elle prend également fin lorsque la cession de l'immeuble a été décidée, selon les règles prévues par le code général de la propriété des personnes publiques.

14.2. Résiliation anticipée de la convention :

La convention peut être résiliée avant le terme prévu :

- a) En cas de non-respect par l'utilisateur d'une de ses obligations, dans un délai de six mois après mise en demeure ;
- b) A l'initiative de l'utilisateur moyennant le respect d'un préavis de six mois, sauf en cas d'urgence ;
- c) Lorsque l'intérêt public, tel qu'il est déclaré par le préfet dans une lettre adressée aux signataires de la présente convention, l'exige ;
- d) Lorsque le SPSI validé par le Préfet décidera d'une nouvelle implantation du service.

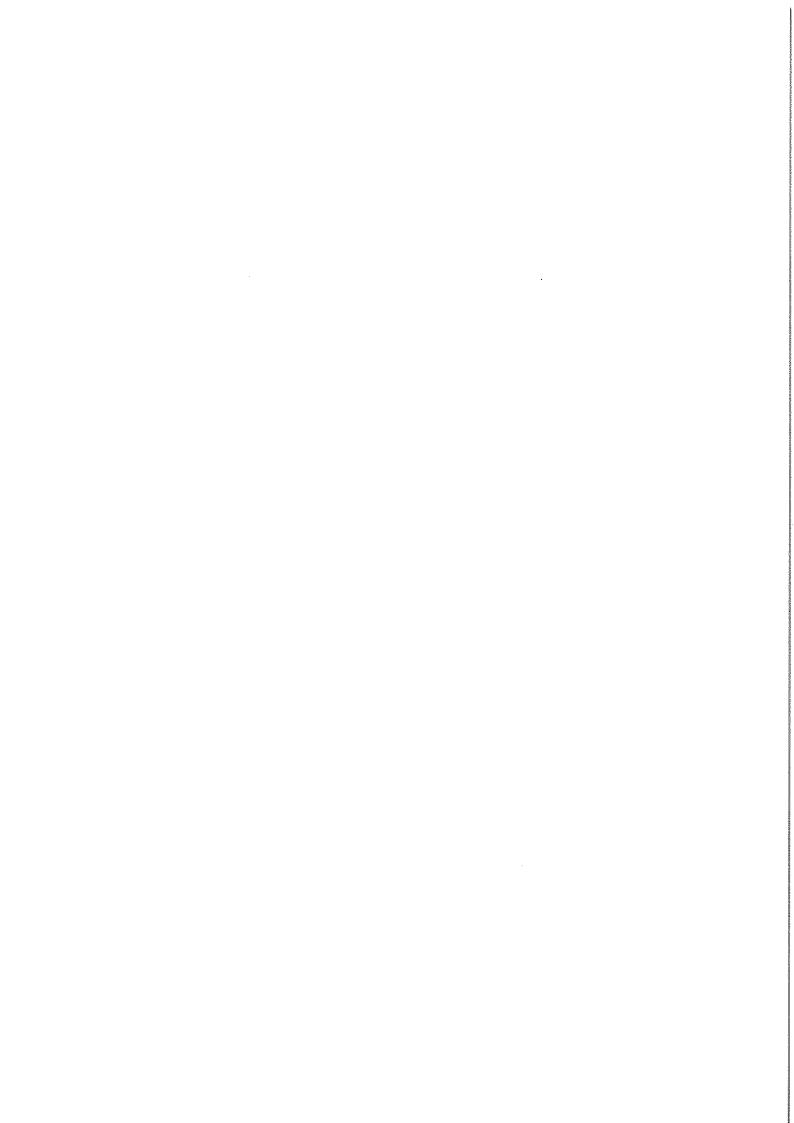
La résiliation est prononcée par le préfet.

Article 15

Pénalités financières

Sans objet.

DE J



Un exemplaire du présent acte est conservé à la préfecture.

Le représentant du service utilisateur,

Le représentant de l'administration chargée des domaines,

Alain Derey Directeur

ENSAII

Pour le Prefeit

Franck/FOYER

Par délégation du Directeur Départemental des Finances Publiques l'inspecteur Divisionnal de Responsable de la Gestion Domaniale,

Les représentants du l'Afinistre nate de la culture et de la communication ecture Montpellier | La Réunion

ar déjégation, le Secréta

Vincent BERJOT Le directeur général des patrimoines Pascal OTHEGUY

Sous-directeur des affaires immobilières et générales

Pascal DAL PONT

(a) The first section (2004), which is a particular of the Royal content of the content of the result of the re

in the title charge give

a fedigina en entre distributione. La fiere edection d'Adméries

AL MAY LEWEST

TOTAL BUTTON

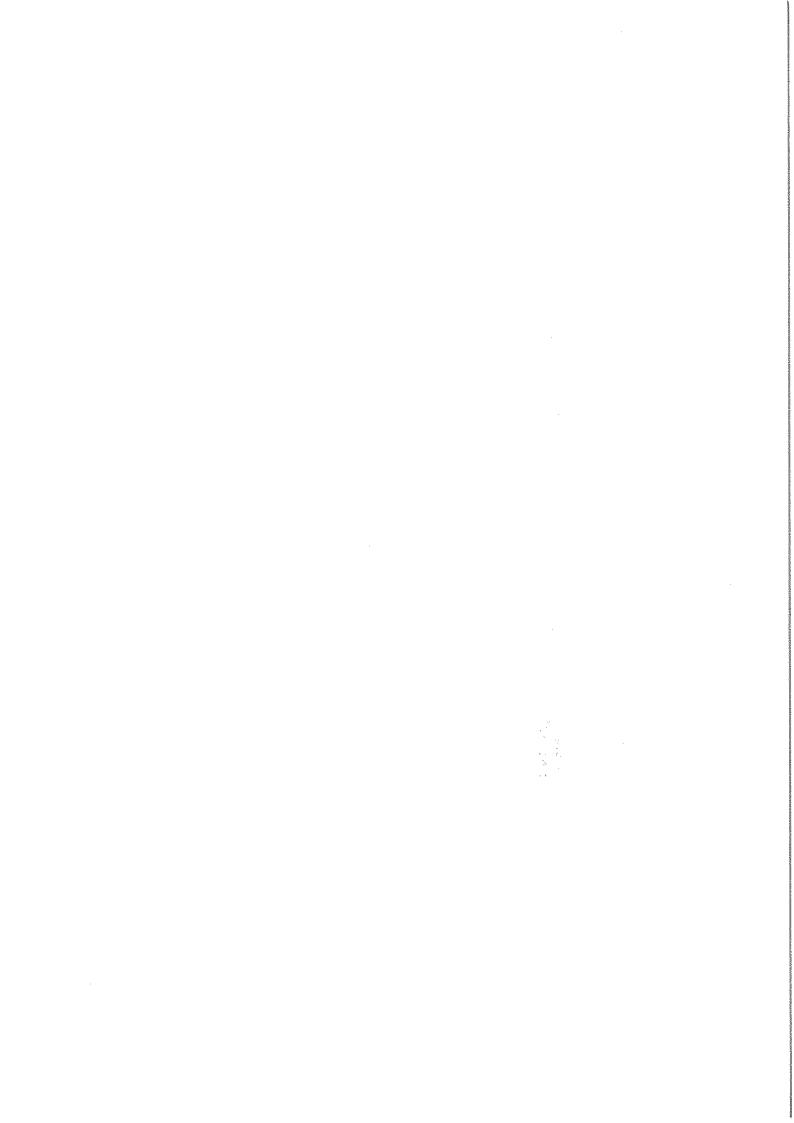
Bilan des surfaces Bat Principal	
TYPE	Total
SUN	1115,48
SUB (hors SUN)	4145,95
SHON (Hors SUN et SUB)	248,44
SHON	5509,87
Détails SUN (1, 2, 21, 24, 25, 44)	
Surface Bureaux (SB)	868,31
Surface salles de réunion (SR)	220,07
Surface annexe de travail (réserve médiathèque et Régie)	27,1
	1115,48
Détail SUB	
Surface dédié à l'enseignement (102, 103, 112, 116,117,118,120)	2613,15
Secrétariat Médical (101)	13,8
Logement (172)	115,4
Restauration (161,162)	172,2
Stockage (152)	59,3
Espace de circulation et accueil (114)	821,35
Médiathèque, Cube, Archives (25,26,43)	350,75
	4145,95

Bilan des surfaces Bat B	
TYPE	Total
SUN	0
SUB (hors SUN)	1413,95
SHON (Hors SUN et SUB)	137,52
SHON	1551,47
Détails SUN Surface Bureaux (SB) Surface salles de réunion (SR)	0 0
Détail SUB Surface dédié à l'enseignement Cabinet Médical	1382,25 31,7

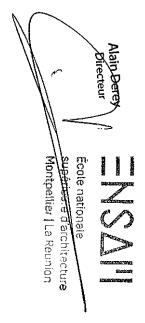
Alain Derey Directeur

ENSAII

École nationale supérieure d'architecture Montpellier | La Réunion



SHON	Garage	Surf. Divers	223	24,70	Boxe 02	Bat B R-1
SHON	Garage	Surf. Divers	223	24,50	Boxe 01	Bat B R-1
SHON	Baie informatique	5	211	3,86	Local Techn. Réseau	Bat B RDC
SHON	Local technique	ĹT	211	5,76	Local Techn. Stockage	Bat B R+1
SHON	Baie informatique	LT	211	3,20	Local Techn. Réseau	Bat B R+1
NOHS	Local technique	-	211	75,50	Local Maintenance / TL	Bat B R-1
SUB	Stockage	SSG	152	11,40	Réserve commune	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	120	210,25	Atelier maquette / Grand Halle	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	116	50,30	Salle 5	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	116	96,00	Atelier 08	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	116	148,20	Atelier 07	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	116	140,50	Atelier 06	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	116	137,30	Atelier 05	Bat B RDC
SUB	Cours	SP	116	50,60	Salle 4	Bat B R+1
SUB	Cours	SP SP	116	118,10	Atelier 09	Bat B R+1
SUB	Cours	Sp	116	97,30	Atelier 12	Bat B R+1
SUB	Cours	SP	116	118,80	Atelier 11	Bat B R+1
SUB	Cours	SP	116	120,00	Atelier 10	Bat B R+1
SUB	Cours	SP	116	21,50	Atelier Arts Plastiques	Bat B R+1
SUB	Sanitaires communs	SP	112	31,00	Sanitaires Bat B RDC H/F	Bat B RDC
SUB	Sanitaires communs	SP	112	31,00	Sanitaires Bat B R+1 H/F	Bat B R+1
SUB	Cabinet Médical	SLS	102	31,70	Cabinet medical	Bat B RDC
SUN	Désignation	Rub	Type	Superficie	Identification	Batiment



Bat Princ R-1	Identification Bureau Recherche	Superficie	Туре	Rub	Désignation	
8at Princ R+1	Bureau Dauvilliers	48,50 12,07		1 SB	bureau fermé, open space	T
Bat Princ R+1	Bureau Klunder	14,29		1 SB	bureau fermé, open space	
Bat Princ R+1	Bureau LIFAM 4	17,77		1 SB	bureau fermé, open space	\perp
Bat Princ R+1	Bureau Ruiz	17,90		1 SB	bureau fermé, open space bureau fermé, open space	<u> </u>
Bat Princ R+1	Bureau Benoit / Burel	18,91		1 S8	bureau fermé, open space	
Bat Princ R+1 Bat Princ R+1	Bureau Directeur	28,65		1 SB	bureau fermé, open space	┰
Bat Princ RDC	Bureau LIFAM 1 / 2 / 3 Bureau Narchal	70,62		1 SB	bureau fermé, open space	1
Bat Princ RDC	Bureau Clement	11,00		1 \$8	bureau fermé, open space	1-
Bat Princ RDC	Bureau Hameury	12,00		1 SB	bureau fermé, open space	十
Bat Princ RDC	Bureau Maire	12,00		1 SB	bureau fermé, open space	
Bat Princ RDC	Bureau Storez	13,40		1 SB	bureau fermé, open space	Ш.
Bat Princ RDC Bat Princ RDC	Bureau Mazur	14,70		1 SB	bureau fermé, open space bureau fermé, open space	٠.
Bat Princ RDC	Bureau Saugues Bureau Naji	15,00		1 SB	Dureau fermé, open space	-
Bat Princ RDC	Bureau Laurens	16,02	·	SB SB	bureau fermé, open space	Ι.
Bat Princ RDC Bat Princ RDC	Bureau Lahouloui	16,10		1 SB	bureau fermé, open space bureau fermé, open space	-
Bat Princ RDC	Bureau Deligne Bureau Girault	17,00		1 SB	bureau fermé, open space	+
Bat Princ RDC	Bureau Vanhelst	17,60		I SB	bureau fermé, open space	
Bat Princ RDC Bat Princ RDC	Bureau Brion	18,20		SB	bureau fermé, open space bureau fermé, open space	+
Bat Princ RDC	Bureau Cassan-Lage Bureau Ponce / Marcou	18,50		SB	bureau fermá, open space	+-
at Princ RDC	Bureau Benoit D.	19,12 19,90		SB SB	bureau fermé, open space	
at Princ RDC	Bureau Cerdan	19,90	1		bureau fermé, open space bureau fermé, open space	
at Princ RDC lat Princ RDC	Bureau Ravet Bureau Mias	21,00	1	SB	bureau ferme, open space	
Bat Princ RDC	Bureau Schuman / Verhnet	21,50	1		bureau fermé, open space	1
at Princ RDC	(Bureau Chiaraviglio / Gomes	25,00 34,48	1	SB SB	bureau fermé, open space	T
at Princ RDC at Princ RDC	Bureau Radi / Dunand / Carll	41,90	i	SB	bureau fermé, open space bureau fermé, open space	F
at Princ RDC	Bureau Avon / Kenlolis / Dato Bureau Mounis / Bernard / Lepape	46,50		SB	bureau fermé, open space	T :
at Princ RDC	Bureau Ductos / Amulet	47,90 55,30	1	SB S8	bureau fermé, open space	
at Princ RDC at Princ RDC	Reprographie	50,00	21	SB	bureau fermé, open space Salle photocopleurs	-
at Princ RDC	Salle réunion DAF Salle des enseignants	21,30	21		salle de réunion	
at Princ RDC	Salle de réception	51,40 52,70	21 21	SR SR	salle de réunion	7
at Princ RDC at Princ R+1	Salle des conseils	67,00	21	SR	salle de réunion salle de réunion	
at Princ RDC	Salle réunion Direction Salle réunion DCC	15,37	24	SR	Mini salle de reunion	1 :
at Princ R+1	Réserve doc	7,50	24 25	SR SR	Mini salle de reunion	
t Princ R+1 It Princ RDC	Médiathèque	256,00	25	SR	Réserve dans médiathèque Bibliothèque, documentation etudiants	
t Princ R-1	Hall 2 / Cube Archives	40,15	26	SR	Salle d'exposition traveux d'étudiente	1
t Princ R+1	Amphi 2 / Régie	54,60 4,40	43 44	SAT SAT	Salle d'archive [Vivante, semi vivante et morte]	
EPINC RDC	Amphi 1 Régle	15,20	44	SAT	Régle amphi Régle amphi	
	Local syndical Secrétariat médical	14,20	101	SLS	Local syndical	- 3
t Princ R-1	Association La lézarde	13,80 7,50	102 103	SLS SLS	Cabinet Médical	
t Princ R-1	Association AS (Salle de sport)	148,70	103	SLS	activités culturelles Locaux sports	
	Association AS Association Archipel	7,40	103	SLS	activités culturelles	- 5
t Princ RDC	Association Arpal	10,20	103	SLS SLS	activités culturelles	S
t Princ RDC	Association Ministore	19,20	103	SLS	activités culturelles activités culturelles	
t Princ RDC t Princ RDC	Association K'fet Association Focus	24,87	103	SLS	activités culturelles	. 9
t Princ RDC	Bureau Artiste à résidence	31,40 68,00	103	SLS SLS	activités culturelles	S
t Princ R-1	Sanitaires Bat Princ R-1	30,20	112	SP	Salle de répétition Sanitaires communs	S
t Princ RDC (Sanitaires commun Bat Princ R+1 Sanitaires Couloir DEP	6,48	112	SP	Sanitaires communs	<u> </u>
t Princ RDC :	Sanitaire Hall 1 Femme	15,85 23,46	112 112	SP SP	Sanitaires communs	S
Princ RDC S	Sanitaire Hall 1 Homme	23,46	112	SP	Sanitaires communs Sanitaires communs	S
	Sanitaires Amphi 1 Accueil	31,70	112	SP	Sanitaires communs	
Princ ROC	Hall 2	16,50 254,85	114 114	SP SP	Accuell, attente, orientation	S
	Hali 1	550,00	114	SP	Espace de circulation Espace de circulation	S
	Salle Informatique 1 Salle Informatique 2	41,00	116	SP	Cours	<u>S</u>
Princ R-1	Salle Informatique 3	41,00 83,50	116 116	SP SP	Cours	S
Princ R+1 7	Atelier 4b	34,80	116	SP	Cours Cours	SI
	Atelier 4a Atelier 1	70,00	116	SP	Cours	Si
Princ R+1 /	itelier 2	106,00 106,30	116 116	SP SP	Cours	Ş
Princ R+1 /	itelier 3	108,60	116	SP SP	Cours Cours	S
	alle 3a alle 3b	50,00	116	SP	Cours	S
Princ RDC S	alle 1	70,00 78,40	176 / 116	SP SP	Cours	Si
	alle 2	103,00	116	SP SP	Cours Cours	SI
	abo Informatique Joshi 2	106,80	116	SP	Cours	SI
Princ RDC A	mphi1	114,00 222,80	117	SP SP	Amphitheatre	Si
Princ RDC E	xtérieur salle des conseils / récenti	122,80	118	SP SP	Amphitheatre Jardin Intérieur de détente	SI
Princ R-1 (L	aboratoire FAB, Num. oursives / ATP	200,00	120	SP	Atelier de travail commun	St St
Princ RDC E	space audio-visuel	427,80 37,50	120	SP SP	Atelier de travail des étudiants	SU
Princ RDC R	éserve nettoyage	2,90	152	SP SSG	Espace de prise de vue	St
Princ ROC R	éserve logistique	6,00	152	SSG	Stockage Stockage	St.
Princ RDC SI	ocal nettoyage Bät C tockage fournit, Pédag.	8,20	152	SSG	Stockage	SU
Princ RDC St	tockage Editions de l'Espérou	13,00 29,20	162 152	SSG SSG	Stockage	SŪ
Princ RUC IA	ssociation K'fet	153,00	161 R	estauration	Stockage Restauration des étudiants	SL
Princ RDC Co	uisine du personnel ogement gardien / cellier	19,20	162 R	estauration	Cuisine	SU
rine R-1 Lo	ogement Gardien / Cellier	12,80 102,60	172 172	Surf Hab Surf Hab	Logement pour utilité de service ou NAS	SÜ
Princ R-1 Lo	ocal Gaz	9,50	211	LT LT	Logement pour utilité de service ou NAS Local technique	SU
Princ R-1 Lo	ocal Technique ansfo / TGBT	9,50	211	LT	Local technique	SHO
	ansio / TGB) eserve Maintenance/Esc	12,10 22,60	211	LT	Local technique	SH
Princ R-1 Re	icaux technique / stockage	32,30	211	LT	Local technique	SHO
Princ R-1 Lo	serve Maintenance/ Maguette	43,60	211	<u> </u>	Local technique	SHO
Princ R-1 Lo						
Princ R-1 Lo Princ R-1 Re Princ R-1 Lo	cal CTA	50,00	211	LŢ	Local technique	SHE
Princ R-1 Lo Princ R-1 Re Princ R-1 Lo Princ R-1 Ch	naufferie	54,10	211	LT	Local technique situe a l'etage	SHO
Princ R-1 Lo Princ R-1 Re Princ R-1 Lo Princ R-1 Cr Princ RDC Lo						

NSAII

École nationale supérieure d'architecture Mantpelliur (La Péunine

14/10/2016_x000D_Modific par A. Schuman Alain Derey

OUR

			34.4955		
	Logements	S	urfaces	Nive	aux / parking
Nbre log NAS N002 unité	1	SHON S02 m ²	5 509	Nbre niveaux SU N010 unité	3
Nbre log US N003 unité		Bâti au sol S530 m²		Nbre sous sols N011 unité	
Nbre log COF N004 unité		SUN S020 m²	1 115	Nbre places parking surface N012 unité	181
Nbre T1 N0T1 unité		Espaces réunion S022 m²	220	Nbre places parking sous-so N013 unité	
Nbre T2 N0T2 unité		Log. de fonction S023 m²	115,4		
Nbre T3 N0T3 unité	1	Surf.commercial S040 m²			
Nbre T4 N0T4 unité		Emprise foncière S500 m²			
Nbre T5 N0T5 unité		Aire aménagée S520 m²			
Nbre T6 et + N0T6 unité					
		Com	ımentaires		
Surface spéc restauration Bureaux et a Restauratior Logement : TOTAL SHOI accueil 16,50	ement d'enseignement supérie cifique dédiée à l'enseignement , stockage, espace de circulatio unnexe de travail : 1 115 m² SUN n (cafétéria et cuisine) : 172 m² S 115,40 m² SUB (1 T3 occupé par N : 5 509 m² dont SUB : 4146 m² O m² et secrétariat médical 13,8 220 m² salle de réunion et surfa	ur (construction 19 :: 2 627 m² SUB do n et accueil, Média l dont 868 m² Surfa SUB r un agent en NAS) ² (dont logement, r 0 m², médiathèque	978 + extension 2004) est cont surface légale 14 m² (sec thèque, Cube et Archives p ace de bureaux restauration, stockage 59,30 e, cube et archives 350,75 m²	rétariat médical) e our un total de 15) m² , espace de cir	t hors logement, 19 m²). rculation 804,85 m²,
		Cadre réserv	é à France Domaine		
N° Chorus	169788/334505		Date de prise e	en compte	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Mesuranes

Ce formulaire est validé par le service de France Domaine. Il certifie que l'intégration de l'immeuble dans l'inventaire immobilier de l'Etat sera effective dans Chorus.

JJ/MM/AAAA (jour/mois/année)



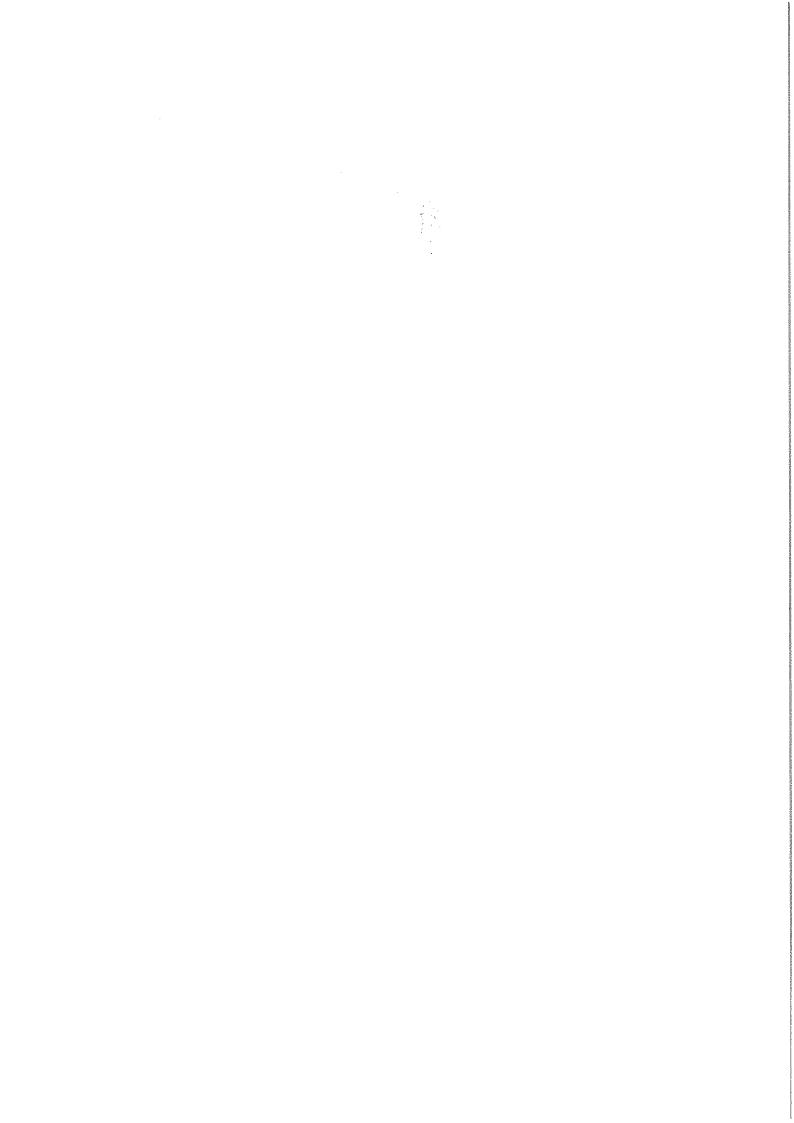
Gestion du référentiel immobilier de l'Etat



CREATION DE COMPOSANT DE SITE

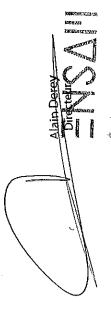
	Généralités	
Fonction 902/	/ Bât. d'enseignement supérieur	Date de validité 01/01/2013 JJ/MM/AAAA (jour/mois/année)
Désignation longue	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE ARCHITECTURE MONTI	PELLIER
Désignation courte	ENSA MONTPELLIER N° du site	1 6 9 7 8 8
	Adresse	
N° rue	Rue DE L'ESPEROU	
Lieu dit	Localité	MONTPELLIER Cedex 05
Code postal 340	93 Département 34 Région [LANG/ Languedoc-Roussillon Pays FR
V	Partenaires	
Type controle Non	n contrôlé par l'Etat Propriétaire Etat - Domaine pu	ublic
Gestionnaire 100	0005900 - Ecole d'architecture de Montpellier	
	Gestionnaire	
Ministère 02/0	Culture et Communication	Groupe d'autorisation 02-OP-50055
Email du demandeur	claudie.laurenceau@culture.gouv.fr	Date de la demande 15 avr. 16
	MACHICE II.	Alain Derey Directeur

École nationale supérieure d'architecture Montpellier | La Réunion



és	
₽	
nooo	
Ses (
bag	
S L	

titulaire	activité	date sign	début	fin	durée	AOT/COT	redevance	avenant	Bâtiments ou terrains Surfaces m2	Surfaces m2
ARCHIPEL	Asso étudiante	01.09.2016	01.09.2016	31.08.2017	1 an	COT	0		Batiment	10.20m²
ARPAL	Asso étudiante	01.09.2016	01.09.2016	31.08.2017	1 an	COT	Û		Bâtiment	10,20iii 18.93m²
AS	Asso étudiante	01.09.2016	01.09.2016	31.08.2017	1 an	TOO			Dâtimont	10,2011
FOCUS ENSAM	Asso étudiante	01.09.2016	01.09.2016 01.09.2016	31.08	1 an	COT	0			146,70mr 31,40m²
LA CAFET	Asso étudiante	01.09.2016	01.09.2016	31.08.2017	1 an	COT	O		Rôtiment + rectaurant 177 07~2	477 07 m2
IAIEZARD	A I EZARD Asso átudianta	04 00 2048	04 00 0046	2					המווויפוו ד וכאומנות	111,0,111
	יישטר כומתומוווב	01.03.50.10	01.03.2010	31.08.2017	1 an	COI	0		Bâtiment	7,50m²
LE MINISTORE	Asso étudiante	01.09.2016	01.09.2016	31.08.2017	1 an	COT	0		Bâtiment	19,20m²



École nationale supérieure d'architectura Montpellier | La Réunion

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:- :- :-

PREFECTURE DE L'HERAULT

-:-:-:-

CONVENTION D'UTILISATION DES BIENS DE l'ETAT CONCEDES

-:- :- :-

Montpellier le 15 novembre 2016

Les soussignés:

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Monsieur Michel RECOR, Directeur Départemental des Finances Publiques du département de l'Hérault dont les bureaux sont situés 334 allée Henri II de Montmorency, 34954 Montpellier cedex 2, stipulant en vertu de la délégation de signature du Préfet du Département de l'Hérault qui lui a été consentie par arrêté n° 2015-I-2181 du 01/01/2016, ci-après dénommée le propriétaire,

D'une part,

2°- La Direction Générale de l'Aviation Civile, représentée par Monsieur Philippe CORDIER, chef du département Sud Est du service national de l'ingénierie aéroportuaire (SNIA-SE), dont les bureaux sont situés 1, rue Vincent Auriol, 13 617 AIX-EN-PROVENCE, ci-après dénommé l'utilisateur,

D'autre part,

se sont présentés devant nous, préfet du département de l'Hérault, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'un immeuble situé à PEROLS (34 470)et MAUGUIO (34130) qui fait l'objet d'un contrat de concession avec un tiers référencé en annexe.

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre n° 5362/SG et n° 5363/SG du 16 janvier 2009 relatives à la politique immobilière de l'Etat.



CONVENTION

Article 1er

Objet de la convention

La présente convention, conclue dans le cadre des dispositions des articles R2313-1 à R2313-5 et R4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet de mettre à la disposition de l'utilisateur pour les besoins de la **Direction Générale de l'Aviation Civile**, l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 selon les modalités fixées par les articles suivants.

Article 2

Désignation de l'immeuble

Ensemble immobilier appartenant à l'Etat, selon la description annexée à cette convention et issue du contrat de concession, sis à PEROLS et MAUGUIO d'une superficie totale de 4 745 378, comprenant 121 parcelles, tel qu'il figure sur le plan ci-joint.

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction.

Article 3

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée, égale à la durée restante de la concession à la date de signature, de **trente-trois. années entières et consécutives qui commence le 1**er janvier 2016, date à laquelle les locaux sont mis à la disposition de l'utilisateur.

La présente convention prend fin dans les conditions prévues à l'article 14.

Article 4

Etat des lieux

Un état des lieux, établi en double exemplaire, est dressé contradictoirement entre le propriétaire et l'utilisateur au début de la présente convention ainsi qu'au départ de l'utilisateur.

Dans le cas présent, l'immeuble est considéré comme relevant du stock⁽¹⁾, aussi aucun état des lieux d'entrée ne sera établi.

(1) immeuble du stock : immeuble faisant l'objet d'une attribution ou d'une remise en dotation au 31/12/2008

Article 5

Ratio d'occupation

Sans objet.

Article 6

Etendue des pouvoirs de l'utilisateur

- 6.1. L'usage de l'ensemble immobilier objet de la présente convention est strictement réservé au service désigné à l'article 1^{er} et pour l'objet mentionné au même article.
- 6.2. Locations, autorisations d'occupation, et autres droits qui pourraient être consentis sur l'ensemble immobilier qui fait l'objet de la convention d'utilisation.

L'occupation par un tiers de cet immeuble pendant la durée de la convention est régie par le contrat de concession.

Article 7

Impôts et taxes

L'utilisateur acquitte l'ensemble des taxes et contributions afférentes à l'immeuble qui fait l'objet de la présente convention selon les termes du contrat de concession

Article 8

Responsabilité

L'utilisateur assume, sous le contrôle du propriétaire, l'ensemble des responsabilités afférentes à l'immeuble désigné à l'article 2 pour la durée de la présente convention.

Article 9

Entretien et réparations

L'utilisateur supporte l'ensemble des dépenses d'entretien courant et de petites réparations relatives à l'immeuble désigné à l'article 2 selon les dispositions du contrat de concession.



Article 10

Engagements d'amélioration de la performance immobilière

Sans objet.

Article 11

Loyer

Sans objet.

Article 12

Révision du loyer

Sans objet.

Article 13

Contrôle des conditions d'occupation

Sans objet.

Article 14

Terme de la convention

14.1. Terme de la convention:

La présente convention prend fin de plein droit le 31 Décembre 2038.

talide the object people of technications all betterment scores thread seal education for the people of the technication to the

ricur le lirétet, et par délégation,

ENVER TERM

VIEWE TO BOOK

Toronois austrania of

800 2

 $\chi_{i} = e^{-\frac{i}{2}\chi_{i}} = n$

Article 15

Pénalités financières

Sans objet.

Un exemplaire du présent acte est conservé à la préfecture.

Le représentant du service utilisateur,

Philippe CORDIER

Chef du Département SNIA Sud-Est

Le représentant de l'administration chargée des domaines,

Par délégation du Directeur Départemental des Finances Publiques l'Inspecteur Divisionnaire Responsable de la Cestion Domaniale,

Franck/FOYER

Pour le Préfet par délégation, le Secrélége/Général

Pascal OTHEGUY

MAIRIE DE MAUGUIO

2 8 NOV 2016

POUR INFORMATION:

RECU LE

POUR AVIS ET RETOUR

POUR AFFICHAGE:

OBSERVATIONS:



CERTIFICAT DE RADIATION DE PAVILLON

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE MONTPELLIER

RECETTE DES DOUANES DE SETE BUREAU

27, QUAI ASPIRANT HERBER 34200 SETE 09 70 27 70 13 04 67 74 69 03

Je soussigné, chef du bureau de douane de $SETE\ BUREAU$ certifie qu'il a été procédé à la radiation de l'effectif naval français du :

NAVIRE "TUCKER",

immatriculé sous le n° ST 581187, francisé sous le n° 29317042501

et attaché au bureau de SETE BUREAU

au motif : *Autre cas de radiation* ayant les caractéristiques suivantes :

Longueur: 8.03 mètres, Largeur: 2.85 mètres

Moteurs:

Туре	Marque	Modèle	N° série	Puiss. CV:	Puiss. KW:
fixe	YANMAR DIESEL	2QM15	88966	2.0	11.0

Jauge brute: 7.1 tonneau(x), Jauge nette: ...n.c...

Appartenant à:

21340154000017 MAIRIE DE MAUGUIO

demeurant à:

34130 MAUGUIO

et qui n'est grevé d'aucune hypothèque maritime à ce jour.

En foi de quoi, il est délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à SETE BUREAU, le 21/11/2016

Le Chef de Service,

(NOM et signature)

fou M.LE CHEF DE SERVICE DES DOUANES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES 21NOV16 M 21NOV16 M SEPQUAPES Françaises Isabelle BLAVIER N° 45096



Carnon, le 18 novembre 2015

Monsieur Denis HEURTEMATTE Rue de l'Etang de L'or Résidence PLEIN SOLEIL B - Appart N° 99 34280 CARNON-PLAGE

Réf: VP/PB

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet: Mise en demeure « Abandon de navire »

Monsieur Heurtematte,

Nos diverses relances précédentes étant restées sans réponse de votre part, nous vous informons que conformément à l'article L5331-5 du code des transports, votre voilier « TUCKER », toujours présent au port de Carnon, demeure en situation irrégulière, sans droit ni titre et en « situation d'abandon ».

En effet, depuis le 01/01/2009, plus aucun règlement pour votre poste d'amarrage ne nous est parvenu et ce sans motif de votre part. Conformément au règlement de Police du port votre voilier a été placé en fourrière sur notre aire de carénage.

En vertu de l'article L.5331-5, le constat de l'autorité portuaire dressé en date du 18 Septembre 2015, confirme que le « TUCKER » ne présente plus aucun signe d'équipage à bord, ni d'entretien au bénéfice de celui-ci entraînant sa dangerosité.

Il vous appartient donc, et à <u>votre charge financière</u>, de procéder à son enlèvement dans un délai de 3 semaines à réception du présent courrier.

A défaut de réponse dans le délai, de imparti et conformément aux articles du code des transports sus visés, le navire « TUCKER » fera l'objet d'un transfert de propriété à la Mairie de Mauguio-Carnon en vue de sa destruction. Les frais de cette procédure seront pleinement à votre charge.

Je vous invite à vous rapprocher dans les meilleurs délais vers des services portuaires.

Et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le Maire, Yvon BOURREL





PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture
CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES
POLE EPREUVES SPORTIVES
FR

Arrêté n° 2016/01/1249 du 28 novembre 2016 autorisant le déroulement de l'épreuve non motorisée dénommée « Oenotrail du lunellois » le 4 décembre 2016

Le préfet de l'Hérault, Officier dans l'ordre national du Mérite, Officier de la Légion d'Honneur,

- VU les articles R.411-10 à R.411-12 et R 411-29 à R 411.32 du Code de la Route;
- VU le code du sport, et notamment ses articles L231-2, L231-2-1, L331-1 à L331-4-1, L131-14 à L131-21, R331-7 à R331-17, A331-2 à A331-4;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la demande présentée par l'association « Lunel athlétisme », en vue d'organiser le 4 décembre 2016, une course pédestre dénommée « Oenotrail du lunellois »;
- VU l'arrêté de priorité de passage et les mesures de restriction de circulation des maires de St Christol, St Séries, Boisseron et Vérargues;
- VU l'avis du comité départemental des courses hors stade;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de la compagnie AIAC;
- VU l'avis des membres de la commission départementale de sécurité routière de l'Hérault ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault;
- SUR proposition Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault.

ARRETE:

- <u>ARTICLE 1</u>: M. le président de l'association « Lunel athlétisme », est autorisé, sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser le 4 décembre 2016, une course pédestre dénommée « Oenotrail du lunellois »
- ARTICLE 2: Les concurrents devront porter un dossard permettant aux usagers de la route de les reconnaître. Les accompagnateurs porteront également un signe de reconnaissance. Sur les voies ouvertes à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter intégralement les dispositions du code de la route, et les arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités gestionnaires des voies. Ils devront respecter impérativement le code de la route.
- ARTICLE 3: Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des concurrents. Ils prévoiront, à leurs frais, un service d'ordre suffisant, notamment aux carrefours dangereux. Ils feront précéder les pelotons de tête de chaque course d'une moto et d'un VTT-ouvreur qui assureront le rôle d'ouverture de course. Par ailleurs, deux VTT-balais signaleront le

passage du dernier concurrent sur chaque course. Ils mettront également en place, à leurs frais, une signalisation conforme à la réglementation.

<u>ARTICLE 4</u>: Les signaleurs dont les noms sont mentionnés sur la liste ci-jointe seront mis en place sur les itinéraires de passage de l'épreuve.

Ils facilitent le déroulement de l'épreuve et concourent à sa sécurisation. Sur la partie de l'itinéraire bénéficiant d'une priorité de passage, ils préviennent les autres usagers de la route de cette priorité. Ils ne disposent en aucun cas de pouvoir de police.

Ils doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen de signes vestimentaires permettant de les identifier, d'un gilet de haute visibilité de couleur jaune sur lequel doit figurer la mention "course" clairement visible, d'un piquet mobile à deux faces, modèle K.10 et sont à même de produire dans de brefs délais une copie de l'arrêté autorisant la manifestation sportive.

Ils sont placés sous la responsabilité des organisateurs. Ils sont tenus de se conformer aux instructions des forces de l'ordre présents sur les lieux et leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

ARTICLE 5 : la protection sanitaire sera assurée par la présence de deux médecins, trois ambulances et six secouristes, conformément au dossier déposé par les organisateurs. Les organisateurs devront disposer de liaisons radio entre le P.C. et les points d'observation en nombre suffisant, implantés sur le parcours.

M. Christian PAILLARGUELO (Tel. 06 09 12 76 67) est désigné en tant que coordinateur des secours. Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

Le PC Course sera joignable au numéro de téléphone suivant 04 43 81 81 54. Les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone aux services de police ou de gendarmerie, compétents et au CODIS 34.

En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation, le « coordinateur des secours » contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable de la sécurité et le directeur de course arrêteront immédiatement le déroulement de l'épreuve concernée et en informeront les forces de sécurité publique. Une déclaration d'accident devra être faite auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (ddcs-secretariat-direction@herault.com)

<u>ARTICLE 6</u>: Les organisateurs devront prendre toutes dispositions pour faire respecter les propriétés privées, la tranquillité et la sécurité des riverains.

Ils prendront à leur charge les frais du service exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assureront la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute sorte de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

<u>ARTICLE 7</u>: Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans les cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques.

ARTICLE 8: Il est formellement interdit:

- de jeter les journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés, soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation;
- d'allumer des feux de toute nature, y compris de fumer ;
- de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.

Tout aménagement de tribunes, gradins, tentes ou chapiteaux devra faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.

<u>ARTICLE 9</u>: Dans l'intérêt de la Sécurité Routière, sur le réseau routier départemental emprunté par la manifestation, sont interdits :

- le marquage à la peinture des chaussées et dépendances, quel que soit la nature des indications et le procédé utilisé pour sa réalisation.
- d'apposer des placards, papillons ou affiches sur les signaux réglementaires et leurs supports, sur les plantations, sur les équipements et ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci. Toutefois, le gestionnaire du réseau routier permet de déroger à cette interdiction :

sous réserve que les dispositifs légers mis en œuvre ne dégradent pas la qualité des équipements routiers, leur perception et leur compréhension.

sous réserve que ces dispositifs soient obligatoirement déposés dans un délai de 24h après la manifestation.

Le gestionnaire du réseau routier se réserve la possibilité d'engager une procédure d'indemnisation pour dommage au domaine public à l'encontre des organisateurs en cas de manquement à ces prescriptions.

<u>ARTICLE 10</u>: Faute pour les organisateurs de s'être conformés aux prescriptions du présent arrêté, il sera mis obstacle au déroulement de la course par les services de police chargés du contrôle.

ARTICLE 11 : Le directeur de cabinet du préfet de l'Hérault, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière ainsi qu'aux organisateurs.

Pour le préfet, et par délégation Le sous préfet, directeur de cabinet,

signé

Guillaume SAOUR



Direction Générale des Services

Arrêté	du	Président	

DGA – Aménagement du territoire Pôle routes et transports Direction des politiques techniques, des transports et de l'innovation Service exploitation et sécurité routière Dossier suivi par : Laurent RAYNAUD T : 04 67 67 70 42

Références : 2016-12-04 oenotrail du lunellois

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L. 3221.4 du Code général des collectivités publiques, relatif à la gestion du domaine départemental,

Vu le code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur.

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-29 à 411-32 relatifs à l'organisation et à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le règlement de voirie départemental,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental portant délégation de signature,

Vu la demande de M. Paiilarguelo Christian, représentant l'association Lunel Athlétisme, d'emprunter le réseau routier départemental en vue d'organiser une épreuve de course pédestre,

Considérant que le déroulement de l'épreuve sportive « Oenotrail du lunellois », le 04/12/2016 sur le réseau routier départemental nécessite une priorité de passage pour préserver la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route,

Arrête:

Article 1/

Une priorité de passage, telle que définie dans l'article R 411-30 du code de la route, est donnée à l'épreuve sportive « Oenotrail du lunellois » le dimanche 04 décembre 2016 sur les sections de routes départementales hors agglomération, concernées par le parcours figurant au dossier présenté par l'organisateur et détaillées-ci-dessous :

- RD105, du PR 13+000-à 14+000, sur le territoire de la commune de St Christol
- RD110, du PR 5+000-à 6+000, sur le territoire de la commune de Vérargues

La priorité de passage sera effective au passage du véhicule d'ouverture de course de l'organisation, qui précèdera le peloton et sera cloturée au passage du véhicule fin de course.

Les concurrents qui ne pourront pas rester dans ce peloton, respecteront impérativement le code de la route.

Article 2/

Conformément au code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur :

M. Paiilarguelo Christian (06 85 89 34 20), représentant l'association Lunel Athlétisme (Stade Colette Besson, chemin des cabanettes – 34400 LUNEL) mettra en place la signalisation de la priorité de passage sur l'itinéraire emprunté par l'épreuve et assurera sous son entière responsabilité toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le bon déroulement de la compétition et la sécurité des usagers de la route.

Article 3 /

L'organisateur s'engage à prendre à sa charge les dommages et dégradations de la chaussée ou de ses dépendances constituant une dégradation d'ouvrage, tel que le marquage des chaussées (inscriptions, signes ou dessins) lié au balisage des parcours, qui est proscrit.

Article 4 /

Cet arrêté devra être en possession des signaleurs chargés de la sécurisation de l'épreuve sur l'itinéraire emprunté.

Article 5 /

M. le Directeur de l'agence technique départementale de Lunel,

M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Hérault,

M. Paiilarguelo Christian, représentant l'association Lunel Athlétisme, organisateur de l'épreuve de course pédestre « Oenotrail du lunellois »,

sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

Pour le Président du Conseil départemental

et par delegation,

Le Chef du service explaitation et sécurité routière,

Nicolas Duhayo

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT COMMUNE DE SAINT CHRISTOL

Tél: 04.67.86.01.09 Fax: 04.67.86.05.43

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOL

- Vu l'article L 2213.1 du code général des Collectivités Territoriales;
- Vu le code de la route;
- Vu le code de la voirie routière;
- Vu l'arrêté du 26 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique;

Considérant que le déroulement de la course pédestre dénommée «L'oenotrail du Lunellois» organisée par Lunel Athlétisme et Rotary le dimanche 4 décembre 2016 sur le réseau routier nécessite une priorité de passage pour préserver la sécurité des participants, des usagers de la route, et des spectateurs;

ARRETE

traversée de l'avenue Boutonnet, rue Pioch Boucheté, allée Beauséjour, chemin du Moulin, chemin des Prés que du state en partie chemin de Saussines, chemin du Coulet, ainsi que sur les chemins de service communaux, est accordee a repreuve sportive « roenotran du Lunenois », le dimanche 4 décembre 2016, à partir de 10 H.

ARTICLE 2 : Le début de cette priorité de passage sera signalé par le véhicule d'ouverture de l'organisation. La voiture balai fermera le passage de la manifestation sportive, clôturant ainsi la priorité du 26 août 1992 susvisé, l'organisateur est chargé de mettre en place une signalisation appropriée de la priorité de passage, au moyen notamment de signaleurs en nombre

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Lunel, la personne responsable de l'organisation de l'épreuve « L'Oenotrail du Lunellois » sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

septembre 2016.

Le Maire, Jean-Luc BERGEON.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Affiché, le

2 6 SEP. 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE L'HERAULT ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE VERARGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Date d'affichage: 31/08/2016

Objet de l'arrêté : n°2016/08/25

ARRETE DE PRIORITE DE PASSAGE

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L. 2213-1, L. 2213-2, Vu le Code de la Route,

Considérant que pour assurer le bon déroulement de la randonnée cycliste qui traversera la commune de VERARGUES le Dimanche 04 Décembre 2016, de 10h à 13h, il convient de rendre prioritaire le passage des compétiteurs et des véhicules de l'organisation de l'épreuve sur le territoire de la commune,

ARRETE:

Article 1^{er}: Afin de permettre le bon déroulement de la randonnée de l'Oenotrail du Lunellois organisée par Monsieur Sylvain RAMBAUD le Dimanche 04 Décembre 2016 de 10h à 13h, le passage des compétiteurs et des véhicules de l'organisation est prioritaire sur les véhicules autres empruntant les chemins de la commune de VERARGUES pendant l'épreuve.

Article 2: Le parcours passera sur la commune de VERARGUES en provenance du Château de Pouget par le Chemin des Brus, coupera la Rue du Laurier-Tin (D110E2) pour le Chemin de la Pinède et contournera le Mas de Vézian par la servitude vers la Route Vieille.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à VERARGUES, le 30 Août 2016

Pour extrait conforme, le Maire, Jean Jacques ESTEBAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213403306-20160901-AR20160825-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2016





MAIRIE DE BOISSERON (HERAULT)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Règlementant l'occupation du domaine public Lors du passage de l'Oenotrail du Lunellois

Le Maire de la Commune de Boisseron,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par Mr Paillarguelo, Président du Lunel Athlétisme et Rotary

ARRETE

Article 1er : A l'occasion de l'Oenotrail du dimanche 04 décembre 2016, la circulation sera interrompue par intermittence sur la voie départementale entre 10h et 13h. La course pédestre traversera la D105 en provenance de Saint-Christol devant le Mas de Theyron. Cette autorisation est personnelle et ne peut être cédée de quelque manière que ce soit.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur cette voie.

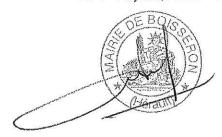
Article 3: La signalisation réglementaire sera conforme au plan joint au présent arrêté. Elle sera mise en place par les soins de l'Association Lunel Athlétisme et Rotary.

Article 4 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, cette voie pourra être utilisée par les véhicules médecins, ambulance, véhicules de gendarmerie, des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Boisseron est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à BOISSERON, le 13 octobre 2016.

Le 1er Adjoint, Alain Rous





Lunei Athiétisme & Rotary

Stade Colette BESSON - chemin des CABANETTES 34400 LUNEL Annexe 7a



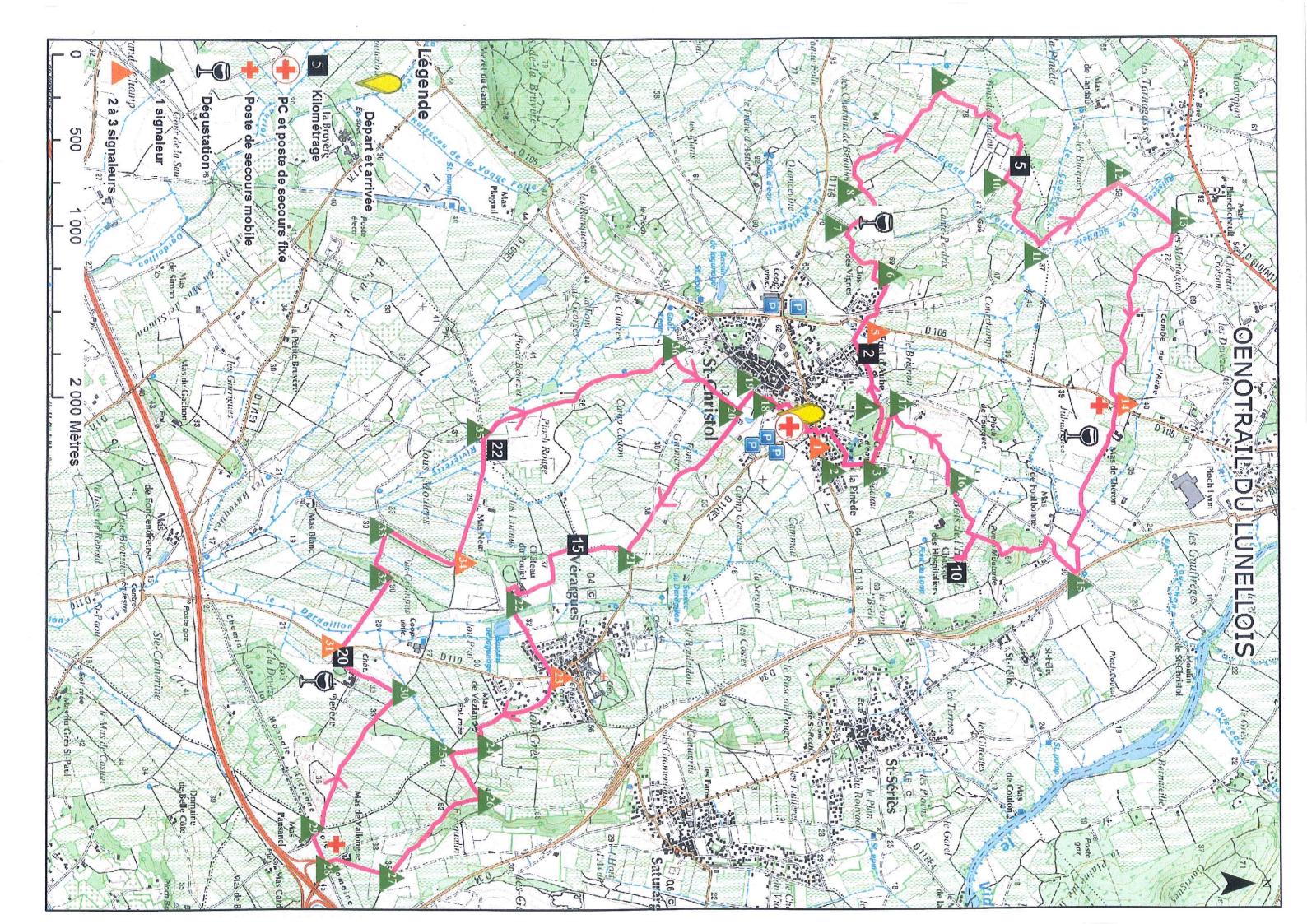
Liste des signaleurs (50) de l'Oenotrail du lunellois 2016

Nons, préhoms Amée naissance et lieu Odresse N° de P° PAGES Rabert 170146 à Nortpellier 97 Chem. de la dist Liquine 34400 Lunel 840926310005 BCUDIN Margall 251146 à 51° Félix de P. 50 reue de la Dentellière 34670 Balliargues 103359 BCUDIN Margall 251146 à 51° Félix de P. 50 reue de la Dentellière 34670 Balliargues 103359 BCUDIN Philippe 100848 à Bieville sur O. 50 reue de la Dentellière 34670 Balliargues 124272 BELUET Izabelle 051066 à Narbonne 424 rue du M¹ Ventoux 34400 LUNEL 840411100483 HZENZ VIVIER 251168 à Raveil M. 54 l'ure F. Mistrel 30310 Vergèze 808184230254 WATEAU Laure 230671 à Poissy 210 rue Beutonnet 34400 Lunel 900478300312 CROZE Stéphan 030955 à 177 rele de Restincilères 34400 Lunel 7313743 SAURY Christian 260360 à Montpellier 3016279 à 177 rele de Restincilères 34400 Lunel 7313743 SAURY Christian 260360 à Montpellier 3016279 à 177 rele de Restincilères 34400 Lunel 7313743 SAURY Christian 260360 à Montpellier 3016279 à 18077 rele de Restincilères 34400 Lunel 7313743 STEZOT Gilles 203070 à Montpellier 209 rue des Zibelines 34160 Saussines 891079200735 DERRAE Chantral 140763 à l'oulouse 2, Pl. du Gel Die Geulle 30670 Algues-Vives 830934110232 BEZOT Gilles 203070 à Marte 209 rue des Zibelines 34160 Saussines 80079200735 DELHAUREAU PRADAL Laurence 100566 à Millou 189 ov Bauzonquet 34400 Lunel 840212210210 MONTELLS Gaequeline 151151 à Prodes le Lez 64 ov. de Bausissouse 34730 Prades 770291201930 CRONVARD Isabelle 270163 à bombasle 44 ling, des Beurseuris 34400 Lunel 840212210210 THOMAS Sylvie 270162 à Lure 44 ling, des Beurseuris 34400 Lunel 840212210210 THOMAS Sylvie 270162 à Lure 44 ling, des Beurseuris 34400 Lunel 83047400400 826660 83064200001 830664200001 830664200001 830664200001 830664200001 830664200001 830664200001 830664200001 830664200001 8306664200001 8306664200001 83066642000000000000000000000000000000000				
ECIPATE Lyone 201164 à Livry Geragn 30 p.l. des Tamaris « B. 34400 Lune 840926310005 BOUDIN Magali 251164 à 5 Ffailx de P. 50 rue de la Dentellièra 34570 Baillargues 103359 BOUDIN Philippe 100848 à Bieville sur O. 50 rue de la Dentellièra 34570 Baillargues 124272 BELUET Isabelle 051066 à Narbonne 424 rue du Mt Ventoux 34400 LUNEL 840411110483 BELUET Isabelle 051066 à Narbonne 424 rue du Mt Ventoux 34400 LUNEL 840411110483 BELUET Isabelle 051066 à Narbonne 291168 à Rueil M. 50 ft.rue fu du Mt Ventoux 34400 LUNEL 84011110483 BELUET Isabelle 051066 à Narbonne 210 rue Boutonnet 34400 Lunel 900478300312 BELUET RESEAU Leure 230671 à Poissy 210 rue Boutonnet 34400 Lunel 900478300312 CROZE Stéphon 080955 à 177 rete de Restrincilères 34400 Lunel 7313743 CROZE Brigitte 030259 à 177 rete de Restrincilères 34400 Lunel 7313743 SAURY Christion 260360 à Montpellier 36 allée Jeanne Baret 34070 Montpellier 820934310283 SAURY Christion 260360 à Montpellier 209 rue des Zibelines 34160 Saussines 891079200735 BERRE Chantal 140763 à Toilouse 2, Pl. du Gel De Gaulle 30070 Aigues Vives 830934310283 BEZOT Gilles 230970 à Paris 08 55 rue Henri Reynoud 34400 Lunel 871278300649 BELHUMEAU PRADAL Laurence 201848 à Béziers 64 av. de Bouissouse 34730 Prodes 315996153 MONTELLS Rosper 251148 à Béziers 64 av. de Bouissouse 34730 Prodes 315996153 MONTELLS Auguelle 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Syvie 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Syvie 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Syvie 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Syvie 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Syvie 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Syvie 270162 à Lune 44 imp. des Bourseuils 34400 Lunel 8306542000	Noms, prénoms	Année naissance et lieu	adresse	N° de PC
BOUDIN Magali	PAGES Robert	170146 à Montpellier	97 chem. de la Gde Liquine 34400 Lunel	222846
BOUDTIN Philippe	KIENE Lyonel	201164 à Livry Gargan	30 pl. des Tamaris « B » 34400 Lunel	840926310005
BELUET Isabelle	BOUDIN Magali	251146 à St Félix de P.	50 rue de la Dentellière 34670 Baillargues	103359
THENAZY Olivier	BOUDIN Philippe	100848 à Bieville sur O.	50 rue de la Dentellière 34670 Baillargues	124272
WATEAU Laure	BELUET Isabelle	051066 à Narbonne	424 rue du Mt Ventoux 34400 LUNEL	8404III00483
CROZE Stéphan	THENAZY Olivier	291168 à Rueil M.	541 rue F. Mistral 30310 Vergèze	880184230254
CROZE Brigitte	WATEAU Laure	230671 à Poissy	210 rue Boutonnet 34400 Lunel	900478300312
SAURY Christian 260360 à Montpellier 36 allée Jeanne Baret 34070 Montpellier 820934310283 STMONNET Mélina 050372 à Niort 209 rue des Zibelines 34160 Saussines 891079200735 DERRE Chantal 140763 à Toulouse 2, Pl. du de Die Gaulla 30070 Aiguse-Vives 830934310232 BIZOT Gilles 230970 à Paris 08 55 rue Henri Reynaud 34400 Lunel 871278300649 BIZOT Gilles 230970 à Paris 08 189 av Bouzanquet 34400 Lunel 840212210210 MONTEILS Reger 251148 à Béziers 64 ev. de Bouissouse 34730 Prades 316906153 MONTEILS Acqueline 151151 à Prades le Lez 64 ev. de Bouissouse 34730 Prades 770291201930 CONVARD I Sabelle 270163 à Dombasile 45 pl. A. diei 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Sylvie 270162 à Lure 44 imp. des Bauvreuils 34400 LUNEL 780470200489 74070200489 141179 à 5† Chamad 1 av. Louis Abric 34400 LUNEL 780470200489 74070200489	CROZE Stéphan	080955 à	177 rte de Restinclières 34400 Lunel	7313743
SEMONNET Mélina D50372 à Niort 209 rue des Zibelines 34160 Saussines 891079200735	CROZE Brigitte	030259 à	177 rte de Restinclières 34400 Lunel	7313743
DERRE Chantal 140763 à Toulouse 2, Pl. du Gal De Gaulle 30670 Aigues-Vives 830934310232 BIZOT Gilles 230970 à Paris 08 55 rue Henri Reynaud 34400 Lunel 847273300649 MONTETLS Roger 251148 à Béziers 64 av. de Bouissouse 34730 Prodes 316906153 MONTETLS Tacquelline 151151 à Prades le Lez 64 av. de Bouissouse 34730 Prodes 770291201930 CONVARD Tabelle 270163 à Dembasle 270162 à Lure 44 imp. des Bouvreuils 34400 LUNEL 780470200489 7804	SAURY Christian	260360 à Montpellier	36 allée Jeanne Baret 34070 Montpellier	820934310283
BZZOT Gilles 230970 à Paris 08 55 rue Henri Reynaud 34400 Lunel 871278300649	SIMONNET Mélina	050372 à Niort	209 rue des Zibelines 34160 Saussines	891079200735
DELHUMEAU PRADAL Laurence 100566 à Millau 189 av Bouzanquet 34400 Lunel 840212210210 MONTETLS Roger 251148 à Béziers 64 av. de Bouissouse 34730 Prades 316906153 MONTETLS Taqqueline 151151 à Prades le Lez 64 av. de Bouissouse 34730 Prades 770291201930 CONVARD Tsabelle 270163 à Dombasle 45 pl. A. Gide 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Sylvie 270162 à Lure 44 imp. des Bourseuils 34400 LUNEL 780470200489 FARTÉOULE Noël 141179 à 51 Chamond 1 av. Louis Abri: 34400 LUNEL 0808343088 SEGERS Françoise 131153 à 97 pl. E. Jamais 30670 Aigues Vives 282860 FOLLEREAU Gilles 190460 à Decize 7 avenue F. Mistral 34130 MUDAISON 780658300639 DESGOUTTES François 310163 à Chanlieu 50 rue des Fauvettes 34400 LUNEL 810242200247 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Christie 280865 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 26 Amerillargues 7 avenue F. Mistral 34400 Lunel 810242200247 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 162749 Place des Jurantes 35490 Marsillargues 830534310772 RASCAL Murielle 180273 à Saigon 7 rue Germaine Richier 34130 MUDAISON 391234300401 VIE Frédérie 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 51 Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 51 Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 910373200370 7 rue Germaine Richier 34130 MUDAISON 391234300401 VIE Frédérie 306666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Bérhune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Bérhune 14 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 82030303003030303030303030303	DERRE Chantal	140763 à Toulouse	2, Pl. du Gal De Gaulle 30670 Aigues-Vives	830934310232
MONTEILS Roger 251148 à Béziers 64 av. de Bouissouse 34730 Prades 316906153 MONTEILS Jacqueline 151151 à Prades le Lez 64 av. de Bouissouse 34730 Prades 770291201930 CONVARD Isabelle 270163 à Dombasle 45 pl. A. Gida 34400 Lunel 330545400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 3405400001 34054000001 34054000001 340540000000000000000000000000000000000	BIZOT Gilles	230970 à Paris 08	55 rue Henri Reynaud 34400 Lunel	871278300649
MONTEILS Jaqueline	DELHUMEAU PRADAL Laurence	100566 à Millau	189 av Bouzanquet 34400 Lunel	840212210210
CONVARD Isabelle 270163 à Dombasle 45 pl. A. Gide 34400 Lunel 830654200001 THOMAS Sylvie 270162 à Lure 44 imp. des Bouvreuils 34400 LUNEL 780470200489 FARSOULE Noël 141179 à St Chamond 1 av. Louis Abric 34400 LUNEL 0808343088 SEGERS Françoise 131153 à 97 pl. E. Jamais 30670 Aigues Vives 282860 FOLLEREAU Gilles 190460 à Decize 7 avenue F. Mistral 34130 MUDATSON 780658300639 DESGOUTTES François 310163 à Charlieu 50 rue des Faouvettes 34400 Lunel 810242200247 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Mado 020551 à St Christol 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Louriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 80534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues 112 rue des Louriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues 112 rue des Louriers Roses 34590 Marsillargues 162749	MONTEILS Roger	251148 à Béziers	64 av. de Bouissouse 34730 Prades	316906153
THOMAS Sylvie 270162 à Lure 44 imp. des Bouvreuils 34400 LUNEL 780470200489 FARTGOULE Noël 141179 à 5t Chamond 1 av. Louis Abric 34400 LUNEL 0808343088 SEGERS Françoise 131153 à 97 pl. E. Jamais 30670 Aigues Vives 282860 FOLLEREAU Gilles 190460 à Decize 7 avenue F. Mistral 34130 MUDATSON 780558300639 DESGOUTTES François 310163 à Charlieu 50 rue des Fauvettes 34400 Lunel 810242200247 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 1627749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDATSON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgagne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à ST Jean de M. 25 rue Porte de Bourgagne UZES 010373200370 POISSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEME	MONTEILS Jacqueline	151151 à Prades le Lez	64 av. de Bouissouse 34730 Prades	770291201930
FARIGOULE Noē 141179 à St Chamond 1 av. Louis Abric 34400 LUNEL 0808343088	CONVARD Isabelle	270163 à Dombasle	45 pl. A. Gide 34400 Lunel	830654200001
SEGERS Françoise 131153 à 97 pl. E. Jamais 30670 Aigues Vives 282860 FOLLERAU Gilles 190460 à Decize 7 avenue F. Mistral 34130 MUDALTSON 780658300639 DESGOUTTES François 310163 à Charlieu 50 rue des Fauvettes 34400 Lunel 810242200247 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Mado 020551 à St Christol 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guillène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurrantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDAISON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à St Pain de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 POZSSY Joël 250554 à Povillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 82030200208	THOMAS Sylvie	270162 à Lure	44 imp. des Bouvreuils 34400 LUNEL	780470200489
FOLLEREAU Gilles 190460 à Decize 7 avenue F. Mistral 34130 MUDATSON 780658300639 DESGOUTTES François 310163 à Charlieu 50 rue des Fauvettes 34400 Lunel 810242200247 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Mado 020551 à 51 Christol 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDATSON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 51 Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POTSSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260466 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 51 Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 771134310861 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 950391201312 UVALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 950391201312 UVALLET Gérard 040750 à Toulouse 61	FARIGOULE Noël	141179 à St Chamond	1 av. Louis Abric 34400 LUNEL	0808343088
DESGOUTTES François 310163 à Charlieu 50 rue des Fauvettes 34400 Lunel 810242200247 CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Mado 020551 à 5t Christol 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilàne 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDATSON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgagne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à St Jean de M. 25 rue Porte de Bourgagne UZES 940334300079 POTSSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 820130200028 CLEMENT Marie 280466 à Béřhune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 820130200028 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St écnies des M. 78M53050878	SEGERS Françoise	131153 à	97 pl. E. Jamais 30670 Aigues Vives	282860
CORNUS Christie 290180 à Aigues Mortes 56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud 960334300038 CORNUS Mado 020551 à 5f Christol 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDATSON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgagne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 51 Jean de M. 25 rue Porte de Bourgagne UZES 010373200370 POTSSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 S fécines des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierie 34130 Mudaison 820373200918	FOLLEREAU Gilles	190460 à Decize	7 avenue F. Mistral 34130 MUDAISON	780658300639
CORNUS Mado 020551 à 5t Christol 24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes 1698713 RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDATSON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 5t Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POISSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 83099520471 SENDRA Deminique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382	DESGOUTTES François	310163 à Charlieu	50 rue des Fauvettes 34400 Lunel	810242200247
RAOULX Guilène 280865 à Aigues Mortes 12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues 830534310772 BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDAISON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 51 Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POISSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495B74 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 82030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 ELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de 5te Catherine 34400 Lunel 750634300382	CORNUS Christie	290180 à Aigues Mortes	56 Rte de Montpellier 30540 Milhaud	960334300038
BLANC Raymonde 300852 à Marsillargues Place des Jurantes 35490 Marsillargues 162749 PASCAL Murielle 180273 à Saïgan 17 rue Germaine Richier 34130 MUDATSON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 5t Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POTSSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth </td <td>CORNUS Mado</td> <td>020551 à St Christol</td> <td>24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes</td> <td>1698713</td>	CORNUS Mado	020551 à St Christol	24 Hameau d'Esparron 30220 Aigues Mortes	1698713
PASCAL Murielle 180273 à Saïgon 17 rue Germaine Richier 34130 MUDAISON 931234300401 VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à 51 Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POISSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495B74 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825,71.3 MOREL Richard	RAOULX Guilène	280865 à Aigues Mortes	12 rue des Lauriers Roses 34590 Marsillargues	830534310772
VIE Frédéric 30/10/68 à Brive 25 rue Porte de Bourgogne UZES 940334300093 MARTY Ariane 21/09/84 à St Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POTSSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Hau	BLANC Raymonde	300852 à Marsillargues	Place des Jurantes 35490 Marsillargues	162749
MARTY Ariane 21/09/84 à St Jean de M. 25 rue Porte de Bourgogne UZES 010373200370 POISSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495B74 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien <	PASCAL Murielle	180273 à Saïgon	17 rue Germaine Richier 34130 MUDAISON	931234300401
POISSY Joël 250554 à Pavillon s/B 29 chem du Repounchoun 34400 Lunel 9310495874 CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien	VIE Frédéric	30/10/68 à Brive	25 rue Porte de Bourgogne UZES	940334300093
CLEMENT Lionel 260666 à Nîmes 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 821030200028 CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali	MARTY Ariane	21/09/84 à 5t Jean de M.	25 rue Porte de Bourgogne UZES	010373200370
CLEMENT Marie 280466 à Béthune 13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison 850130210552 LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 15046	POISSY Joël	250554 à Pavillon s/B	29 chem du Repounchoun 34400 Lunel	9310495B74
LELOUP Jean-Marie 080553 aux Mureaux 48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M. 78M53050878 RAMBAUD Corinne 170454 à 5fax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry <td>CLEMENT Lionel</td> <td>260666 à Nîmes</td> <td>13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison</td> <td>821030200028</td>	CLEMENT Lionel	260666 à Nîmes	13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison	821030200028
RAMBAUD Corinne 170454 à Sfax 10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison 820373200918 CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160	CLEMENT Marie	280466 à Béthune	13 avenue des Sarcelles 34130 Mudaison	850130210552
CONESSA Hervé 140963 à Enghien 34 rue Baronnie 34400 Lunel 830995320471 SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem.	LELOUP Jean-Marie	080553 aux Mureaux	48 chemin des Olivettes 34160 St Génies des M.	78M53050878
SENDRA Dominique 201158 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 761030201343 SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure <th< td=""><td>RAMBAUD Corinne</td><td>170454 à Sfax</td><td>10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison</td><td>820373200918</td></th<>	RAMBAUD Corinne	170454 à Sfax	10 rue des Carrierettes 34130 Mudaison	820373200918
SENDRA Philippe 110657 à 100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel 750634300382 GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	CONESSA Hervé	140963 à Enghien	34 rue Baronnie 34400 Lunel	830995320471
GREA Gil 050956 à 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 342582 GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	SENDRA Dominique	201158 à	100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel	761030201343
GREA Elisabeth 141053 à Parmentier 85 imp. Roland Garros 34400 Lunel 9825.71.3 MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	SENDRA Philippe	110657 à	100 ch. de Ste Catherine 34400 Lunel	750634300382
MOREL Richard 280456 à Marseille 199 chemin du Thym 34400 Lunel 6737743 DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	GREA Gil	050956 à	85 imp. Roland Garros 34400 Lunel	MAD MARKET A
DEBIEVE Alain 210867 à Haumont (59) 216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel 850859561182 BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	GREA Elisabeth	141053 à Parmentier	85 imp. Roland Garros 34400 Lunel	9825.71.3
BARROU CAPLAT Ghislaine 021059 à St Etienne 300 rue de la Laune 34400 Lunel 771134310861 MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	MOREL Richard	280456 à Marseille	199 chemin du Thym 34400 Lunel	6737743
MILESI Damien 120170 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 880334310091 JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	DEBIEVE Alain	210867 à Haumont (59)	216 chem. du Pt de Touraine 34400 Lunel	850859561182
JOUGLA Magali 150466 à 60 chem. de Lunel 34400 Villetelle 840134100474 LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	BARROU CAPLAT Ghislaine	021059 à St Etienne	300 rue de la Laune 34400 Lunel	771134310861
LASSUS Astrid 050977 à Evry 251 rue Boutonnet 34400 Lunel 950391201312 WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	MILESI Damien		60 chem. de Lunel 34400 Villetelle	880334310091
WALLET Gérard 040750 à Toulouse 61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel 31.48.14260 FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	JOUGLA Magali	150466 à	60 chem. de Lunel 34400 Villetelle	
FESQUET Philippe 051271 à Lunel 160 chem. de St Brès 34130 Lansargues 900234310920 DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	LASSUS Astrid	050977 à Evry	251 rue Boutonnet 34400 Lunel	950391201312
DIDIOT Dominique 090265 à Lure 104 rue des Arts 34400 Lunel 830770200559	WALLET Gérard	040750 à Toulouse	61 rue Frédéric Mistral 34400 Lunel	31.48.14260
	FESQUET Philippe	051271 à Lunel	160 chem. de St Brès 34130 Lansargues	900234310920
ETHEVE Carolyn 290183 à Ebingen 2- imp des Chanterelles 34400- Lunel PU81233	DIDIOT Dominique	090265 à Lure	104 rue des Arts 34400 Lunel	830770200559
	ETHEVE Carolyn	290183 à Ebingen	2- imp des Chanterelles 34400- Lunel	PU81233

Les signaleurs sont majeurs et titulaires d'un permis de conduire valide. Ils seront en possession d'une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation, porteurs d'un gilet de haute visibilité « course », d'un piquet mobile «K10», d'un moyen radio et de deux barrières « K2 » pré signalées « course » aux carrefours.

Fait à Lunel, le 14 novembre 2016 par le Pt, Christian PAILLARGUELO







PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture
CABINET
SERVICE INTERMINISTERIEL DE
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Arrêté n° 2016-01-\239 portant habilitation de formation en prévention et secours civiques de l'Université de Montpellier

Le Préfet de l'Hérault Officier dans l'ordre national du Mérite, Officier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation des moniteurs de premiers secours ;

VU le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 et notamment son article 8, portant diverses mesures au secourisme ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

VU l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

VU l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » ;

VU l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

VU l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU l'arrêté du 6 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » et de l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-1-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant la demande présentée par l'Université de Montpellier;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: L'Université de Montpellier – 163 rue Auguste Broussonet – 34090 MONTPELLIER, est reconnue et habilitée au niveau départemental pour assurer des formations en vue de l'obtention des attestations et diplômes suivants :

- Certificat de compétences en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

ARTICLE 2 : L'Université de Montpellier, devra se conformer aux dispositions de l'arrêté du 08 juillet 1992 susvisé et notamment aux articles 15 et 16 qui précisent les conditions à respecter pour conserver cette habilitation.

ARTICLE 3 : L'habilitation est délivrée pour une durée de 2 ans. Elle sera renouvelée sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formation.

ARTICLE 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le président de l'Université de Montpellier est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 2 5 NOV. 2016

Pour le Préfet et par délégation, Le sous-préfet, directeur de cabinet

Guillaume SAOUR



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture
CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES
POLE EPREUVES SPORTIVES

Arrêté n° 2016/01/1253 du 29 novembre 2016 autorisant le déroulement de l'épreuve non motorisée dénommée « Trail de Mireval » le 4 décembre 2016

Le préfet de l'Hérault, Officier dans l'ordre national du Mérite, Officier de la Légion d'Honneur,

- VU les articles R.411-10 à R.411-12 et R 411-29 à R 411.32 du Code de la Route;
- VU le code du sport, et notamment ses articles L231-2, L231-2-1, L331-1 à L331-4-1, L131-14 à L131-21, R331-7 à R331-17, A331-2 à A331-4;
- VU le code général des collectivités territoriales;
- VU la demande présentée par l'association « Mireval Gardiole athlétisme », en vue d'organiser le 4 décembre 2016, une course pédestre dénommée « Trail de Mireval 2016 »;
- VU l'avis favorable de l'office national des forêts;
- VU l'arrêté du président du conseil départemental de l'Hérault et les mesures de restrictions de circulation qu'il a arrêtées;
- VU les avis favorables et autorisations de passage des communes de Mireval, Vic la Gardiole, Gigean et Fabrègues;
- VU l'avis du comité départemental des courses hors stade;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de la compagnie MAIF;
- VU les avis des membres de la commission départementale de sécurité routière de l'Hérault;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault;
- SUR proposition Sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault.

ARRETE:

- <u>ARTICLE 1</u>: M. le président de l'association « Mireval Gardiole athlétisme », est autorisé, sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser le 4 décembre 2016, une course pédestre dénommée « Trail de Mireval 2016 »
- ARTICLE 2: Les concurrents devront porter un dossard permettant aux usagers de la route de les reconnaître. Les accompagnateurs porteront également un signe de reconnaissance. Sur les voies ouvertes à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter intégralement les dispositions du code de la route, et les arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités gestionnaires des voies. Ils devront respecter impérativement le code de la route.

ARTICLE 3: Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des concurrents. Ils prévoiront, à leurs frais, un service d'ordre suffisant, notamment aux carrefours dangereux. Ils feront précéder les pelotons de tête de chaque course d'une moto qui assurera le rôle d'ouverture de course. Par ailleurs, un VTT balai signalera le passage du dernier concurrent sur chaque course. Ils mettront également en place, à leurs frais, une signalisation conforme à la réglementation.

<u>ARTICLE 4</u>: Les signaleurs dont les noms sont mentionnés sur la liste ci-jointe seront mis en place sur les itinéraires de passage de l'épreuve.

Ils facilitent le déroulement de l'épreuve et concourent à sa sécurisation. Sur la partie de l'itinéraire bénéficiant d'une priorité de passage, ils préviennent les autres usagers de la route de cette priorité. Ils ne disposent en aucun cas de pouvoir de police.

Ils doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen de signes vestimentaires permettant de les identifier, d'un gilet de haute visibilité de couleur jaune sur lequel doit figurer la mention "course" clairement visible, d'un piquet mobile à deux faces, modèle K.10 et sont à même de produire dans de brefs délais une copie de l'arrêté autorisant la manifestation sportive.

Ils sont placés sous la responsabilité des organisateurs. Ils sont tenus de se conformer aux instructions des forces de l'ordre présents sur les lieux et leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

Des agents de la police municipale de la commune de Mireval seront présents au départ et à l'arrivée de chaque course.

<u>ARTICLE 5</u>: La protection sanitaire sera assurée par la présence de trois médecins, un VSAV et d'un VLTT agréés avec leur équipage, disponibles à tout moment conformément au dossier déposé par les organisateurs. Un véhicule tout terrain positionné sur la zone la plus pentue du parcours sera mis à la disposition des services de secours par les organisateurs. Ces derniers devront disposer de liaisons radio entre le P.C.'course' et les points d'observation en nombre suffisant, implantés sur le parcours.

Le PC Course sera joignable au numéro de téléphone suivant : 06.63.31.11.35

Le Docteur Bertrand BILLET (tél : 06 63 31 11 35) est désigné en tant que qu'organisateur des secours. Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation.

Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation, le « coordinateur des secours » contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable de la sécurité et le directeur de course arrêteront immédiatement le déroulement de l'épreuve concernée et en informeront les forces de sécurité publique. Une déclaration d'accident devra être faite auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (<u>ddcs-secretariat-direction@herault.com</u>)

<u>ARTICLE 6</u>: Les organisateurs devront prendre toutes dispositions pour faire respecter les propriétés privées, la tranquillité et la sécurité des riverains.

Ils prendront à leur charge les frais du service exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assureront la réparation des dommages, dégradations, modifications de

toute sorte de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

<u>ARTICLE 7</u>: Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans les cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques.

ARTICLE 8: Il est formellement interdit:

- de jeter les journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés, soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation;
- d'allumer des feux de toute nature, y compris de fumer ;
- de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.

Tout aménagement de tribunes, gradins, tentes ou chapiteaux devra faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.

<u>ARTICLE 9</u>: Dans l'intérêt de la Sécurité Routière, sur le réseau routier départemental emprunté par la manifestation, sont interdits :

- le marquage à la peinture des chaussées et dépendances, quel que soit la nature des indications et le procédé utilisé pour sa réalisation.
- d'apposer des placards, papillons ou affiches sur les signaux réglementaires et leurs supports, sur les plantations, sur les équipements et ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci. Toutefois, le gestionnaire du réseau routier permet de déroger à cette interdiction :

sous réserve que les dispositifs légers mis en œuvre ne dégradent pas la qualité des équipements routiers, leur perception et leur compréhension.

sous réserve que ces dispositifs soient obligatoirement déposés dans un délai de 24h après la manifestation.

Le gestionnaire du réseau routier se réserve la possibilité d'engager une procédure d'indemnisation pour dommage au domaine public à l'encontre des organisateurs en cas de manquement à ces prescriptions.

<u>ARTICLE 9</u>: Faute pour les organisateurs de s'être conformés aux prescriptions du présent arrêté, il sera mis obstacle au déroulement de la course par les services de police chargés du contrôle.

ARTICLE 10: Le directeur de cabinet du préfet de l'Hérault, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière ainsi qu'aux organisateurs.

Pour le préfet, et par délégation Le sous préfet, directeur de cabinet,

SIGNE

Guillaume SAOUR



Direction Générale des Services

Arrêté	du	Présid	ent		

DGA – Aménagement du territoire
Pôle routes et transports
Direction des politiques techniques, des transports et de l'innovation
Service exploitation et sécurité routière
Dossier suivi par : Laurent RAYNAUD
T : 04 67 67 70 42

Références : 2016-11-29 trail de mireval

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L. 3221.4 du Code général des collectivités publiques, relatif à la gestion du domaine départemental,

Vu le code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-29 à 411-32 relatifs à l'organisation et à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le règlement de voirie départemental,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental portant délégation de signature,

Vu la demande de M. CAMILLERI Daniel, représentant l'association Mireval Gardiole Athlétisme, d'emprunter le réseau routier départemental en vue d'organiser une épreuve de course pédestre,

Considérant que le déroulement de l'épreuve sportive « Trail de Mireval », le 04/12/2016 sur le réseau routier départemental nécessite une priorité de passage pour préserver la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route,

Arrête:

Article 1/

Une priorité de passage, telle que définie dans l'article R 411-30 du code de la route, est donnée à l'épreuve sportive « Trail de Mireval » le dimanche 04 décembre 2016 sur les sections de routes départementales hors agglomération, concernées par le parcours figurant au dossier présenté par l'organisateur et détaillées-cidessous:

RD114, du PR22+500 à 24+000sur le territoire des communes de Mireval et Fabrègues

La priorité de passage sera effective au passage du véhicule d'ouverture de course de l'organisation, qui précèdera le peloton et sera cloturée au passage du véhicule fin de course.

Les concurrents qui ne pourront pas rester dans ce peloton, respecteront impérativement le code de la route.

Article 2 /

Conformément au code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur :

M.CAMILLERI Daniel (06 84 60 62 15), représentant l'association Mireval Gardiole Athlétisme (19, rue Jules FERRY - 34110 MIREVAL) mettra en place la signalisation de la priorité de passage sur l'itinéraire emprunté par l'épreuve et assurera sous son entière responsabilité toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le bon déroulement de la compétition et la sécurité des usagers de la route.

Article 3 /

L'organisateur s'engage à prendre à sa charge les dommages et dégradations de la chaussée ou de ses dépendances constituant une dégradation d'ouvrage, tel que le marquage des chaussées (inscriptions, signes ou dessins) lié au balisage des parcours, qui est proscrit.

Article 4/

Cet arrêté devra être en possession des signaleurs chargés de la sécurisation de l'épreuve sur l'itinéraire emprunté.

Article 5 /

M. le Directeur de l'agence technique départementale Thau - Plaine d'Hérault

M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Hérault,

M. CAMILLERI Daniel, représentant l'association Mireval Gardiole Athlétisme, organisateur de l'épreuve de course pédestre «Trail de Mireval »,

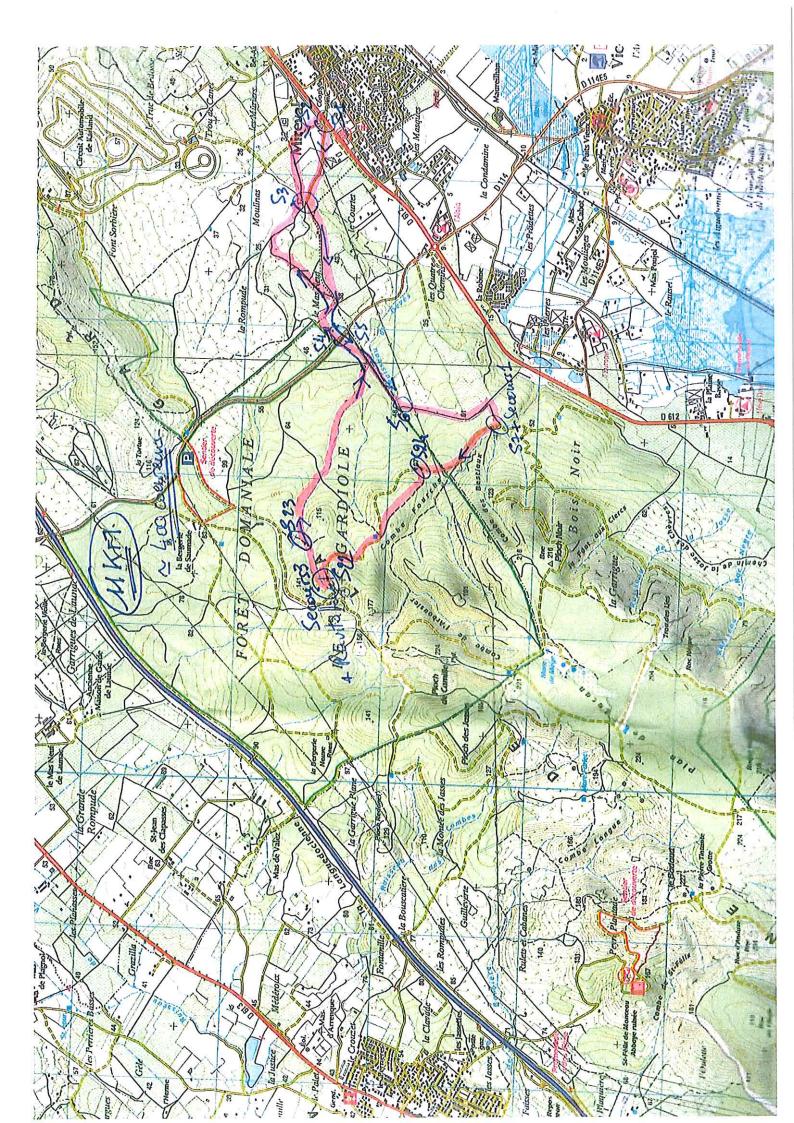
sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

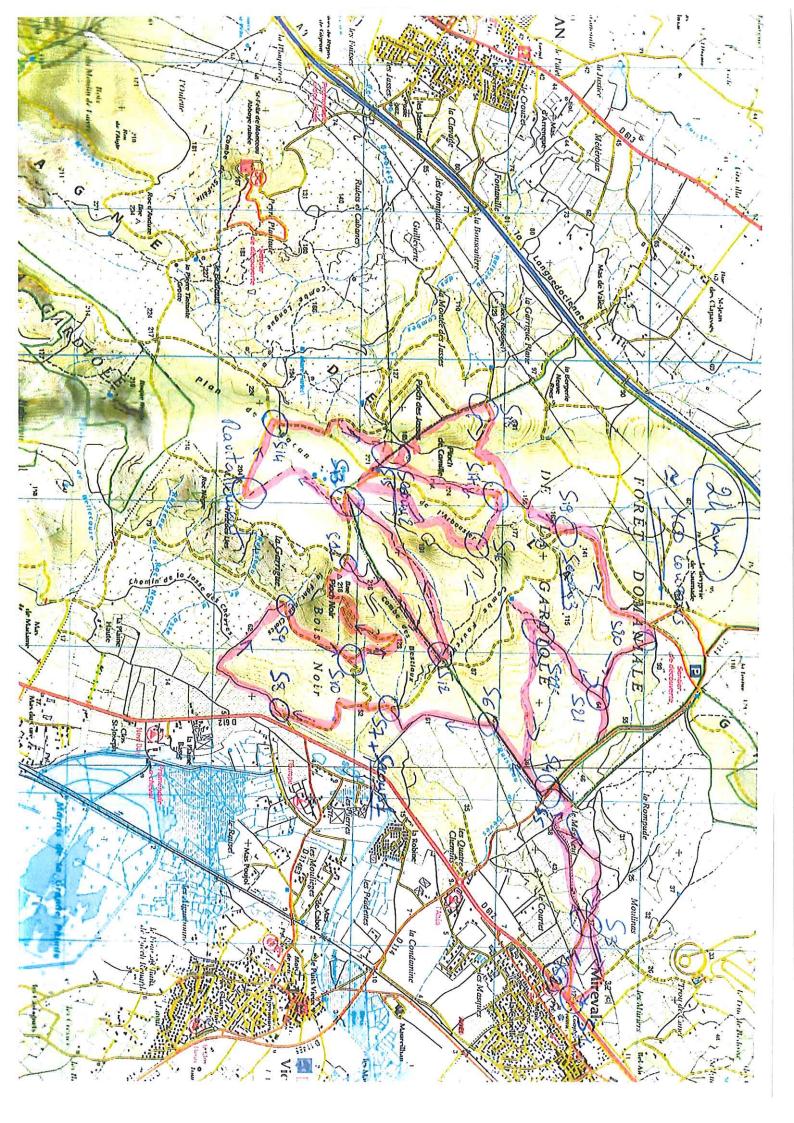
Le Président

Pour le Président du Conseil départemental et par départion,

Le Chef du service exploite on et sécurité roulière,

Vicolas Duhayon







Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE Nº 16/09/382 6.1 – Police municipale

Le Maire de la Commune de Fabrègues (Hérault),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, en particulier l'article L. 2212-2;

Vu la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 sur l'organisation de la sécurité civile, la protection des forêts contre l'incendie et la prévention des risques majeurs en particulier son article 5;

Vu la loi n° 95-73 du 21 Janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa);

Vu le décret n° 97-646 du 31 Mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif (journal officiel du 1^{er} Juin 1997);

Considérant la déclaration du Club "Mireval Gardiole Athlétisme" de Mireval, en date du 3 Août 2016, d'organisation du Trail de Mireval le 4 Décembre 2016 en forêt domaniale de la Gardiole,

Vu la décision d'autorisation précaire et révocable de passage du 25 Juillet 2016 de l'Agence Interdépartementale de l'Office National des Forêts de l'Hérault et du Gard ;

Vu l'avis rendu par le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Fabrègues, en date du 24 Août 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

L'autorisation de passage est accordée au Club "Mireval Gardiole Athlétisme" de Mireval pour l'épreuve sportive « Trail de Mireval » le 4 Décembre 2016, sur les pistes forestières, chemins communaux et sentiers du Massif de la Gardiole.

ARTICLE 2:

L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- Cette autorisation concerne uniquement les chemins du domaine public.
 Si l'organisateur souhaite emprunter des chemins privés, il devra en convenir au préalable avec le propriétaire concerné.
- L'organisateur devra souscrire une police d'assurance responsabilité civile, pour tout incident qui pourrait survenir.
- Pendant le déroulement des opérations, l'organisateur s'engage :
 - à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ;
 - à se prémunir des risques d'incendies.
 - à respecter la faune et la flore.
- A l'issue de la manifestation, les lieux devront être remis en l'état.

ARTICLE 3:

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Fabrègues, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas et Monsieur le Président du Club "Mireval Gardiole Athlétisme" sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, pour contrôle de légalité.

Fait à Fabrègues, le 6 Septembre 2016.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le
Transmis au Représentant de l'Etat le



Unité Territoriale : GARRIGUES

1 av de la piscine 34800 Clermont l'Hérault Tel : 04 67 96 83 69

Tel : 04 67 96 83 69 Fax 04 67 96 84 02

DECISION D'AUTORISATION PRECAIRE ET REVOCABLE

(ne conférant pas un droit privatif)

Dans les Forêts
COMMUNALES & DOMANIALE
du massif de la GARDIOLE

ARTICLE 1er

Désignation du bénéficiaire :

Société: Mireval Gardiole Athlétisme

Représenté par Mr Daniel Camilleri, Président

19 rue Jules Ferry 34110 Mireval - tel: 06 84 60 62 15 - daniel.camilleri@wanadoo.fr

Sollicite une autorisation précaire de : Passage

Pour le motif ci-après exposé : Organisation du trail de Mireval édition 2016

2 parcours de 11 et 25 km

ARTICLE 2

Cette autorisation accordée à titre précaire et révocable. Elle est valable :

Du: 04/12/2016 Au: 04/12/2016

Elle est personnelle et ne pourra faire l'objet d'aucune cession.

ARTICLE 3

Cette autorisation pourra être révoquée sur simple avis donné par l'ONF dans le cas où son usage provoquerait des dégradations ou une gêne pour le fonctionnement du service ou en cas d'inobservations des causes stipulées. Dans tous les cas, elle sera résiliée sans indemnité.

ARTICLE 4

Le bénéficiaire ci dessus désigné sera civilement responsable, tant vis-à-vis de l'ONF, de l'Etat, que des tiers de tous dommages, accidents ou incendies, provoqués par l'usage de cette autorisation.

ARTICLE 5

Interdiction(s) ou réglementation(s) particulière(s) applicable(s): Respecter les interdictions spécifiques concernant l'utilisation de la forêt (pistes interdites à la circulation, feux interdits en forêt, dépôt de détritus en tout genre, limitation de vitesse sur les pistes ouvertes à la circulation etc.).

Les organisateurs devront avoir une assurance couvrant toutes les dégradations que la manifestation pourrait entraîner sur la forêt ou ses équipements.



ARTICLE 6

Le Bénéficiaire renonce à tout recours contre l'ONF pour les dommages éventuels qui pourraient être imputés à l'ONF. Toute dégradation imputable à la manifestation et donnant lieu à remise en état le sera à la charge du bénéficiaire.

ARTICLE 7

Cette autorisation est accordée à titre :

- o gracieux,

ARTICLE 8

Autres clauses particulières: Tout balisage pour cette manifestation sera installé, si besoin est, en fonction des indications données par le service forestier. Il sera enlevé au plus tard dans les 48 heures suivant la manifestation

Interdiction formelle de planter pointes, vis et tout corps métalliques dans le tronc des arbres. L'utilisation de peinture est formellement interdite, y compris les peintures dites biodégradables. Toute infraction constatée donnera lieu à la rédaction d'un procès verbal.

Si besoin est un état des lieux sera réalisé contradictoirement entre le bénéficiaire de la présente convention et l'ONF.

Les tracés utilisés seront ceux indiqués sur les plans accompagnant la demande de Mr Daniel CAMILLERI en date du 18 juillet 2016, autorisés pour une utilisation piétonne uniquement.

Pour la forêt domaniale, ce document vaut autorisation de l'ONF. Pour les forêts communales du Syndicat Mixte de la Gardiole, (gérées par l'ONF), l'ONF donne un avis favorable. <u>Mais une autorisation des communes concernées devra être obtenue.</u>

Contact ONF: Julien CARETTE Tel 06 20 37 12 72 Marie PARROT Tel 06 11 54 15 91

Fait en 2 exemplaires originaux

A: Clermont l'HERAULTle 25 juillet 2016

P/le Directeur de l'Agence de l'Hérault La Responsable d'UT





	liste des bénév	oles du trail	
NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	poste
DESCOUX	richard	richarddescoux@hotmail.fr	responsable depart arrivee
DESCOUX	CHRISTINE	christine.descoux@facebook.com	responsable inscription + remise lo
DURAND	christophe	gcdurand@free.fr	signaleur
DURAND	genevieve	chemin de la couren mireval	signaleur
MABILEAU	christine	cdebien34@aol.com	
MABILEAU	philippe	cdebien34@aol.com	signaleur
CHARVILLAT	carine	emmacarine@msn.com	responsable signaleur
PEREZ	carine	perezcarine73@yahoo.fr	signaleur
ASSELIN	nathalle	nathasselin@free.fr	signaleur
VERDIE	nathalie	lesverdie@free.fr	signaleur
BOURRIE	laurence	laurence.bourrier@wanadoo.fr	signaleur
CHUZEVILLE	laetitia		signaleur
MARIAN	laurence	laetitia.chuzeville-henry@hotmail.fr	signaleur
HUILLET	robert	laurence.marlan@free.fr	signaleur
VOROTYNTZEFF		robert.huillet@orange.fr	signaleur
The state of the s	jdv	vorotyntzeff.i@neuf.fr	signaleur
VOROTYNTZEFF	eliane	19 rue jules ferry mireval	signaleur
CAMILLERI	yvette		signaleur
SIRIOTIS	josette		signaleur
CAMILLERI	georges	gcamilleri@hotmail.fr	signaleur
CAMILLERI	stephanie	stephcami@hotmail.fr	signaleur
SPINOZA	David	espidv@hotmail.fr	signaleur
TRINQUE	yan	yann,trinque@orange,fr	signaleur
BOURELLY	celine	bourellyc3@free.fr	signaleur
L GRHABLI	nadia	nadia.elghrabli@wanadoo.fr	signaleur
SIRIOTIS	Jean Louis		
ECLERC	sylvie,	jp.sylvie@wanadoo.fr	signaleur
RIGHI	halima	leeloo.n@hotmail.fr	signaleur
DEJEAN	isabelle	isadej@yaoo.fr	signaleur
HIRCOT BAYLE	muriel	m.chircot@wanadoo.fr	signaleur
AYLE	marc	marc.bayle2@wanadoo.fr	signaleur
IPOLL	didier	quatrefages.ripoll@orange.fr	signaleur
IERMET	rodolphe	herod34@hotmail,fr	signaleur
AVAYRE	agnes	agnes.salvayre@free.fr	signaleur
OUX	nadera	nadera.roux@spie.com	signaleur
HRISTIAN	charles nicolas	cncrl@yahoo.fr	signaleur
ARON	gwenola	gwenolabaron@free.fr	signaleur
ERRIE	magali		signaleur
ARDETTE	christophe	choudroune@gmail.com	signaleur
AZNER	blandine		signaleur
AZNER			inscription
ELALI	sally		signaleur
ANNOU	jacques		
IIMOSA	Sylvie		signaleur
	joelle		signaleur
EMOLLIERE	jean pierre	demolliere@sfr.fr	
UY	gilles	guy.gilles@voila.fr	signaleur
HOMAS	anne marie		<u>If</u>
HOMAS	anne mane	a.immo@wanadoo.fr	depart arrivee

depart arrivee **POUPART** ALAIN poupardalain@gmail.com depart arrivee BENOIT

Je soussigné, D. Camilleri, certifié que la liste ci-dessus.

corres poud aux signaleurs qui sevont présents sur le Trail de Mireval

du 04/12/2016. Daniel CATILLERI

Tail à Mireval le 14/3/16 Prenolent du 176A



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Arrêté n° 16-XVIII-248 portant agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP812030450

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail;

Vu la demande d'agrément présentée le 24 septembre 2016 et complétée le 30 septembre 2016, par Monsieur Jean-Marc EDWARDS en qualité de gérant,

Vu l'avis émis le 14 novembre 2016 par le président du conseil départemental de l'Hérault,

Le préfet de l'Hérault

Arrête:

Article 1er

L'agrément de l'EURL FREE DOM BEZIERS, dont l'établissement principal est situé 2 rue de Lorraine - 34500 BEZIERS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 29 novembre 2016.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (uniquement en mode prestataire) (34)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (uniquement en mode prestataire) (34)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, La Responsable du Service Emploi et Insertion,

Eve DELOFFRE



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n° 16-XVIII-239 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne certifié N° SAP776060964

Le préfet de l'Hérault

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail.

Vu l'agrément attribué à la Fédération ADMR Hérault à compter du 1^{er} janvier 2012,

VU la certification AFNOR n° 72553.1 délivrée à la Fédération ADMR Hérault et valable jusqu'au 3 octobre 2017,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 17 octobre 2016, par la Fédération ADMR Hérault, représentée par son Président, Monsieur COURTEILLE Alain,

Arrête:

<u>Article 1</u> L'agrément de la Fédération ADMR Hérault, dont le siège social est situé 78 allée John Napier – 34000 MONTPELLIER est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017, sous réserves de production des attestations de renouvellement de la certification.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

<u>Article 2</u> Cet agrément couvre les activités, départements et mode d'intervention suivants :

- en mode prestataire et mandataire :
 - Garde d'enfants de moins de 3 ans (34)
 - Accompagnement d'enfants de moins de 3 ans lors de leurs déplacements (34)
- en mode mandataire :
 - Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
 - Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
 - prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
 - Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)

<u>Article 3</u> Si l'organisme envisage de fournir des activités ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité Territoriale.

<u>Article 4</u> Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

Article 5 Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

<u>Article 6</u> Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,



Arrêté additif n° 16-XVIII-242 à l'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP776011348

Le Préfet de l'Hérault

Vu l'arrêté d'agrément n° 16-XVIII-204 délivré le 2 novembre 2016 à l'association d'Aide et de Maintien à Domicile dénommée A.A.M.D. dont le siège social est situé 25 Boulevard de Strasbourg – 34400 LUNEL,

Arrête:

Article 1

L'article 2 est complété comme suit :

L'agrément est valable dans le Département 34 (Hérault) et dans le Département limitrophe du Gard pour les communes suivantes :

 Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aimargues, Aubais, Calvisson, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Le Calair, Milhaud, Mus, Saint-laurent-d'Aigouze, Sommières, Uchaud, Vauvert.

Article 2

Les autres articles restent inchangés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 24 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,



Arrêté additif n° 16-XVIII-252 à l'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP418464285

Le Préfet de l'Hérault

Vu l'arrêté d'agrément n° 16-XVIII-233 délivré le 15 novembre 2016 à l'association OBJECTIF EMERGENCE 34 dont le siège social est situé 144 place du Québec – 34000 MONTPELLIER,

Arrête:

Article 1

<u>L'article 2 est complété comme suit :</u>

L'agrément est valable dans le Département 34 (Hérault) pour les établissements suivants :

- 144 place du Québec 34000 MONTPELLIER (siège social et établissement principal),
- 32B avenue Victor Hugo 34200 SETE (établissement secondaire),
- 83 avenue du Président Wilson 34500 BEZIERS (établissement secondaire),
- 3 place Molière 34300 AGDE (antenne).

Article 2

Les autres articles restent inchangés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,



Arrêté n° 16-XVIII-246 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP781622782

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément attribué à l'association PRESENCE VERTE SERVICES à compter du 1er janvier 2012,

VU la certification AFNOR n° 13391313.2 délivrée à l'association PRESENCE VERTE SERVICES et valable jusqu'au 15 mars 2017,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 12 octobre 2016, par l'association PRESENCE VERTE SERVICES, représentée par son Président, Monsieur Jack GAUFFRE,

Le préfet de l'Hérault,

Arrête:

Article 1er

L'agrément de l'association PRESENCE VERTE SERVICES, dont l'établissement principal est situé 44 avenue Saint Lazare- CS 59003 34967 MONTPELLIER est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017, sous réserves de production des attestations de renouvellement de la certification.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (mode P,M) (34)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (mode P,M) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) (34)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,



Arrêté n° 16-XVIII-254 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP412282709

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément du 1 janvier 2012 à l'organisme SERVI SUD,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 14 octobre 2016, par l'association SERVI SUD, représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre ROBERT,

Vu la saisine du conseil départemental de l'Hérault le 27 octobre 2016,

Vu l'avis émis le 14 novembre 2016 par le président du conseil départemental de l'Hérault,

Le préfet de l'Hérault,

Arrête:

Article 1er

L'agrément de l'association SERVI SUD, dont l'établissement principal est situé 255 allée de la Marquerose 34430 ST JEAN DE VEDAS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué suivantes :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile.(mode prestataire et mandataire).
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante). .(mode prestataire et mandataire).
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire)

Article 3

Cet agrément est valable dans le département de l'Hérault pour les établissements suivants :

- 255 allée de la Marquerose 34433 ST JEAN DE VEDAS (siège social),
- 8 allée des Vignerons la Treille 34500 BEZIERS.

Article 4

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 5

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 6

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Arrêté n° 16-XVIII-251 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP412250300

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu l'agrément du 1^{er} janvier 2012 attribué à l'association TREMPLIN,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 7 octobre 2016 et complétée le 27 octobre 2016, par l'association TREMPLIN, représentée par son Président, Monsieur LAMBIN Christophe,

Vu la saisine du conseil départemental de l'Hérault le 27 octobre 2016,

Vu l'avis émis le 14 novembre 2016 par le président du conseil départemental de l'Hérault,

Le préfet de l'Hérault,

Arrête:

Article 1er

L'agrément de l'association TREMPLIN, dont l'établissement principal est situé Centre Médical Alco 141 avenue Paul Bringuier - 34080 MONTPELLIER est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (mode prestataire et mandataire) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) (34)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) (34)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées au aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-240 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP263400202 N° SIREN 263400202

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Hérault en date du 28 juillet 2005

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 9 novembre 2016 par Madame Nathalie CLUTOT en qualité de Directrice adjointe, pour le CCAS BEZIERS dont l'établissement principal est situé 14 rue Boïeldieu - CS 658 - 34536 BEZIERS et enregistré sous le N° SAP263400202 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Activités soumises à autorisation du conseil départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-244 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP823639505 N° SIREN 823639505

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 23 novembre 2016 par Madame Julie MARTIN en qualité de Présidente, pour la SAS ENSEMBLE AU QUOTIDIEN dénommée BIEN CHEZ SOI 34 dont l'établissement principal est situé 220 place des Tritons - Résidence le Reymar - 34280 LA GRANDE MOTTE et enregistré sous le N° SAP823639505 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Coordination et délivrance des services à la personne

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 24 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-247 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP812030450 N° SIREN 812030450

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'agrément transformé en autorisation en date du 18 février 2016 attribué à l'EURL FREE DOM BEZIERS

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 24 septembre 2016 par Monsieur Jean-Marc EDWARDS en qualité de Gérant, pour l'EURL FREE DOM BEZIERS dont l'établissement principal est situé 2 rue de Lorraine-34500 BEZIERS et enregistré sous le N° SAP812030450 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Activités soumises à agrément de l'État mode prestataire:

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (34)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à autorisation du conseil départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (34)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-238 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP776060964 N° SIREN 776060964

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Hérault en date du 29 mai 2006 délivrée à la Fédération ADMR Hérault,

Vu l'agrément en date du 1er janvier 2012 attribué à la Fédération ADMR Hérault,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 17 octobre 2016 par Monsieur COURTEILLE Alain en qualité de Président, pour la Fédération ADMR Hérault dont l'établissement principal est situé 78 allée John Napier – 34000 MONTPELLIER et enregistré sous le N° SAP776060964 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Coordination et délivrance des services à la personne

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Activités soumises à agrément de l'État (mode prestataire et mandataire) :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (34)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (34)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à autorisation du conseil départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-236 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP822756847 N° SIREN 822756847

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 3 novembre 2016 par Madame Nathalie HARIOT en qualité de microentrepreneur, dont l'établissement principal est situé 2 rue de Cassan - 34290 BASSAN et enregistré sous le N° SAP822756847 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

• Soutien scolaire et/ou cours à domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 16 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-243 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP353218514 N° SIREN 353218514

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 22 novembre 2016 par Madame Regina LEFAIX en qualité de micro-entrepreneur, dont l'établissement principal est situé 8 avenue Marcellin Albert - 34800 ASPIRAN et enregistré sous le N° SAP353218514 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 24 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



PREFET DE L'HERAULT

Récépissé de déclaration additive n° 16-XVIII-241 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP776011348 N° SIREN 776011348

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne n° 16-XVIII-203 concernant l'association d'Aide et de Maintien à Domicile dénommée A.A.M.D. dont le siège social est situé 25 Boulevard de Strasbourg – 34400 LUNEL,

Le Préfet de l'Hérault,

Les activités soumises à :

- agrément de l'Etat pour les modes prestataire et mandataire,
- autorisation du conseil départemental

sont valables dans le Département 34 (Hérault) et dans le Département limitrophe du Gard pour les communes suivantes :

- Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aimargues, Aubais, Calvisson, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Le Calair, Milhaud, Mus, Saint-laurent-d'Aigouze, Sommières, Uchaud, Vauvert.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 24 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-237 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP483721627 N° SIREN 483721627

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 6 novembre 2016 par Madame Carine MESNIER en qualité de microentrepreneur, dont l'établissement principal est situé ,14 rue Sautaroch - 34560 VILLEVEYRAC et enregistré sous le N° SAP483721627 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

• Entretien de la maison et travaux ménagers

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 16 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-245 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP781622782 N° SIREN 781622782

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Hérault en date du 28 juillet 2005 délivrée à l'association PRESENCE VERTE SERVICES,

Vu l'agrément en date du 1^{er} janvier 2012 attribué à l'association PRESENCE VERTE SERVICES,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 12 octobre 2016 par Madame Régine AUZANNEAU en qualité de responsable qualité, pour l'association PRESENCE VERTE SERVICES dont l'établissement principal est situé 44 avenue Saint Lazare- CS 59003 34967 MONTPELLIER et enregistré sous le N° SAP781622782 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités soumises à agrément de l'État :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (34)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à autorisation du conseil départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 29 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-253 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP412282709 N° SIREN 412282709

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'agrément en date du 1^{er} janvier 2012 à l'association SERVI SUD,

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Hérault en date du 28 juillet 2005,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 14 octobre 2016 par Monsieur Jean-Pierre ROBERT en qualité de président, pour l'association SERVI SUD dont l'établissement principal est situé 255 allée de la Marquerose - 34430 ST JEAN DE VEDAS et enregistré sous le N° SAP412282709 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soin et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Activités soumises à agrément de l'État (mode prestataire et mandataire) :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (34)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (34)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à autorisation du conseil départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (34)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-250 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP412250300 N° SIREN 412250300

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D 312-6-2,

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Hérault en date du 28 juillet 2005 et du 4 janvier 2011, Vu l'agrément en date du 1^{er} janvier 2012 attribué à l'association TREMPLIN,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 7 octobre 2016 par Monsieur Franck JOBARD en qualité de Directeur, pour l'association TREMPLIN dont l'établissement principal est situé Centre Médical Alco - 141 avenue Paul Bringuier - 34080 MONTPELLIER et enregistré sous le N° SAP412250300 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire et mandataire.

Activités soumises à agrément de l'État (mode prestataire et mandataire) :

• Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (34)

Activités soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (34)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (34)

Activités soumises à autorisation du conseil départemental :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (34)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (34)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (34)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



Récépissé de déclaration n° 16-XVIII-249 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP811393172 N° SIREN 811393172

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de l'Hérault

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Hérault le 29 novembre 2016 par Madame ROUMANE Sissa en qualité de Gérante, pour la SARL World Education Services dont l'établissement principal est situé 199 Rue Hélène Boucher - 34170 CASTELNAU LE LEZ et enregistré sous le N° SAP811393172 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)
- Soutien scolaire et/ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Ces activités sont effectuées en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet de l'Hérault, Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie, Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault, L'adjointe au Directeur Départemental,



PREFECTURE DE L'HERAULT

ARRETE Nº 16-XVIII-234

Le Préfet de l'Hérault

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Sccrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur da travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 01 janvier 2017;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Madame ABBAL Chrystel

CONSEILLERE CLIENTELE, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS.

demeurant à SAINT THIBERY

- Madame ABELLAN Carmen

EMPLOYEE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MONTPELLIER

- Madame ADRIAN Fabienne née VAISSIERE

EMPLOYEE ADMINISTRATIF, CSF CHAMPION, LE CRES. demeurant à VALERGUES

- Madame AFRICAIN Aline

AIDE SOIGNANTE, EHPAD LES COULEURS DU TEMPS, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame AIX-BROTONS Sabine née AIX

CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS

- Monsieur ALBACETE Benoit

MANAGER MAGASINIER, CSF FRANCE, SALON DE PROVENCE. demeurant à SAINT DREZERY

- Madame ALCON Nicole

AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à LE POUGET

- Monsieur ALLENNE Nicolas

CHEF DE CHANTIER, SARL IMGR, SAIN'I CHINIAN. demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- Madame ARBEZ Pierre-Guillaume

DIRECTEUR DELEGUE, JP ARBEZ, LA NEUVILLE ROY. demeurant à BEZJERS

- Monsicur ARGUEL Philippe

VRP, SARL SOCOREP, SAINT PIERRE MONTLIMART. demeurant à COURNONTERRAL

- Madame ARNAUD Carole née VACQUIER

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à CARNON

- Madame ARQUERO Sandrine née LAURENT

ASSISTANTE COMMERCIALE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE. demeurant à PEROLS

- Madame ARRUFAT Cécile née MEILHAC

TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZLERS. demeurant à LIEURAN CABRIERES

- Madame ARTIS Danielle néc GODART

CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur AUBIN Philippe

CHARGE ETUDES ET STATISTIQUES, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à FRONTIGNAN

- Madame AUDET Sylvic née ROBERT

HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à BEAULIEU

- Madame AUGE Séverine

CHEF DE PROJET QUALITE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur AYACH Driss

OUVRIER TRAVAUX PUBLICS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.

demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE

- Monsieur AZUARA Thierry

VENDEUR, DECATHLON ODYSSEUM, MONTPELLIER. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame AZZOPARDI Stéphanie née DELPY

VISITEUR MEDICAL HOSPITALIER, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY. demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE

- Madame BAFFALIE Marie-France

AGENT ADMINISTRATIF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsicur BAILET Philippe

EXPEDITIONNAÎRE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE LES BEZIERS.

demeurant à BEZIERS

- Madame BALDERAS Dominique

TECHNICIEN SUPERIEUR DE CONDITIONNEMENT, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER,

demeurant à LE CRES

- Madame BALESTIE Maryse néc PANIAGUA

MEDECIN DU TRAVAIL, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE DU TRAVAIL, BEZIERS.

demeurant à LAURENS

- Monsieur BAPTISTE Eric

DIRECTEUR DES JEUX, SAS CASINO DE LACAUNE, LACAUNE. demeurant à LUNEL

- Madame BARBATE Céline

TECHNICIEN POLE LOGEMENT, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à VAILHAUQUES

- Madame BARBERA Lactitia née AUDRERIE

INFIRMIERE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à SAINT AUNES

- Madame BARNABE Sylvie

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à MAUGUIO

- Monsieur BARRAL Christophe

RESPONSABLE D'AFFAIRES, INEO DIGITAL, CLICHY CEDEX. demeurant à GIGNAC

- Madame BARRIERES Francinc née MARASCA

EMPLOYEE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAIN'I' ETIENNE .

demeurant à PUILACHER

- Madame BATAILLE Valérie née CREPEL

EMPLOYEE DE VENTE, DECATIILON ODYSSEUM, MONTPELLIER. demourant à MUDAISON

- Monsieur BAUCHEDE Thierry

KINESITHERAPEUTE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER. domeurant à MONTPELLIER

- Monsieur BAYARD Eric

OUVRIER SPECIALISE, JP ARBEZ, LA NEUVILLE ROY. demeurant à SERIGNAN

- Monsieur BECK Hervé

GLOBAL DIRECTOR eCOMMERCE, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur BEDOS Jean-François

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur BEGUIN Nicolas

OFFICIER PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur BELHI Joël

QUALIFIE LIBRE SERVICE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX. demourant à MONTPELLIER

- Madame BELOUZIR Malika

AIDE-SOIGNANTE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER, demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur BERGEAUD David

DELEGUE MEDICAL, MERCK LIPHA SANTE FRANCE, LYON. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur BERGON Philippe

AIDE-SOIGNANT, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame BERNABE Patricia née ZARLENGA

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à CAUX

- Madame BERNABEU Chantal née DESSILLA

COMPTABLE, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demeurant à AGDE

- Monsieur BERNARD Etienne

RESPONSABLE LOGISTIQUE, VALORPLAST, PUTEAUX. demeurant à MONTPELLJER

- Madame BERTHEZENE Nathalie

CHARGEE D'AFFAIRES, BANQUE PRIVEE EUROPEENNE, PARIS. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur BESSET Patrick

ASSISTANT D'AGENCE, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS. demeurant à PIGNAN

- Madame BIDAUT Béatrice née MINART

GESTIONNAIRE, GIE HUMANIS RCAS, MONTPELLIER. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame BIE Hélène née MARTINEZ

AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à CEILHES ET ROCOZELS

- Madame BILLES Marie-Hélène née CONSTANT

EMPLOYEE ADMINISTRATIVE QUALIFIEE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à VENDARGUES

- Monsieur BLANC Arnaud

RESPONSABLE GRANDS COMPTES, BAUSCH & LOMB FRANCE, MONTPELLIER. demeurant à LATTES

- Madame BLANC Evelyne

INFIRMIERE, CLINIQUE STELLA, VERARGUES. demeurant à VERARGUES

- Monsieur BLANC Jean-Louis

CONDUCTEUR D'ENGINS, COVED SA, TOULOUSE CEDEX 4. demeurant à SAUVIAN

- Madame BLONDELLE Marie-Line née BENEZECH

LIVREUSE DE REPAS A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à COURNIOU

- Madame BODINEAU Sandrine

CONSEILLERE COMMERCIALE, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS. demeurant à PUISSERGUIER

- Monsicur BONHOMME Jérome

MECANICIEN, EUROVIA MEDITERRANEE, JUVIGNAC. demourant à MONTBAZIN

- Madame BONNEVILLE Stéphanie

COORDINATRICE COMPTABLE, SA POINT MIDI BATTERIES, NIMES. demeurant à MONTADY

- Monsieur BORDES Frédéric

EMPLOYE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à LE CRES

- Monsieur BORIN Xavier

DIRECTEUR FILIALE TRANSPORT, STEF TRANSPOORT MONTPELLIER, VENDARGUES.

demeurant à VENDARGUES

- Madame BOSCO Elisabeth

HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE. demeurant à SETE

- Madame BOURG-JOUHANNEL Sylvie née JOUHANNEL

MONTEUR VENDEUR, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX.

demeurant à PUIMISSON

- Madame BOUZEKRI Corinne née DUPONT

CONSEILLER MUTUALISTE, LA MUTUELLE GENERALE, MONTPELLIER CEDEX 1. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame BRANTS-MOUTET Sylvie

CONDUCTEUR RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.

demeurant à VIOLS-LE-FORT

- Monsieur BREUZARD Thierry

CONDUCTEUR DE TRAVAUX, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS. demeurant à LUNEL

- Madame BRIN Ghislaine

CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame BROTONS-GARROUTY Patricia née GARROUTY

DELEGUE MEDICAL HOSPITALIER, ASTRAZENECA, RUEIL MALMAISON. demourant à MONTPELLIER

- Madame BRUEL Béatrice née PRAT

TECHNICIEN LABORATOIRE, LYONNAISE DES EAUX, BEZIERS. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame BRUNEL Catherine née VERGNES

AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à MAS DE LONDRES

- Madame BULLY Sandrine née PY

CONSEILLER FINANCIER, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demourant à MAGALAS

- Monsieur CALVET Cédric

EQUIPIER COMMERCIAL, SARL JFL DISTRIBUTION, VILLENEUVE LES BEZIERS. demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- Monsieur CAMAND Frédéric

OPERATEUR PILOTE, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES. demeurant à LUNEL

- Monsieur CAMBOULAS Bruno

RESPONSABLE DE PRODUCTION, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.

demeurant à COURNONTERRAL

- Madame CAPRA Marie-Ange née NOEL

ASH, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Monsieur CARBONE Jean-Michel

OPTICIEN, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX. domeurant à MONTADY

- Monsieur CARMONA Christophe

AGENT DE MAITRISE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à BEZIERS

- Monsieur CARQUILLE Dorian

CHEF DE CHANTIER, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à SAINT CHINIAN

- Monsieur CARRIERE Franck

KINESITHERAPEUTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

demeurant à COURNONTERRAL

- Monsieur CASANOVA Jean-Michel

SECRETAIRE TECHNIQUE, GAN PREVOYANCE, PARIS. demourant à LA BOISSIERE

- Madame CASAS Nathalie née FOURES

DELEGUEE MEDICALE, MSD FRANCE, COURBEVOIE CEDEX. demeurant à CAZOULS LES BEZIERS

- Monsieur CASTEL Nicolas

AGENT DE FABRICATION, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à GIGEAN

- Madame CASTERAS Isabelle née LACHEVRE

CADRE DE BANQUE, BNP PARIBAS SA, PARIS. demeurant à MONTPELLIER

- Madame CASTIGLIONE Marie-Antoinette

ASH, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER, demeurant à MONTARNAUD

- Monsieur CAUSSE Georges

RESPONSABLE LOGISTIQUE, SARL MAREDOC, LOUPIAN. demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur CHAMARANDE David

DIRECTEUR, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à FABREGUES

- Monsieur CHAR Jacques

CADRE ADMINISTRATIF, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à JUVIGNAC

- Madame CHARLEMAGNE Antoinette née ALBERTOS

AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER, demeurant à VIAS

- Monsieur CHATAIGNIER Michel

EMPLOYE MAGASINAGE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- Madame CHEVALIER Sandrine née BIENCOURT

EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur CLOUET Philippe

RESPONSABLE REGIONAL, NESTLE FRANCE SAS, MARNE LA VALLEE. demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN

- Monsieur COCHET Fabrice

DIRECTEUR DE REGION, AFT IFTIM, MARSEILLE CEDEX 16. demeurant à SETE

- Madame CONDAMY Manuella née PALUSSIERE

GESTIONNAIRE, YVELIN SAS, MONTPELLIER. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur CORBALAN Christophe

AGENT DE MAINTENANCE, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE. demeurant à PUISSALICON

- Madame COSTANZO Stéphanie

CHARGE APPUI REGLEMENTAIRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à ANIANE

- Monsieur COULET Stéphane

EMPLOYE LOGISTIQUE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX. demeurant à POUSSAN

- Monsieur COUSSIN Arnaud

RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES, EMINENCE SAS, AIMARGUES. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur COUTY Gérard

EMPLOYE, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS. demeurant à MONTPELLIER

- Madame CROSLAND Angélique

AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à GIGNAC

- Madame CUBERES Betty née BOUZAT

TRESORIERE, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER.

demourant à MIREVAL

- Monsieur CULTRERA Jean-Pierre

OPERATEUR, EMINENCE SAS, AIMARGUES. demourant à BAILLARGUES

- Monsieur DALLEE Jean-Philippe

FIELD SERVICE ENGINEER IS, PHILIPS FRANCE, SURESNES. demeurant à SAUVIAN

- Monsieur DALLEST Ludovic

CONSEILLER COMMERCIAL, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsieur DAMBRAIN Jacques

CHAUFFEUR POIDS LOURDS, COLAS MIDI MEDITERRANEE, ALX EN PROVENCE. demeurant à BEZIERS

- Monsieur DANCE Thierry

TECHNICIEN TV VIDEO, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à SAUVIAN

- Madame DANLOS Sabine née RAYNAL

DIRECTRICE ADJOINTE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demourant à PEROLS

- Madame DARRICAU Delphine

EMPLOYEE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demourant à LANSARGUES

- Monsieur DAUMAS Michel

CHEF D'EQUIPE, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à FABREGUES

- Monsieur DAUVERGNE Max

GESTIONNAIRE MAGASIN, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT DREZERY

- Monsieur DE ANGELIS Franck

GESTIONNAIRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame DE ANTONI Patricia

MONTEUSE CABLEUSE, SA CAPTELS, SAINT MATHIEU DE TREVIERS. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur DE ROCQ Thierry

EMPLOYE, AXA FRÂNCE, NANTERRE CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Mousieur DEBARD Pierre

RESPONSABLE SERVICE FONCIER, SERM, MONTPELLIER CEDEX 2. domeurant à PEROLS

- Madame DEL REY Sylvie

ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX. demeurant à MEZE

- Monsieur DELATTRE Didier

GESTIONNAIRE DE STOCK, PROFILS SYSTEMES SAS, BAILLARGUES. demeurant à MONTPELLIER

- Madame DEMAS Béatrice née BRUNET

PROMOTRICE DES VENTES, ARKOPHARMA, CARROS. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame DEMIERE Sylvic

INFORMATICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demourant à FRONTIGNAN

- Monsieur DENIER Frédéric

CARISTE MAGASINIER, MERCADIS - SOMIMON, MONTPELLIER. domeurant à MONTPELLIER

- Madame DENIS Fabienne

CONSEILLER FORMATION, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à SATURARGUES

- Madame DERUELLE Marion née BERGER

CADRE STATISTICIEN, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER. demeurant à PIGNAN

- Madame DESSY Pascale

CHARGE D'EVALUATIONS ET ACTUALISATION, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER.

demeurant à CRUZY

- Madame DI COSTANZO Marylise née MAUCCI

CHARGEE RELATION CLIENTS, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER.

demeurant à CLERMON'T L'HERAUL'I'

- Madame DOUVILLE Janique

SECRETAIRE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER. demeurant à MONTAUD

- Madame DOVELLOS-SAUTREAU Catherine née DOVELLOS

HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE . demeurant à MONTPELLIER

- Madame DRAP Stéphanie

CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MARAUSSAN

- Monsieur DUCLOS Jean-Marc

CADRE COMMERCIAL, CHUBB FRANCE, CERGY PONTOISE. demeurant à GANGES

- Monsicur DUEZ Jean-Paul

AGENT PISTE AIR FRANCE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur DUPRE Lucien

CHEF DE CHANTIER CONTROLEUR, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à SAINT CHINIAN

- Monsieur DURAND David

CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame DURIF Caroline

ASSISTANTE COMMERCIALE, LABORATOIRES SICOBEL, DARDILLY. demeurant à BAILLARGUES

- Madame DUSSAUD Corinne

DELEGUEE MEDICALE, ASTEMMAS PHARMA, LEVALLOIS PERRET CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame DZIECIOL Nathalie

CADRE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE . demeurant à MONTPELLIER

- Madame EIBEL Valérie

DIRECTRICE SUPERMARCHE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.

demeurant à SETE

- Monsieur EL AYYATH Driss

CHEF DE CHANTIER CONTROLEUR, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à SAINT CHINIAN

- Monsieur EL JAOUAHIRI Abdelhamid

AGENT DE SERVICE, ONET SERVICES, MARSEILLE, demeurant à MONTPELLIER

- Madame EL JAOUAHIRI Hasnae née REDDADI

AGENT DE SERVICE, ONET SERVICES, MARSEILLE. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur ESCALLIER Didier

CHAUFFEUR LIVREUR, CHARVET, VENDARGUES. demeurant à CLARET

- Monsieur ESCANDE Jean-Pierre

COMMANDANT DE BORD, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à PUISSERGUIER

- Monsicur ESCOBAR Christian

REFERENT OPERATIONNEL PISTE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- Madame ESCOLANO Marie-Carmen née SERVERA

EMPLOYEE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- Monsieur ESPINOZA Christophe

OUVRIER ROUTIER, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS. demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Monsieur EYNARD Denis

CHAUFFEUR LIVREUR, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à MUDAISON

- Monsieur FABRE Samuel

RESPONSABLE COMMERCIAL, AXIMUM, MAGNY LES HAMEAUX. demeurant à MONTAUD

- Monsieur FAIVRE Jimmy

RESPONSABLE TRAITEMENT, LYONNAISE DES EAUX, BEZIERS. domeurant à BEZIERS

- Monsieur FALCIANI Denis

OPERATEUR DE CONCASSAGE, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY.

demeurant à CAUX

- Madame FALL Christine née SOUQUE

AGENT ADMINISTRATIF, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à SAUSSAN

- Madame FAMILIAR Christelle

CONSEILLER PARTICULIERS, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à NEBIAN

- Madame FAURE Véronique

AGENT DE MAITRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTARNAUD

- Madame FERRERES Nathalie née MARTINEZ

EMPLOYEE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à COURNONTERRAL

- Madame FLEISCHER Valérie née GANGA

HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE . demeurant à MAUGUIO

- Madame FLINOIS Sandrine née BLONDEL

AGENT ADMINISTRATIF CLIENTELE, COOP. D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC. demourant à ASPIRAN

- Monsieur FLORENCON Gilles

EXPERT APPLICATIF, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à MONTPELLIER

- Madame FLORENTIN Caroline

ASSISTANTE GESTION ADMINISTRATIVE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à GRABELS

- Madame FLORY Fabienne

CADRE DE PLANIFICATION, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN. demeurant à PIGNAN

- Monsieur FONTA Pascal

CONDUCTEUR DE LIGNE AUTOMATISE, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES.

demeurant à LUNEL

- Monsieur FONTUGNE Alexandre

RESPONSABLE EXPEDITIONS, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à VENDARGUES

- Monsieur FORT Christian

VENDEUR, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur FOULGAT Ludovic

RESPONSABLE SECURITE INCENDIE, SAS CASINO PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.

demeurant à BESSAN

- Monsieur FOULON Philippe

MAGASINIER COLORISTE PEINTURE, NEOPARTS FIA LITTORAL, MONTPELLIER . demeurant à VENDARGUES

- Monsieur GACHOT Laurent

CONSEILLER RELATIONS CLIEN'I'S, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demourant à SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

- Monsieur GADY Bruno

CADRE D'EXPLOITATION, ENGLE COFELY, VITROLLES CEDEX. demeurant à RESTINCLIERES

- Madame GALTIER Chantal née MAGRI

RESPONSABLE RESTAURATION RAPIDE, ELRES, PARIS LA DEFENSE. demourant à MONTPELLIER

- Madame GARCIA Maria née MARTINEZ

AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à SAUVIAN

- Madame GARCIA Marilyne

CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT JEAN DE FOS

- Monsieur GARCIA Sabastien

CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à LE CRES

- Monsieur GARCIA Stéphane

CHEF DE CHANTIER, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à SAINT CHINIAN

- Monsicur GAUDILLIER Olivier

AGENT ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demourant à MONTPELLIER

- Monsieur GAUSSERAND THIBAUT

DIRECTEUR DE SUCCURSALE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à BEAULIEU

- Madame GAUTHEY Brigitte née PANTEL

FACTURIERE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demourant à ARGELLIERS

- Madame GAUTHIER Carole née GALERA

COMPTABLE, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, SAINT GEORGES D'OROUES.

demeurant à VENDEMIAN

- Monsieur GAUTIER Jérome

APPROVISIONNEUR MATIERES PREMIERES, ROYAL CANIN, AIMARGUES. demeurant à SAINT CHRISTOL

- Monsieur GAY Christian

DIRECTEUR ENSEIGNE, ETS FROMAGES ET TERROIRS, ROQUEFORT SUR SOULZON.

demeurant à PIGNAN

- Madame GAYRAUD Géraldine née CLUA

ASSISTANTE TECHNIQUE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur GAYRAUD Jean-Luc

CUISINIER, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON. demeurant à LES AIRES

- Monsieur GEMARIN Thierry

OUVRIER CARRIERE, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demourant à BESSAN

- Madame GENEVRIER Valérie née BATAILLE

TECHNICIEN VACAF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demourant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE

- Monsieur GENRE Frédéric

CONDUCTEUR RECEVEUR DE CAR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.

demeurant à LATTES

- Monsieur GERMAIN Eric

CHEF DE CHANTIER, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à PIERRERUE

- Madame GHERBI Yasmina

PHARMACIENNE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur GIBERT Jean-Christophe

FORMATEUR INFORMATIQUE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur GIL Stéphane

CHARGE DE CLIENTELE ASSURANCE, GMF ASSURANCES, PARIS. demeurant à CORNEILHAN

- Monsieur GIMENEZ David

MECANICIEN, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Madame GINO Katy néc BOUZIGUE

HOTESSE D'ACCUEIL, GROUPE MR BRICOLAGE, LA CHAPELLE SAINT MESMIN. demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- Madame GIRARD Nathalie née FRITZ

RESPONSABLE ADMINISTRATIF, BP FRANCE, CERGY PONTOISE CEDEX. demeurant à MEZE

- Monsieur GIRAULT Sabastien

DIRECTEUR DE SITE, KDI, LYON. demeurant à PORTIRAGNES

- Madame GNAMBODOE Sylvie née RODRIGUEZ

HOTESSE DE CAISSE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant à FABREGUES

- Monsieur GRAESEL Frédéric

DIRECTEUR COMMERCIAL REGIONAL, ARKOPHARMA, CARROS. demeurant à POUSSAN

- Madame GRALLA Rachel

ADJOINTE ADMINISTRATIVE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à PEROLS

- Madame GRAUMOERES Marge née GAY

TECHNICIEN SPECIALISE PF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame GRENIER Cécile née DIENNE

CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur GROS Stéphane

TECHNICIEN SERVICES TECHNIQUES, SANOFI AVENTIS R EJ D, CHILLY MAZARIN.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame GUEVERA Sylvie née VERNAZOBRES

INFIRMIERE, CARMI SUD-EST, ALES CEDEX. demeurant à BEDARIEUX

- Monsieur GUILLEMARE Eric

RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS R ET D, CHILLY MAZARÍN. demeurant à GRABELS

- Monsieur GUILLEMARE Luc

ASSISTANT DE PRODUCTION, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demourant à SAINT JEAN DE CORNIES

- Madame GUIRAUD Sylvie

COORDINATEUR SERVICE SOINS, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à COLOMBIERES-SUR-ORB

- Madame HADOUCHE Sabah

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame HEGEMANN Fabienne

SECRETAIRE DE DIRECTION, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à CAZOULS LES BEZIERS

- Madame HELAS Isabelle

CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à LA LIVINTERE

- Madame HORN Valérie

DELEGUEE MEDICALE HOSPITALIERE, BIOPHARMA, SURESNES. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur ICOL Laurent

CHEF DE GROUPE TRAITEMENTA, LYONNAISE DES EAUX, BEZIERS. demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE

- Madame JONVILLE Valérie née OSTOJSKI

GESTIONNAIRE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX . demeurant à MONTPELLIER

- Madame KERTESZ Isabelle née BLANES

EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demourant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Madame KOUMICHE Louisa née LAHIANI

CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LODEVE

- Madame LABIANCA Christine née CARBO

AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à PUISSERGUIER

- Madame LABOUREIX Nathalie née THOUVENIN

WEBMASTER REDACTEUR, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à CANDILLARGUES

- Monsieur LAURENT Nicolas

RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur LAURENT Thierry

OPERATEUR DE FABRICATION, ADISSEO FRANCE SAS, COMMENTRY. demeurant à AGDE

- Monsieur LAVINAUD Jean-Laurent

OPERATEUR MACHINISTE, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à GIGEAN

- Madame LAVISSE Sandrine

EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à MONTPELLIER

- Madame LE GOURRIEREC Anne

Q&FS and COMMERCIAL TRAINING, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES. demourant à LUNEL

- Monsieur LEFOYER Olivier

RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SETE

- Monsieur LEGENTIL David

INGENIEUR TP, EUROVIA MEDITERRANEE, BEZIERS. demeurant à PEZENAS

- Monsieur LEGRAND Jean-Christophe

OUVRIER, DUO INDUSTRIE, LANSARGUES.

demeurant à LANSARGUES

- Monsieur LEMARIE Jimmy

EMPLOYE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSII LON, MONTPELLIER. demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- Monsieur LEON David

DIRECTEUR PRODUITS FRAIS, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

- Monsieur LESAFFRE David

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à FABREGUES

- Monsieur LESEIGNEUR David

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU-LE-LEZ. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur LHUILIER Rodolphe

DIRECTEUR OPERATIONNEL, AXIMUM, VILLENEVAVE D'ORNON CEDEX. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur LIAGRE Jean-Jacques

RESPONSABLE SECURITE ET LOGISTIQUE, AUCHAN, SETE. demeurant à AGDE

- Madame LIMA Véronique née GRECO

MANAGER DES VENTES, S.A. VETIR, SAINT PIERRE MONTLIMART. demeurant à CANET

- Madame LIMOUSIN Nadège

COMPTABLE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame LINARES Anne née BACHET

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à PIGNAN

- Madame LINARES Isabelle

EMPLOYEE DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à JUVIGNAC

- Monsieur LOPPIN Nicolas

CONSEILLER EN PATRIMOINE, BARCLAYS, PARIS CEDEX 12. demeurant à MONTPELLIER

- Madame LOUREIRO Roxane née MOREL

CONSEILLERE PATRIMONIALE, CREDIT MUTUEL, BEZIERS. domeurant à MAUREILHAN

- Madame LUBET-MONCLA Isabelle née AVEZARD

CONTENT MANAGEMENT OFFICER, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES. demeurant à SAINT CHRISTOL

- Monsieur LYON Pascal

CONTREMAITRE CHANTIER, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE. demeurant à HEREPIAN

- Madame M BAREK Fabienne née CASSARD

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU LE LEZ CEDEX.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame M'RANI ALAOUI Faiza née BELGHITI

INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MADAMOURS Jean-Michel

AUTOMATICIEN, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS. demeurant à ESPONDELHAN

- Monsieur MAGOT Jean-Marc

TECHNICIEN, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demourant à MONTPELLIER

- Madame MAILLE Fabienne née FRANCO

INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER, demeurant à MONTPELLIER

- Madame MAKHLOUF Soraya née MEROUANI

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MALANDRINI Harold

RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, PARIS. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur MALEJACO Yann

EMPLOYE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à FABREGUES

- Madame MANIACI Evelyne

CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LE BOSC

- Monsicur MARCO Marcel

OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à MARSILLARGUES

- Madame MARGALL Sylvie née FRION

SECRETAIRE, SCP MARGALL D'ALBENAS, MONTPELLJER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame MARMIGERE Nathalie

TECHNICIEN PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE. demeurant à BEZIERS

- Monsicur MAROT Thierry

CONSEILLER DE VENTE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame MARTIN Virginie née SIAU

HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE . demeurant à GANGES

- Madame MARTINEZ Chantal née HUGEL

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à SAINT BRES

- Madame MARTINEZ Marie née GARCIA

RESPONSABLE D'ACCUEIL, SARL AXIOME ALPHA, JACOU. demeurant à SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

- Monsieur MARTY Didier

VRP, SAS MAGASINS BLEUS, LE RHEU. demeurant à CESSENON-SUR-ORB

- Monsieur MARZUCCHI Christophe

TECHNICIEN MACHINE A SOUS, CASINO DE VALRAS-PLAGE, VALRAS PLAGE. demeurant à SERIGNAN

- Monsieur MAS Joseph

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur MASSAT Eric

CUISINIER, TRINQUE FOUGASSE SARL LE JOGGING, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame MAZEL Laurence néc DUMAS

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à FABREGUES

- Monsieur MERLE Lionel

AGENT TECHNIQUE, APRIA RSA, MONTREUIL . demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MESOUITA Jérome

ELECTRICIEN, INEO MPLR, LATTES. demeurant à ABEILHAN

- Madame MEYER Sylvic née COURNES

CHARGEE DE MISSIONS NATIONALE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à PORTIRAGNES

- Madame MICHAUX Valérie née ALZIEU

EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MILIANO Bruno

ASSISTANT DE SECURITE, CARREFOUR NIMES VILLE ACTIVE, NIMES . demeurant à l'EYRAN

- Monsieur MIMARD David

CHEF DE GROUPE TRAITEMENT, LYONNAISE DES EAUX, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Monsieur MINARY François

NAVIGANT CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demourant à LE PUECH

- Madame MODAT Alexandra

ATTACHEE JURIDIQUE, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame MOINARD Nathalic née GALIANO

GESTIONNAIRE COMPTES RECOUVREMENT, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CAMPAGNAN

- Monsieur MOIOLI Francis

PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demourant à SAINT DREZERY

- Madame MOLLET Maud née TOUDIC

RESPONSABLE SERVICE DEVELOPPEMENT, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MONET Jean-Claude

RESPONSABLE REGIONAL, SODEXHO - SFR, SAINT MEDARD EN JALLES. demeurant à RESTINCLIERES

- Monsieur MONTANA Alain

CHAUFFEUR ROUTIER, T.F.E LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTREDON CORBIERES.

demeurant à FELINES MINERVOIS

- Monsieur MONTANE Pierre

PRATICIEN CONSEIL, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.

demeurant à LESPIGNAN

- Monsieur MONTET Christophe

EMPLOYE MAGASIN, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à LUNEL

- Monsieur MONTFORT Dominique

RECEPTIONNISTE MATIERES PREMIERES, ROYAL CANIN, AIMARGUES. demeurant à LUNEL

- Monsieur MORANDINI Didier

SERRURIER, SARL VAQUIER & FILS, COURNONTERRAL. demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur MORAUX Bruno

CHAUFFEUR DE BUS, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ. demeurant à BEZIERS

- Monsieur MORENO Jean-Vincent

CONDUCTEUR D'ENGINS, COLAS MIDI MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE. demeurant à LOUPIAN

- Monsieur MORINGHE Claude

CONSEILLER EMPLOI, POLE EMPLOI L'ANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame MOTHE Françoise née VIEU

AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à PUISSERGUIER

- Monsieur NADAL Laurent

PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur NATLI Ali

CHEF DE CHANTIER, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE. demeurant à CESSENON-SUR-ORB

- Madamc NAVARRO Maryline

BARMAID, SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE MOTTE. demeurant à LA GRANDE MOTTE

- Monsieur NIOUELETTO Didier

CADRE COMPTABLE ET FINANCIER, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.

demeurant à PIGNAN

~ Monsieur NOCUS Laurent

EMPLOYE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à MIREVAL

- Monsieur OCKOT Ulrich

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur ORTUNO Bruno

MACON, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY. demeurant à TOURBES

- Monsieur OURADOU Richard

AGENT DE FABRICATION, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à GIGEAN

- Monsieur PAGES Patrice

DIRECTEUR DE GROUPES, LE CREDI'I LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à VENDEMIAN

- Madame PAGES Patricia

CONTROLEUR, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, BELFORT. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PAILLOTET Stéphane

CONDUCTEUR D'ENGINS, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demeurant à MONTAGNAC

- Monsieur PARDINES Philippe

CHAUFFEUR, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PASS Sylvain

CADRE COMMERCIAL, IMCD FRANCE SAS, LA PLAINE SAINT DENIS. demeurant à MAUGUIO

- Madame PATIN Patricia

COMMERCIALE, SARSTEDT, MARNAY. demeurant à LATTES

- Madame PAVINI-MARTINEZ Valérie née MARTINEZ

VENDEUSE, LA CHAUSSERIA, PARIS. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur PAYEN Laurent

MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, MONTPELLIER.

demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsieur PELLERIN Jean

ASSISTANT DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX. demeurant à PEZENAS

- Madame PENNEQUIN Sylvie née DOUTRES

SECRETAIRE DE DIRECTION, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MAUGUIO

- Madame PEPIN Sandrine

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DE GESTION, CARSAT LANGUEDOCROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à VALFLAUNES

- Madame PERAN Annie

AGENT DE SERVICE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PERDRISET Nicolas

RELAIS EXPERT VERRIER, O.I MANUFACTURING, BEZIERS. demeurant à CAUSSES ET VEYRAN

- Madame PEREIRA Isabelle

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY.

demeurant à BOUJAN SUR LIBRON

- Monsieur PEREYRON Nicolas

RESPONSABLE DE RAYON, DECATHLON, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à SAINT AUNES

- Madame PEREZ Carine

SECRETAIRE MEDICALE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à MIREVAL

- Madame PERONNE Nathalie née ANGUILLE

EMPLOYEE ADMINISTRATIVE SPECIALISEE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.

demeurant à CLAPIERS

- Monsieur PERREAU Sébastien

EMPLOYE DE BANQUE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX. demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS

- Monsieur PERREY Luc

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU-LE-LEZ. demeurant à CASTRIES

- Madame PETITPA Véronique

AGENT DE MAITRISE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX. demeurant à FABREGUES

- Madame PIALLE Maric-Laure

TECHNICIENNE DE SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-DIR, REG, DU SCE MEDICAL, MONTPELLIER,

demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- Monsieur PINEAU Nicolas

CONSEILLER CLIENTELE, GIE AG2R REUNICA, PARIS CEDEX 14. demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- Madame PLA-COLAS Sandrine néc COLAS

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PLEINET Vincent

ACHETEUR, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Monsieur POIRIEZ Jean-Pierre

OPERATEUR RETOUCHE MONTAGE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC. demeurant à VIAS

- Madame POLO Maria-Rita née DEMURTAS

DIRECTRICE DE MAGASIN, S.A. VETIR, SAINT PIERRE MONTLIMART. demeurant à MUDAISON

- Madame POLOME Isabelle

INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- Monsieur PORTAL Thierry

CHAUFFAGISTE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX. demeurant à PLAISSAN

- Madame POUGET Marie-José née GARCIA

RESPONSABLE ADMISSIONS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur POUJOL Didier

CONDUCTEUR D'ENGINS, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demeurant à CAZOULS LES BEZIERS

- Madame POULIQUEN Dominique

ASSISTANTE COMMERCIALE, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST. demeurant à CEYRAS

- Monsieur POUY Frédéric

CONTROLEUR RESEAU, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à MONTPELLIER

- Madame PRATVIEL Brigitte née BIE

ASSISTANTE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX. demeurant à LATTES

- Monsieur PREVOT Laurent

GESTIONNAIRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame PRIN Sylvie née XEUX

EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.

demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur PROVOT Luc

TECHNICIEN, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame QUARTIER Lactitia

SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame RABOU Magali

ASSISTANTE EN SANTE ET SECURITE, A.I.S.T., BEZIERS. demeurant à CORNEILHAN

- Madame RAHIS Catherine née CAHS

RESPONSABLE FACTURATION, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à SAINT JEAN DE CORNIES

- Monsieur RANSON Frédéric

VENDEUR, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame RAOULX Guilène

ASSISTANTE COMMERCIALE, ROYAL CANIN, AIMARGUES. demeurant à MARSILLARGUES

- Madame REFFLE Marie-Laure née MARTIN

ANIMATRICE QSE, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demeurant à MONTAGNAC

- Madame REGIS Catherine née VALENTIN

RESPONSABLE DE CONDUITE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX. demeurant à LA PEYRADE

- Monsieur REYNES Alain

ADJOINT RECEPTIONNAIRE, DISTRISUD, FRONTIGNAN. demeurant à LA PEYRADE

- Monsieur RICARD Philippe

CHAUFFEUR POIDS LOURDS, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE, demourant à SAINT GERVAIS SUR MARE

- Madame RICHARD Caroline née GREMBER

CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Madame RICHARD Christine née BEC

AIDE-SOIGNANTE, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demeurant à LATTES

- Monsieur RICHARD Claude

AFFICHEUR DISPOSITIF PUBLICITAIRE, CLEAR CHANNEL FRANCE SAS, BOULOGNE BILLANCOURT.

demeurant à LUNEI.

- Monsieur RICHARD Jean-Charles

RESPONSABLE COMMERCIAL, MAQUET GETINGE GROUP, ORLEANS. demeurant à LE CRES

- Madame RICO Christine née SOCCORO

AGENT D'ACCUEIL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à GIGEAN

- Madame RIQUET Nathalic née PETTER

ASSISTANTE COMMERCIALE EXPORT, CASTEL FRERES, BEZIERS. demeurant à CANET

- Monsieur RIVES Stéphane

TECHNICIEN, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur ROCA Jérome

PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE . demeurant à PEROLS

- Monsicur RODRIGUEZ José

CHAUFFEUR POIDS LOURDS, TNT EXPRESS NATIONAL S.A.S., MAUGUIO. demeurant à LA GRANDE MOTTE

- Madame ROGER Jacqueline née LANGLADE

INSPECTRICE D'ASSURANCES, HELVETIA, COURBEVOIE. demeurant à LE CRES

- Madame ROMERA Patricia née CAPOTORTO

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE STELLA, VERARGUES. demeurant à LUNEL

- Monsieur ROQUET Alain

CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SARL IMGR, SAINT CHINIAN. demeurant à SAINT CHINIAN

- Madame ROSADO Muriel née SIREYJOL

RESPONSABLE REGLEMENTAIRE EN APPLICATIF, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS

- Madame ROUGIER Nadine née ROYO

RESPONSABLE GESTION PERSONNEL, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à LE CRES

- Monsieur ROUMAGNAC Jean-Pierre

CHAUFFEUR, SAS BONDON, LATTES CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame ROUSSEAU Anne

INFIRMIERE SURVEILLANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à SAINT DREZERY

- Madame ROUX Sylviane

JURISTE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame ROUXEL Catherine née FERTE

EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame ROYET Monique née ROQUE

AGENT TECHNIQUE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame ROZIER Sylvie

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE, S.A.R.L. TRAVESSET, TEYRAN.

demeurant à TEYRAN

- Madame RUBIO Annie née LACAS

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demourant à MAUGUIO

- Monsieur RUGLIANO Christophe

CHEF DE SECTEUR, TARKETT FRANCE, PARIS LA DEFENSE CEDEX. demeurant à BEZIERS

- Monsieur RUIZ Christophe

SERVEUR SOMMELIER CAVISTE, TRINQUE FOUGASSE SARL LE JOGGING, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame RUIZ Michèle née SABATIER

RESPONSABLE D'UNITE PRESTATIONS, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à CANET

- Madame SAINT-HILARY Catherine

CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à MONTPELLIER

- Monsicur SAINT-MARTIN Christophe

AGENT DE MATTRISE, POLÉ EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à BEZIERS

- Monsieur SALESSE Jean-Louis

CADRE ASSURANCE, SANOFI AVENTIS R ET D, CHILLY MAZARIN. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur SALIBA Fabrice

MANAGER OPERATIONNEL, CIPAM, MARSEILLE. demeurant à GRABELS

- Madame SALIGARI Evelyne née BONTILLOT

EMPLOYEE DE SERVICE, CARMI SUD-EST, ALES CEDEX. demeurant à SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX

- Monsieur SALMERON Thierry

GEOTECHNICIEN, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demourant à SUSSARGUES

- Monsieur SALVETTI François

KINESITHERAPEUTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame SANCHEZ Carole

AIDE SOIGNANTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

demeurant à ARGELLIERS

- Monsieur SANCHEZ Diego

OUVRIER BOULANGER, AUCHAN, SETE.

demeurant à MEZE

- Madame SANCHEZ Sophie

ASSISTANTE RÉFERENTE, PREVENCEM, PARIS. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SANTO Irène

AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER, demeurant à NOTRE DAME DE LONDRES

- Monsieur SARCY Tony

RESPONSABLE ENTRETIEN, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à LOUPIAN

- Monsieur SARRAUTE DIT MONVOISIN Hervé

AGENT DE MAITRISE, TOTAL FRANCE, LA DEFENSE. demeurant à CANDILLARGUES

- Madame SARRET Christiane née HEINTZ

EMPLOYEE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE -CIC, LYON. demeurant à GANGES

- Monsieur SAUBERT Pierre

COMMERCIAL, SAS CODEVIA, CAUSSADE. demeurant à MONTPELLIER

- Mousieur SAUZET Christophe

CADRE DE BANQUÊ, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à JACOU

- Madame SAVARY Hélène

HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SCHIAU Marie-Annick née TANGUI

INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLJER. demeurant à MONTPELLJER

- Monsieur SCORTESSE DANIEL

TECHNICIEN INFORMATIQUE, SAS RELAIS FNAC , MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SEGURA Patricia

ASSISTANTE ADV, ROYAL CANIN, AIMARGUES. demeurant à MARSILLARGUES

- Madame SEHNAL Natacha

PHARMACIEN, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN. demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ

- Madame SENAND Cécile

REDACTEUR MEDICAL, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur SENEGAS Eric

CHAUFFEUR OPERATEUR, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN. demeurant à ABEILHAN

- Monsieur SERIEIS Olivier

CORRESPONDANT MDR, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à SAINT JEAN DE FOS

- Monsieur SERRA Philippe

SOMMELIER CAVISTE, TRINQUE FOUGASSE SARL LE JOGGING, MONTPELLIER. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsicur SERRES Didier

EMPLOYE DE COMMERCE, DECATHLON ODYSSEUM, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SITNIKOW Christine née BRIAUT

EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à CLAPIERS

- Madame SOLEYROL Marie-Pierre née AUBOUY

CHARGEE ADMINISTRATION DU PERSONNEL, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES.

demeurant à MARSILLARGUES

- Madame SORIANO Véronique née NAUTRE

INFIRMIERE, CARMI SUD-EST, ALES CEDEX. demeurant à MAGALAS

- Madame STEIN Marie-Odile née MARES

EMPLOYE, STEF TRANSPOORT MONTPELLIER, VENDARGUES. demeurant à VALERGUES

- Madame STOECKLIN Véronique

HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SUAU Céline

CHARGE DE COMMUNICATION, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à CAZEVIEILLE

- Madame SUC Estelle née COMETRAS

CHARGEE D'ETUDES, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à SAINT DREZERY

- Madame SUERE Martine née RODIERE

EMPLOYEE , CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à CORNEILHAN

- Madame TARRAL Carine

SUPERVISEUR PRODUCTION PF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à BEDARIEUX

- Madame THAREL Corinne

CADRE ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER,

demeurant à BEZIERS

- Madame THOMAS Anne-Sophie

MANAGER, ROYAL CANIN, AIMARGUES. demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- Monsieur THOULOUSE Olivier

CHEF D'EQUIPE, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à VENDARGUES

- Monsieur TIQUET Hervé

DIRECTEUR DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE. demeurant à PINET

- Madame TIXADOR Patricia

CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur TREILHOU Bernard

DIRECTEUR COMMERCIAL, ARMSTRONG BUILDING PRODUCTS SA, PONTARLIER.

demeurant à PEROLS

- Madame ULL JUAN Francisca néc TORRONTERA BASTRANA

AIDE MENAGERE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demewant à GALARGUES

- Monsieur VALENTIN Bruno

AGENT DE SANTTATION, ROYAL CANIN, AIMARGUES. demeurant à LUNEL

- Madame VALENTIN-SCHMITT Virginic néc VALENTIN

CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULATRE DU SUD, NIMES. demeurant à MAS DE LONDRES

- Monsieur VANTAGGI Jérome

AIDE SOIGNANT, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame VERDIER Karine

AIDE-COMPTABLE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur VIC Laurent

CONSELLER JEUNES ENTREPRISES, BTP CFA LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame VICENTE Florence

EMPLOYEE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER. demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Monsieur VIEVILLE Vincent

ANIMATEUR DE RESEAU, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à CASTRIES

- Madame VILLARET Marie

EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à CLERMONT L'HERAULT

- Madame VINCENT Nathalie

EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS SA, PARIS. demeurant à MIREVAL

- Madame VINCHES Pascale

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS, PRIMONIAL, PARIS. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame WEICK Karine née GOUNELLE

EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LE BOSC

- Madame WTEGANDT Nathalie née RAHIER

CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER CEDEX 2. demeurant à VALFLAUNES

- Madame YADOUR Laurence

ASSISTANTE RH, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame YAJID Malika

TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ALEXIS Christian

VENDEUR, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX. demeurant à COURNONTERRAL

- Monsieur ANDRETTO Frédéric

OUVRIER CHARCUTIER, SA CABROL LA SALVETAT, LA SALVETAT SUR AGOUT. demeurant à FRAISSE-SUR-AGOUT

- Monsieur ANDREU André

EMPLOYE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAIN'S' ETIENNE .

demeurant à COURNONSEC

- Monsieur ARGUEL Philippe

VRP, SARL SOCOREP, SAINT PIERRE MONTLIMART. demeurant à COURNONTERRAL

- Madame ARNOULT Francesca née MARCAL

ASSISTANTE EXPORT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame ARTAL Martine née SALOM

BUSINESS PROCESS LEADER, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES. demourant à MARSILLARGUES

- Monsicur ARTIS Eric (En retraite)

CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur AZIBERT Claude

EMPLOYE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à CEBAZAN

- Monsieur BARGUES Daniel

DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE. demeurant à FLORENSAC

- Madame BAROUD Khéra née NEDROMI

REFERENT VACAF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à VENDARGUES

- Monsieur BASSAGET Marcel

INFORMATICIEN, GAZECHIM SA, BEZIERS.

demeurant à BEZIERS

- Madame BASTOUL Maryline née GAZEL

AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.

demeurant à PORTIRAGNES

- Madame BEAUMENAY-JOANNET Simone

RESPONSABLE COMMUNICATION, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.

demourant à FABREGUES

- Monsieur BEDOS Jean-François

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER.

demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur BELLET Claude

CUISINIER CHAUFFEUR, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.

demeurant à CASTRIES

- Madame BENARD Mireille née BARONIA

EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à GIGEAN

- Monsieur BENAZET Jean-Michel

AGENT D'EXPLOITATION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, VILLENEUVE LES BEZIERS.

demeurant à BEZIERS

- Monsieur BERNARD Patrick

EMPLOYE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.

demeurant à RESTINCLIERES

- Monsieur BEYNEL Jean-François

SALES REPRESENTATIVE, PHILIPS FRANCE, SURESNES.

demeurant à ASSAS

- Monsieur BLANDIN Eric

EMPLOYE LOGISTIQUE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX. demeurant à LOUPIAN

- Madame BONIN Brigitte

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MARSILLARGUES

- Monsieur BONNEVILLE Jean-Paul

EMPLOYE DE BANQUE, BNP PARIBAS SA, PARIS. demeurant à MIREVAL

- Monsieur BONS Jean-Noël

CHAUFFEUR LIVREUR, CHARVET LA MURE BIANCO SAS, LYON. demeurant à BEZIERS

- Monsieur BONZI Serge

TECHNICIEN, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX. demeurant à SUSSARGUES

- Monsieur BOUQUET Thierry

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame BOURGEOIS Béatrice née LANTIER

RESPONSABLE DU PERSONNEL, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE

- Madame BOUTON Michèle néc WOJTOVICZ

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à VACQUIERES

- Madame BREIL Isabelle née BRAVO

HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame BRESOLIN Martine née MALLIA

APPROVISIONNEUR, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur BREYSSE Jean-François

CONSEILLER EN GESTION PATRIMOINE, ALLIANZ VIE, PARIS. demeurant à SUSSARGUES

- Monsieur CABASSUT Christophe

TECHNICIEN QUALITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à LUNEI. VIEL

- Madame CALAIS Valérie née MARCHAL

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, PLACOPLATRE SA, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Madame CALTIAU Claire (A titre exceptionnel)

CADRE, HSBC, PARIS. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur CANOVAS Philippe

EMPLOYE MAGASIN, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à CANDILLARGUES

- Monsieur CARMONA Christophe

AGENT DE MAITRISE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à BEZIERS

- Monsieur CARRE Patrice

RESPONSABLE BUSINESS PLANNING, HANES FRANCE SAS, RUEIL MALMAISON CEDEX.

demeurant à VENDARGUES

- Monsieur CASOLA Fernand

ANALYSTE GROUP DESK, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame CASSISA Sylvie née DEPAEPE

CHARGEE DE GESTION FORMATION, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILION, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur CASTAGNE Alain

SOURCING MANAGER, MINERAIS DE LA MEDITERRANEE S.A., BALARUC LES BAINS.

demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- Madame CASTELLO Ghislaine née ZARAGOZA

SECRETAIRE, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demeurant à COURNONTERRAL

- Madame CAVALIER Edith née GOUDARD

INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER. demeurant à BOUZIGUES

- Monsieur CHAMPSAUR Jacques

SURVEILLANT DE TRAVAUX, PC SOFT, MONTPELLIER. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsieur CHAUVET Michel

CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à CASTRIES

- Monsieur CHEBANCE Jean

EMPLOYE, HRC L'ARCHE, FABREGUES. demourant à SETE

- Madame CHECA Claudine née RAVAIL

EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à LESPIGNAN

- Monsieur CHOURRAU Christian

TECHNICO COMMERCIAL SEDENTAIRE, REXEL FRANCE - SUD EST, VILLEURBANNE CEDEX.

demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS

- Monsieur COCHET Fabrice

DIRECTEUR DE REGION, AFT IFTIM, MARSEILLE CEDEX 16. domeurant à SETE

- Madame COLAS Laurence

RESPONSABLE DE GROUPE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame CORDIER Catherine

ASSISTANTE DE DIRECTION GENERALE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à LUNEI.

- Madame COULON Anniek

CONSULTANTE EN PSYCHO-SOCIAL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à VENDEMIAN

- Monsieur COUTURON Eric

RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.

demeurant à MAUGUIO

- Madame CRETTER Colette

CONSEILLERE FINANCIERE, ALLIANZ VIE, PARIS. demeurant à ROUJAN

- Monsieur DANCE Thierry

TECHNICIEN TV VIDEO, DARTY GRAND EST, LIMONEST CEDEX. demourant à SAUVIAN

- Monsieur DANTERE Eric

CONSEILLER COMMUNICATION DIGITAL, PAGES JAUNES SA, MONTPELLIER. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame DE DONA Nathalie née WAAS

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à GIGNAC

- Monsieur DEBARD Pierre

RESPONSABLE SERVICE FONCIER, SERM, MONTPELLIER CEDEX 2. demourant à PEROLS

- Monsieur DEDRYVER Olivier

RESPONSABLE MAINTENANCE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZJERS. demourant à BOUJAN SUR LIBRON

- Madame DELANNEAU Marie-Christine

AGENT TERRITORIAL, MAIRIE DE GIGEAN, GIGEAN. demeurant à MONTBAZIN

- Monsieur DELMAS Jean-Marc

PATISSIER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX. demourant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame DELON Nicole née JOUCLA

EMPLOYEE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MONTARNAUD

- Monsieur DELORME Jean-Philippe

PATISSIER, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE . demeurant à MAUREILHAN

- Monsieur DENAT Pascal

ASSISTANT TECHNIQUE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à VENDARGUES

- Madame DI COSTANZO Marylise née MAUCCI

CHARGEE RELATION CLIENTS, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER. demeurant à CLERMONT L'HERAULT

- Monsieur DIAZ Jean-Paul

CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur DOMENECH Alain

SPECIALISTE SUPPLY CHAIN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à LUNEL

- Monsieur DUBOSQ Laurent

CHEF DES VENTE REGIONAL, RECKITT - BENCKISER FRANCE, MASSY CEDEX. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Madame DUCATILLON Maryse

TECHNICIENNE ACTION SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à MONTPELLIER

- Madame DUMASDELAGE Martine née SERANE

ASH, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

demeurant à COMBAILLAUX

- Monsieur DUMONT Jean-Pierre

CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demourant à LATTES

- Madame DUPUY Stéphanie

GRAPHIC CHÂIN OFFICER, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES. demeurant à PEROLS

- Madame DURAND Claude née DALIBARD

VISITEUSE MEDICALE, SOLVAY PIIARMA, SURESNES CEDEX. demeurant à TEYRAN

- Monsieur DURAND Serge

GESTIONNAIRE DE STOCK, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à VENDARGUES

- Madame EDANGA Nathalie

SECRETAIRE, CHARVET LA MURE BIANCO SAS, LYON, demeurant à LE CRES

- Madame EMERY Christine née BARBEY

OUVRIER, COFIDUR EMS, SAINT MATHIEU DE TREVIERS. demeurant à VALFLAUNES

- Monsieur ENJOLRAS Christian

PLOMBIER MONTEUR, GROUPE MERIDIS, MONTPELLIER. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Madame FABRE Christine née GASTOU

GESTIONNAIRE REFERENT, GIE AG2R REUNICA, PARIS CEDEX 14. demeurant à MARAUSSAN

- Madame FABRE Myriam

SECRETAIRE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à MONTPELLIER

- Madame FERNANDEZ Françoise née GOURIBI

GOUVERNANTE, CLINIQUE RECH, MONTPELLIER. demeurant à PRADES LE LEZ

- Madame FLORENT Chantal née BARDI

GERANTE, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON. demeurant à LUNEL

- Madame FORTIER Florence

COMPTABLE, CVL EXPERTS, MONTPELLIER. demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS

- Monsieur GADY Bruno

CADRE D'EXPLOITATION, ENGIE COFELY, VITROLLES CEDEX. demeurant à RESTINCLIERES

- Madame GAL Edith née RASCOL

MEDECIN BIOLOGISTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur GARDELLE Christian

OPERATEUR DE FABRICATION, HORIBA ABX, MONTPELLIER. demeurant. à JUVIGNAC

- Madame GAZAIGNES Anne-Marie

AUXILIAIRE DE VIE , PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à SERVIAN

- Monsieur GEENS Dominique

CHARGE DE PROJET, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à LUNEL VIEL

- Monsieur GELEBERT Eric

CADRE COMMERCIAL, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à POUSSAN

- Monsieur GENRE Frédéric

CONDUCTEUR RECEVEUR DE CAR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.

demeurant à LATTES

- Monsieur GERARDO Bruno

MONTEUR VENDEUR LUNETTERIE, MUTUALITE FRANCAISE , CARCASSONNE. demeurant à AGDE

- Monsieur GIL Patrick

SPECIALISTE MAINTENANCE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à BAILLARGUES

- Madame GOMEZ Edith née CORTES

COMPTABLE, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE DU TRAVAIL, BEZIERS.

demeurant à BASSAN

- Madame GONZALES Annick née MEMBRE

PREPARATRICE DE COMMANDE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS. demourant à BEZIERS

- Monsieur GOURISSE Thierry

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MAGALAS

- Monsieur GRENIER Christophe

RESPONSABLE SSI, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à FABREGUES

- Monsieur GREVOUL Pascal

CHARGE D'AFFAIRES GENIE CIVIL, PAREXLANKO SA, ISSY LES MOULINEAUX CEDEX.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame GREZES Marie-Cécile

RESPONSABLE DE CLIENTELE, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur GUTIERREZ Michel

EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à MONTARNAUD

- Monsieur GUYOT Patrick

CADRE TECHNIQUE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU LE LEZ CEDEX.

demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

- Monsieur GUZMAN Thierry

CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à JACOU

- Monsieur HALTER Philippe

CHARGE DE SUPPORT METIER, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame HERMET Hélène née ROUSTAN

ASSISTANTE TECHNIQUE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à VENDARGUES

- Monsieur HIENLY Frédéric

INGENIEUR, AIRBUS DS, ELANCOURT. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur HO Van Hien

SERTISSEUR BIJOUX, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- Madame HORN Valérie

DELEGUEE MEDICALE HOSPITALIERE, BIOPHARMA, SURESNES, demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Madame IMBERT Chantal née MARTINEZ

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur JACQUOT Thierry

DIRECTEUR COMMERCIAL, MEDININANCES SAS, JUVIGNAC. domeurant à PRADES LE LEZ

- Monsieur JAUME Raphael

INVENTORISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à VENDARGUES

- Madame JONARD Fabienne

GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à PEROLS

- Monsieur JUAN Jean-Michel

RESPONSABLE OPERATIONS PISTE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demourant à BOISSERON

- Madame JUSZCZAK Dominique

AGENT DE MAITRISE ENCADREMENT, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à LE CRES

- Monsieur KENLY Camille

VENDEUR, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame KUNSTING Ursula

ASSISTANTE SERVICE CLIENTS, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX. demeurant à POUSSAN

- Monsieur LAFOND Dominique

CADRE INFORMATIQUE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER. demeurant à TEYRAN

- Madame LAFOURCADE Sophie née SORIANO

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à VIOLS-EN-LAVAL

- Monsieur LAFRAISE Laurent

EMPLOYE ADMINISTRATIF, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à SAINT JUST

- Monsieur LARGUIER Jean-Jacques

RESPONSABLE COMMERCIAL, SMAC, TOULOUSE. demeurant à SAINT DREZERY

- Monsieur LAURAS Christian

EMPLOYE LOGISTIQUE CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Madame LE PICARD Nathalie née THIEBAUT

INFIRMIERE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à BOISSERON

- Monsieur LE PLOMB Philippe

EMPLOYE MAGASIN, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à VIOLS-LE-FORT

- Madame LEPETIT Nathalie née BURBAN

TECHNICIEN DE DISPATCHING, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur LEVEQUE Stéphane

MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, MONTPELLIER.

demourant à SAINT ANDRE DE SANGONIS

- Monsieur LIAGRE Jean-Jacques

RESPONSABLE SECURITE ET LOGISTIQUE, AUCHAN, SETE. demeurant à AGDE

- Monsieur LINO ALVES José

CHEF DE CHANTIER, BOUYGUES BATIMENT SUD EST, COLOMBIER SAUGNIEU. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame LOMBARD Catherine

ASSISTANTE DE DIRECTION, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à LATTES

- Madame LUGAGNE Jeanine née POURCHER

INFIRMIERE, CARMI SUD-EST, ALES CEDEX. demeurant à LUNAS

- Madame MADELINE Eliane née CABANES

EMPLOYEE DE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame MAGANTO Brigitte née CAMBEFORT

AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à SAINT PARGOIRE

- Monsieur MALRIC Christophe

PROFESSEUR ELECTRICITE, BTP CFA LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à LA CAUNETTE

- Monsieur MALZAC Jean-Paul

CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à LES MATELLES

- Monsieur MANSE Hervé

CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à VILLETELLE

- Madame MARCELIN Brigitte née DE LA ASUNCION

HOTESSE DE CAISSE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant à SERVIAN

- Madame MAROOUIN Catherine

INFIRMIERE PUERICULTRICE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demourant à NOTRE DAME DE LONDRES

- Monsieur MAROT Thierry

CONSEILLER DE VENTE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur MARTINEZ José

RESPONSABLE FABRICATION, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à COURNONTERRAL

- Madame MARTINEZ Valérie

RESPONSABLE CONSULTATIONS EXTERNES, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.

demeurant à LAVERUNE

- Madame MARTINIER Nadine née VALERO

HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS. demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- Monsieur MAS Joseph

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur MATHIEU Philippe

CUISINIER, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON. demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- Madame MAZEROLLES Sylvic née ALBOUY

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demourant à MONTPELLIER

- Monsieur MEDICO Simon

JARDINIER, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE. demeurant à MARSILLARGUES

- Madame MEMBRIVES Michèle

REFERENT TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MAUREILHAN

- Madame MENA Thérèse

EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE. demeurant à SETE

- Madame MICHELET MOREAU Florence née MICHELET

CONSEILLER ACCUEIL VENTE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à ANIANE

- Monsieur MIRAMOND Christophe

INVENTORISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à PRADES LE LEZ

- Madame MONDET Sophie

CADRE GESTION PATRIMONIAL, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Madame MONTFORT Anne-Marie née SEMPERE

AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à PAULHAN

- Monsieur MORANDINI Didier

SERRURIER, SARL VAQUIER & FILS, COURNONTERRAL, demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur MOREL Christophe

SECOND DE RAYON, AUCHAN, SETE. demeurant à SETE

- Madame MORENO Augusta née PEREIRA

SECRETAIRE COMMERCIALE, SA MAYZAUD, BRIVE CEDEX. demeurant à SAINT BRES

- Monsieur MORIN Pascal

TECHNICIEN SUPERIEUR ADMINISTRATIF, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.

demourant à JUVIGNAC

- Monsieur MOUAISSIA Jean-Luc

PSYCHOLOGUE DE TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à CLAPIERS

- Madame MOULIN Sabine

COMPTABLE, SARL AXIOME ALPHA, JACOU. demeurant à LATTES

- Monsieur MULET Henri-Claude

CADRE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. demeurant à MONTPELLIER

- Madame NAVARO Sylvie née LAMOTTE

CONSEILLERE CLIENTELE, GIE AG2R REUNICA, PARIS CEDEX 14. demeurant à BEZIERS

- Monsieur NGUYEN Bernard

RESPONSABLE DE BOUTIQUE, MINELLI SAS, AUBAGNE CEDEX. demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- Monsieur OLIVES Claude

VENDEUR, SA POINT MIDI BATTERIES, NIMES. demeurant à PUISSERGUIER

- Madame PAEZ Sylvic née ARENAS

CONSEILLERE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX. demourant à LOUPIAN

- Monsieur PALOMARES Jacques

CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur PASS Sylvain

CADRE COMMERCIAL, IMCD FRANCE SAS, LA PLAINE SAINT DENIS. demeurant à MAUGUIO

- Madame PAZZAGLINI Odile née BERTRAND

AGENT SERVICE HOSPITALIER, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIÈRE.

demeurant à SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

- Madame PECOUL Pascale née SOULIER

COMPTABLE, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS. demeurant à SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

- Madame PERAN Annie

AGENT DE SERVICE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsicur PEYRE Laurent

TECINICIEN CREDITS, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsicur PICHARD Patrice

CHARGE AFFAIRES DOMESTIQUES, WEISHAUPT, COLMAR. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame PINSARD Corinne

ASSISTANTE RH, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à MONTPELLIER

- Madame PIOCH Anita

CONSEILLERE CLIENTELE, SAUR S.A.S., NIMES. demeurant à BEAULIEU

- Madame PIRE Cécile née SERRUS

CHARGE DE CLIENTELE, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX. demeurant à PUIMISSON

- Madame PLANES Isabelle

TECHNICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ

- Monsieur PONTET Daniel

ANIMATEUR D'EQUIPE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PORTA Jean-Pierre

RESPONSABLE EMBALLAGES ET U ECORAISON, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.

demeurant à SAINT BRES

- Madame POUGET Marie-José née GARCIA

RESPONSABLE ADMISSIONS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame POUJOL Chantal née SALERY

SECRETAIRE DE DIRECTION, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, SAINT GEORGES D'ORQUES.

demeurant à LUNEL

- Monsieur POUJOL Didier

CONDUCTEUR D'ENGINS, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. domeurant à CAZOULS LES BEZIERS

- Monsieur POULY Frédéric

RESPONSABLE DE SECTEUR DISTRIBUTION, STE LIXIR, SAINT OUEN CEDEX. demeurant à POUSSAN

- Madame POURQUIE Monique

EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demourant à MONTPELLIER

- Monsieur PREVOST Michel-Yves

DIRECTEUR, SEAC, TOULOUSE CEDEX 2. demeurant à CARNON

- Monsicur PREVOT Laurent

GESTIONNAIRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demourant à MONTPELLIER

- Madame RAHIS Catherine née CAHS

RESPONSABLE FACTURATION, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demourant à SAINT JEAN DE CORNIES

- Madame RANDRIANANTOANINA Tiana née RANOHISOA

INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. domeurant à BAILLARGUES

- Madame RAUCH Clémence née DESANTI

RESPONSABLE DE DOSSIER SCIENTIFIQUE, SANOFI AVENTIS R ET D, CHILLY MAZARIN.

demeurant à CAZEVIEILLE

- Madame REZENTHEL Pascale néc NAVARRE

AGENT PÖLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à PUIMISSON

- Monsieur ROBIN Thierry

MONTPELLIER, ETS BAURES, MONTPELLIER. demeurant à LE CRES

- Monsieur RODRIGUEZ Stéphane

AGENT DE MAITRISE, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur ROGIER René

ATTACHE COMMERCIAL, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER. domeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Monsieur RONSHEIM Jocelyn

AGENT DE FRET, FEDEX EXPRESS, TOURS. demeurant. à BEZIERS

- Monsieur ROOUES Bruno

CONSEILLE RETRAITE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS. demeurant à MONTARNAUD

- Monsicur ROSADO Jean-Jacques

RESPONSABLE D'EQUIPE D'AGENCE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS

- Madame ROSSINI Monique

ANIMATRICE EN PREVENTION SANTE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame ROUGIER Nadine née ROYO

RESPONSABLE GESTION PERSONNEL, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à LE CRES

- Madame ROUTIER Fabienne née STENTO

EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE. demeurant à SETE

- Madame ROUY Martine

TECHNICIEN ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT, APRIA RSA, MONTREUIL . demeurant à MONTPELLIER

- Madame SALLES Evelyne née BERGER

CADRE ADMINISTRATIF, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SALTEL Béatrix née NAZON

ASSISTANT APPLICATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à MONTBAZIN

- Monsieur SANCHEZ Eric

AGENT DE RECEPTION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, VILLENEUVE LES BEZIERS.

demeurant à BEZIERS

- Monsieur SAUBAL Michel

TECHNICIEN DE MAINTENANCE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demourant à MONTPELLIER

- Madamc SENAL Véronique

ASSISTANTE D'EXPERT, POLYEXPERT, BOUJAN SUR LIBRON. demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS

- Monsieur SOULIER Eric

CHEF OUVRIER P.I, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.

demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES

- Madame SUERE Martine née RODIERE

EMPLOYEE , CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à CORNEILHAN

- Monsieur SZUKICS Bruno

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à BOUJAN SUR LIBRON

- Monsieur TADLI Hassan

CHAUFFEUR POIDS LOURDS, EUROVIA MEDITERRANEE, JUVIGNAC. demeurant à PIGNAN

- Monsieur TALMON Philippe

PLOMBIER, SOCIETE NOUVELLE CASANOVA SERVICE MAINTENANCE, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame TARDY Frédérique née ROBIEUX

SECRETAIRE DE DIRECTION, CONSTRUCTYS LR, MONTPELLIER. demeurant à SAUSSAN

- Madame TARFAOUI Yasmina

REFERENT TECHNIQUE EN VERIFICATION, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS

- Monsieur TCHEKINIAN Eric

CHEF D'EQUIPE, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur TERRADE Pascal

EMPLOYE MAGASINAGE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à SAINT JUST

- Monsieur TOLAINI Daniel

CADRE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE. demeurant à SAIN'I BRES

- Monsieur TOMA Thierry

CHARGE D'AFFAIRES, HSBC, PARIS. demeurant à L'ANSARGUES

- Monsieur TRABELSI Frédéric

EMPLOYE MAGASINAGE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

- Madame TRUONG MINH Fabienne née BALAGUER

REFERENT TECHNICIEN PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à SETE

- Monsieur VAAST Francis

TECHNICIEN EXPLOITATION RESEAU, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.

demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- Madame VAILHE Béatrice née FOLCHER

TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur VALETTE Claude

RESPONSABLE ANTENNE CLIENTELE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.

demeurant à PAULHAN

- Madame VERDON Valérie née ROJAS

ATTACHEE COMMERCIALE, HSBC, PARIS. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Madame VEZOLE Hélène née VICEDO

SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsicur VIARNES Michel

TECHNICIEN MAINTENANCE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE. demeurant à BEDARIEUX

- Madame VICENTE Françoise née CLANET

TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CPAM DE L'AUDE, CARCASSONNE. demeurant à QUARANTE

- Monsieur VIEU Hubert

ASSISTANT TECHNIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame VINCHES Pascale

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS, PRIMONIAL, PARIS. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame YEME Corinne née FORISSIER

EXPERT COMPTABLE, KPMG SA, MARSEILLE. demourant à CASTELNAU LE LEZ

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décornée à :

- Madame ACCOT Nathalie née RANGAMA

EMPLOYEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur ALANDE Patrice

EXPERT APPLICATIF, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à LE CRES

- Madame ALAUME Lolita

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MONTPELLIER

- Madame ALIBERT Carole

CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER,

demeurant à PEROLS

- Madame ALINGRIN Elisabeth

EMPLOYEE RESTAURATION, CASINO RESTAURATION, SAINT ETIENNE. demeurant à BEZIERS

- Madame ALONSO Brigitte

CHARGEE DE GESTION SINISTRES, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur ALVENTOSA Pierre

EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame AMARIT Myriam

RESPONSABLE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MONTPELLIER

- Monsicur APPIOTTI Jean-Pierre

INGENIEUR, DALKIA FRANCE, MONTPELLIER. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur ARGUEL Philippe

VRP, SARL SOCOREP, SAINT PIERRE MONTLIMART.

demourant à COURNONTERRAL

- Madame ASSIE Maryline née VERLAGUET

EMPLOYEE EPICERIE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.

demeurant à PAILIJES

- Monsieur ASTIE Michel

OUVRIER ELECTRICIEN, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

demourant à MONTPELLIER

- Madame AYRINHAC Christiane née MANTE

ARCHITECTE DE PRODUCTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .

demourant à MAUGUIO

- Madame AZEMA Muricl

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU LE LEZ CEDEX.

demeurant à TEYRAN

- Madame BALP Christine née GOMEZ

ASSISTANTE DIRECTION , PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE. demourant à BEDARIEUX

- Monsieur BARISSET Patrick

RESPONSABLE TECHNIQUE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demourant à LE CRES

- Monsieur BAROUDI Bekay

EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demourant à SAINT ANDRE DE SANGONIS

- Madame BARTHELEMY Josiane née SUREL

RESPONSABLE SERVICE COMPTABILITE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur BASSAS Jean-Luc

SECOND DE RAYON, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX. demeurant à PEROLS

- Madame BASSAS Roseline née SABUCO

RESPONSABLE DE SECTEUR, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à PEROLS

- Madame BATUT Régine née MICHOT

AGENT TECHNIQUE D'ORIENTATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à BEZIERS

- Monsieur BEDOS Jean-François

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame BELMAIZI Evelyne née RUEST

EMPLOYEE SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame BENOIT Cécile née ESCOFFIER

TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER, demeurant à PEROLS

- Madame BERNABEU Myriam née GUTIERREZ

CONTROLEUR PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- Monsieur BEUSNARD Mario

TECHNICIEN ZONE AVION, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demeurant à COURNONTERRAL

- Monsieur BLANPAIN Didier

TECHNICIEN SUP SERVICES TECHNIQUES, SANOFI AVENTIS R ET D, CHILLY MAZARIN.

demourant à PIGNAN

- Madame BOCCANFUSO Corinne née DUGAS

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à CASTRIES

- Monsieur BOISSONNET André

RESPONSABLE RELATIONS HUMAINE ET SOCIALES, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.

demeurant à PUISSERGUIER

- Madame BOJ Françoise née GONDARD

DIRECTRICE ADJOINTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à BALARUC LE VIEUX

- Monsieur BONNET Jean-Marie

EMPLOYE DE BUREAU, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à PIGNAN

- Madame BOUSQUET Monique née BAZALGETTE

AGENT D'ACCUEIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame BOUTEIX Sonia née BOGACKI

CONSEILLERE CLIENTELE A DISTANCE, MACSF ASSURANCES, PUTEAUX. demeurant à TEYRAN

- Madame BOYER-TUROSTOWSKI Elisabeth née BOYER

AGENT DE MAITRISE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. demourant à ARGELLIERS

- Monsieur BRAS Patrick

CHARGE D'ETUDES, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur BRU Patrick

MONTEUR ELECTRICIEN, CITEOS - TRAVESSET S.A.S., TEYRAN. demeurant à LUNEL

- Monsieur BULTE Antoine

REFERENT TECHNIQUE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS. demeurant à SAINT JEAN DE CUCULLES

- Madame CABO Christine

PREPARATRICE DE COMMANDES, EMINENCE SAS, AJMARGUES. demeurant à MARSILLARGUES

- Monsieur CALMES Philippe

AGENT DE RECEPTION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER. demeurant à CLAPIERS

- Madame CARMONA Dorothée née DEGAUGUE

INGENIEUR COMMERCIAL SEDENTAIRE, NXTO FRANCE, SAIN'I' DENIS CEDEX. demeurant à SAIN'I JEAN DE VEDAS

- Monsieur CASTELLON Yvon

DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE. demeurant à CAMPAGNAN

- Monsieur CATHALA Patrick

RESPONSABLE ADJOINT ACTION SOCIALE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à LAVERUNE

- Madame CHAMPETTER Marie-Claire

CADRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsicur CHARAMEL Jean-Marc

INFORMATICIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demourant à VAILHAUQUES

- Madame CHARPAGNE Christine

TELEOPERATEUR, LABORATOIRES BOIRON, PEROLS. demeurant à LATTES

- Madame CLARY Myriam

GESTIONNAIRE STOCK AGENCE, SONEPAR MEDITERRANEE, LYON CEDEX 07. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur CLEMENT Alain

TECHNICIEN DE TEST, COFIDUR EMS, SAINT MATHIEU DE TREVIERS. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur COCHET Fabrice

DIRECTEUR DE REGION, AFT IFTIM, MARSEILLE CEDEX 16. demeurant à SETE

- Monsieur COSTANTINI Marc

CHARGE DE CIJENTELE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame CREGUT Annie

ASSISTANT TECHNIQUE SERVICE MEDICAL, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.

demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame CROS Catherine

PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS. demeurant à CAPESTANG

- Madame DARTHOUT Marie-Hélène née MARGAING

RESPONSABLE SERVICES GENERAUX, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Monsieur DE MALEZIEU Thierry

CADRE ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER , demeurant à COURNONTERRAL

- Monsieur DEDUYTSCHAEVER Patrick

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.

demeurant, à PIGNAN

- Madame DELANNEAU Marie-Christine

AGENT TERRITORIAL, MAIRIE DE GIGEAN, GIGEAN. demeurant à MONTBAZIN

- Monsieur DELANNOY Gérard

CHARGE RELATION CLIENTS, GAN PREVOYANCE, PARIS. demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- Monsieur DELESCLUSE Pierre

AGENT DE RECEPTION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, VILLENEUVE LES BEZIERS.

demeurant à CEBAZAN

- Monsieur DERVOS Hervé

MAGASINIER VENDEUR, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Madame DHOTE Viviane

TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame DI COSTANZO Marylise née MAUCCI

CHARGEE RELATION CLIENTS, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER.

demeurant à CLERMONT L'HERAULT

- Madame DIAZ Brigitte née HERTAULT

ERGOTHERAPEUTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.

demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur DIOMEDE Patrick

PREPARATEUR FORMES ET CLICHES, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.

demeurant à LUNEL

- Monsieur DOMENECH Alain

SPECIALISTE SUPPLY CHAIN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE, demourant à LUNEL

- Madame DUFFES Sylvie née AUDIBERT

CABLEUSE, LATELEC, LE CRES.

demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsieur DUMAS Jean-Noël

MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, MONTPELLIER.

demeurant à SAUSSAN

- Monsieur DUMONT Jean-Pierre

CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LATTES

- Madame DURAND Odile née HOMAND

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame ERNY Patricia

CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LESPIGNAN

- Monsieur ESCAVIA Julian

MACON COFFREUR, BOUYGUES BATIMENT SUD EST, COLOMBIER SAUGNIEU. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur ESTEBAN Robert

CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE, MAIRIE DE GIGEAN, GIGEAN. demeurant à GIGEAN

- Monsieur EXPOSITO Raymond

EMPLOYE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.

demeurant à BEZIERS

- Madame FABRE Evelyne née AZEMAR

TECHNICIENNE SECURITE SOCIALE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à PIGNAN

- Monsicur FAUCHER Claude

CADRE ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à MONTPELLIER

- Madame FAUGERE Hélène née FALDA

SECRETAIRE MEDICALE, GIF NPIB, BOUJAN SUR LIBRON. demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS

- Madame FERRAN Mauricette née CATHALA

TECHNIQIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame FINET Maric-Pierre née PEREZ

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur FOLL Joel

COMMERCIAL, CHANEL SAS, NEUILLY SUR SEINE CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur FORTASSIER Bernard

COURSIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY. demeurant à BESSAN

- Madame FOUCARAN Françoise née GARBIT

EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur FOURNIE Gilbert

MAGASINIER, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE. demeurant à SAINT PRIVAT

- Monsieur FRERE Patrice

GEOLOGUE, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE CEDEX. demeurant à LATTES

- Monsieur FRESCA Fortunato

EMPLOYE ADMINISTRATIF, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à LE CRES

- Monsieur FRUTOS Jean-Paul

CADRE DE BANQUE, BTP BANQUE, MONTPELLIER. demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER

- Monsieur GALTIER Didier

CONTROLEUR DE SECURITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER

demourant à BEDARIEUX

- Monsieur GARCIA Daniel

MACON, BOUYGUES BATIMENT SUD EST, COLOMBIER SAUGNIEU. demeurant à RESTINCLIERES

- Monsieur GARCIA Patrick

AIDE SOIGNANT, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à PIGNAN

- Monsieur GENDRON Thierry

GESTIONNAIRE SPECIALISE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à VAILHAUQUES

- Madame GIGANON Ghistaine

CONTROLEUR DE GESTION, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur GINEL Serge

CONDUCTEUR NETTOIEMENT, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.

demeurant à VENDARGUES

- Madame GINTRAND Françoise

ASH, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIÈRE.

demeurant à LA GRANDE MOTTE

- Madame GONZALES Isabelle née RETRU

SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX . demeurant à LODEVE

- Madame GOUGET Martine née PERIDIER

CONSEILLERE EN GESTION DES DROITS, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur GOUIFFES Philippe

CHARGE D'ETUDES FINANCIERES, GROUPE SNI, MON'TPELLIER. demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- Monsieur GRANIER Daniel

SECRETAIRE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur GUERIN Yvon

TELE COMMERCIAL, BRAKE FRANCE SERVICE SA, BEZIERS. demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS

- Madame GUERRI Nicole née FRITZ

TECHNICIENNE DE GESTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SETE

- Monsieur HERMANTIER Claude

OPERATEUR SAISIE, STEF TRANSPOORT MONTPELLIER, VENDARGUES. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur HOARAU Philippe

REFERENT TCHNIQUE EN VERIFICATION, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à JUVIGNAC

- Madame HUGUES Myriam

REDACTEUR JURIDIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur JOST Willy

CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à SAINT DREZERY

- Madame JOURDAN Fabienne

TECHNICIEN METIERS DE LA BANQUE, CIC SUD OUEST, BORDEAUX. demeurant à SAINT THIBERY

- Monsieur KANLAGNA Viengsay

SERTISSEUR, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à FABREGUES

- Monsieur KENLY Camille

VENDEUR, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur KNODERER Patrice

TECHNICIEN DE FABRICATION, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur LABOUYRIE Jean-Luc

RESPONSABLE ENTREPOT, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à MAUGUIO

- Madame LASSIS Gisèle née MARZA

CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à BEZIERS

- Madame LAVAL Sylvie née GIL

RESPONSABLE REGIONALE DE PRODUCTION, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS

- Monsieur LE NAOUR Hervé

EMPLOYE DE COMMERCE, SOCIETE GENERALE, PARIS. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame LECOMTE Françoise

CADRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame LEGRAND Marion

EMPLOYEE BANQUE, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.

domeurant à MONTPELLIER

- Monsieur LEMUET René

PILOTE DE LIGNE INSTRUCTEUR, AIRBUS SAS, BLAGNAC. demeurant à MONTPELLIER

- Madame LEYRITZ Brigitte née MEZIER

SUPERVISEUR PRODUCTION PF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à JACOU

- Madame LIGNON Eliane née MULOT

CADRE COMPTABLE ET FINANCIER, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.

demeurant à LAVERUNE

Madame LLINARES Sylvie née CARRERAS

COMPTABLE, OREXAD, MONTPELLIER. demourant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsieur LOPEZ Gérald

CHAUFFEUR TECHNICIEN, MERCADIS - SOMIMON, MONTPELLIER. demeurant à PIGNAN

- Monsieur LOUZIEME Pascal

EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. demeurant à FABREGUES

- Monsieur LUANGVIJA Francis

SERTISSEUR, OR EST GROUP S.A., MONTPELLIER. demeurant à GIGNAC

- Madame LUGAN Pascale née DELUBAC

COMPTABLE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à CASTRIES

- Madame MADEROU Josette née TENA

CONSEILLERE INDEMNISATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à JUVIGNAC

- Madame MAFFRE Sylvette

EMPLOYEE DE COMMERCE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS, demeurant à SERVIAN

- Monsieur MAISON Philippe

INGENIEUR, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à SUSSARGUES

- Monsieur MALRIEU Christian

TECHNICO COMMERCIAL, ESO SUD OUEST SILVAIN, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Monsicur MANAS Pierre

OUVRIER PROFESSIONNEL MAINTENANCE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à TEYRAN

- Monsieur MANSE Jean-Luc

AGREEUR, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à SAINT JUST

- Madame MARCO Christine née BENEZECH

EMPLOYEE DE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOCROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur MARCO Eric

RESPONSABLE SERVICE PRESTATIONS, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à MONTARNAUD

- Madame MARIA Christine née BRAY

EMPLOYEE D'ASSURANCE, ASSURANCES GENERALES DE FRANCE, MARSEILLE. demeurant à LAURET

- Madame MARMEY Véronique née DEVAUX

CHARGEE REFERENTIELS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à VAILIIAUQUES

- Mousieur MARTIN Alain

CHAUFFEUR, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOFEMENT, MONTPELLIER. demeurant à MARSILLARGUES

- Madame MARTINEZ Betty née BASTIT

CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à SAUVIAN

- Madame MARTINIER Nadine née VALERO

HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS. demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- Monsieur MARTINS Louis

MINEUR, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demeurant à FLORENSAC

- Madame MARY Pascale née LAURES

EMPLOYEE DES SERVICES COMMERCIAUX, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL,

demeurant à BOUJAN SUR LIBRON

- Madame MAUBON Mireille

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à L'ANSARGUES

- Monsieur MAUREL Guy

RESPONSABLE CENTRE SERVICE CLIENTS, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SA., BRETIGNY SUR ORGE.

demeurant à SAINT BRES

- Monsieur MEDICO Simon

JARDINIER, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE. demourant à MARSILLARGUES

- Monsieur MERTZ Pierre

CADRE BANCAIRE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE. demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- Monsieur MESMIN Pierre

RESPONSABLE DE MARCIIE, ALLIANZ VIE, PARIS. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MESTRE Philippe

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à LATTES

- Madame MICELI Huguette née JEANTET

RESPONSABLE PAIE, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à LES MATELLES

- Madame MILLON Patricia

INFORMATICIENNE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsieur MOGLIONI Jean-Marc

EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER. demeurant à LUNEL

- Monsieur MONTE Eric

CRIEUR CONTREMAITRE, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame MONTIGNY Marie-Thérèse

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLLER. demeurant à VENDEMIAN

- Madame MORIN Frédérique née SALOMEZ

CONSEILLERE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SERIGNAN

- Madame MORIN Frédérique née SALOMEZ

CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER, demeurant à SERIGNAN

- Monsieur MOULIADE Charles

CHIRURGIEN, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Monsieur MOUREY Didier

RESPONSABLE INFORMATIQUE, CNAV, PARIS CEDEX 19. demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE

- Madame MOUSCARDES Monique née VANDAMBOSSE

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCJETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MUNARON Filiberto

REFERENT RISQUES PROFESSIONNELS, CENTRE BOURGES, CASTELNAU LE LEZ. demeurant à PEROLS

- Madame NAKAMURA Jeannine née BUIGUES

INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER, demeurant à JUVIGNAC

- Madame NEGRIER Marie-Christine née MENDEZ

SECRETAIRE, CABINET GUIGUES, BEZIERS. demeurant à PUISSALICON

- Monsieur NGUYEN Bernard

RESPONSABLE DE BOUTIQUE, MINELLI SAS, AUBAGNE CEDEX. demeurant à LIGNAN-SUR-ORB

- Monsieur OLRY Bernard

ASSISTANT DE POSTE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX. demourant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Monsieur ORTEGA Anselme

OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à LA GRANDE MOTTE

- Monsieur ORTS Raymond

CHARGE DES SERVICES SUPPORTS, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PACTOLE Jean-Pierre

TECHNICIEN, DELKIA, VITROLLES. demeurant à MIREVAL

- Madame PAGES Maryvonne

CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PAPPATICO Raymond

DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE. demeurant à MARSEILLAN

- Monsieur PASS Sylvain

CADRE COMMERCIAL, IMCD FRANCE SAS, LA PLAINE SAINT DENIS. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur PAUL Jean-Marc

GESTIONNAIRE PRESTATIONS SANTE, MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE SERVICES, MONTPELLIER.

demeurant à BAILLARGUES

- Monsieur PEREZ Jean-Claude

REGLEUR FINISSEUR, COLAS MIDI MEDITERRANEE, NARBONNE. demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- Madame PEREZ Joëlle née DESSEAUX

TECHNICIEN CONSEIL ASSURANCE MALADIE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à LE CRES

- Madame PEYRONNET Martine née RUBINI

SECRETAIRE, SOCIETE CHRISTIAN RAGE, PEROLS. demeurant à LATTES

- Madame PHELUT Chantal

GREFFIERE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- Madame PIRANI Samine

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PLACHEZ Pierre

CONDUCTEUR DE CAR, LES CARS DU BASSIN DE THAU, FRONTIGNAN. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame PLANES Isabelle

TECHNICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ

- Monsieur PONCE Dominique

DIRECTEUR GENERAL, COOP. D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame PORRAS Martine née GIMENEZ

TECHNICIENNE GESTIONNAIRE DES DISPOSITIFS MEDICAUX, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER.

demeurant à VALERGUES

- Madame POURQUIE Monique

EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame POUVREAU Pascale née DRAGACCI

EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. domeurant à LUNEL

- Madame PRADON Agnès née LANIER

CHARGEE DE CLIENTELE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame PRUNEAU Nadia née DLIMI

EXPERT METIER, MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE SERVICES, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PRUNIER Michel

CADRE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à MAUGUIO

- Madame RANCHOUX Corinne née CONSENTINO

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à GRABELS

- Madame REGALDO Sophie née THIBAUDEAU

REFERENT TECHNIQUE CONTROLE PRESTATION, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT PARGOIRE

- Madame REGIS Brigitte

AGENT ADMINISTRATIF, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à COURNONTERRAL

- Madame RENIER Josiane née GONZAL

CADRE STRATEGIQUE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à LE CRES

- Monsieur REYES Jean-Charles

DESSINATEUR, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demourant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- Monsieur RICARD Patrick

TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, PARIS. demeurant à CAZILHAC

- Madame RIOS Lola

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à VENDARGUES

- Monsieur RIPERT Vincent

RESPONSABLE SERVICES MANUTENTION, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX. demeurant à SETE

- Madame ROACH Chantal née MOURARET

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à LA PEYRADE

- Madame ROBLES Marie-Hélène née ARNAUD

CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MARSEILLAN

- Madame RONCIAUX Sylvie née DESFORGES

RESPONSABLE D'EQUIPE, LA MUTUELLE GENERALE, MONTPELLIER CEDEX 1. demeurant à MONTPELLIER

- Madame RONGIER Isabelle

EMPLOYEE, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame ROSOLEN Annie née DAVID

EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE. demeurant à MAUREILHAN

- Monsieur ROUBY Patrick

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- Madame ROUSSEAU Michèle née DELAHAIGUE

TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MEZE

- Monsieur RUFFINO Yves

AGENT DE SURVEILLANCE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX . demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- Monsieur RUIZ Alain

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à LUNEL

- Madame RUIZ Joëlle née ISQUIERDO

REFERENT TECHNIQUE CONSEIL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demourant à MONTPELLIER

- Madame SALDANA Marie-Claude née MENDEZ

RESPONSABLE EQUIPE ENTREPRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à BEZIERS

- Madame SALINAS Annick née CABROL

SECRETAIRE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE. demeurant à CREISSAN

- Madame SALOMON Murielle

TECHNICIENNE DECES SUCCESSION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à LATTES

- Madame SALVI Nadine

SECRETAIRE MEDICALE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Madame SANCHEZ Florence née DEKEYSER

CHEF DE SERVICE PRINCIPAL, C.G.O.S. DES ETS HOSPITALIERS PUBLICS, PARIS. demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- Monsieur SANCHEZ Michel

RESPONSABLE DE SECTEUR, ACM / OPH, MONTPELLIER. demeurant à GRABELS

- Monsieur SANIER Michel

TECHNICIEN ENVIRONNEMENT, AREVA NC, BESSINES-SUR-GARTEMPE. demeurant à PUECHABON

- Monsieur SARRAN Francis

CARISTE OPERATEUR RETOUCHE MONTAGE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.

demeurant à BEZIERS

- Madame SAUVEPLANE Sophie née HORDESSEAUX

GESTION CONTENTIEUX, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur SAVAL Marc

AGENT DE MAITRISE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demeurant à LE CRES

- Madame SELLEZ Marvline

CONSEILLERE RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à SETE

- Monsieur SIBILLEAU Alain

CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES. demeurant à MONTPELLIER

- Madame SIERRA Ida

RESPONSABLE D'AGENCE, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX. demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN

- Madame SINTES Christine née CAPOULADE

COMPTABLE, INFOGEM-CENTRE MEDICAL ODYSSEUM, MONTPELLIER. demeurant à JUVIGNAC

- Monsieur SOLA Francis

CADRE, ALLIANZ VIE, PARIS. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur SOULIE Jean-Pierre

CHAUFFEUR, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, VILLENEUVE LES BEZIERS. demourant à SAINT NAZAIRE DE LADAREZ

- Madame SOYER Martine née SALVY

GESTIONNAIRE SOUS RAYON , AUCHAN BEZIERS, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Madame SUERE Martine née RODIERE

EMPLOYEE , CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à CORNEILHAN

- Monsieur THAVONEKHAM Michel

CONSEILLER COMMERCIAL, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.

demourant à VIC-LA-GARDIOLE

- Madame THEROND Mireille

SECRETAIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER. demeurant à BEAULIEU

- Monsieur TRANCHANT Francis

RESPONSABLE MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE, MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE SERVICES, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame TRAVER Michelle née DELACROIX

SECRETAIRE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU LE LEZ CEDEX.

demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame TRICOT Marie-Thérèse née MARTIN

AS REFERENTE STERILISATION, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame TUR Sylvie née ROUVIERE

EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à FRONTIGNAN

- Monsieur VALETTE Jean

DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à TEYRAN

- Madame VEZOLE Hélène née VICEDO

SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER. demourant à MONTPELLIER

- Monsieur VICEDO Thierry

TECHNICIEN VACAF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. domeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE

- Madame ZAMBRANO Régine née CIARDOSSINO

RESPONSABLE DE SERVICE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS. demeurant à MONTPELLIER

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Monsicur ALTAIRAC Philippe

CADRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à LUNEL

- Madame AMER Jacqueline née ANDEVERT

EXPERT GESION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, RSI L'ANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LE CRES

- Monsieur ANDRILLO Jacques

CHEF D'EQUIPE, CASTILLE S.A., THEZAN LES BEZIERS. demeurant à SERIGNAN

- Madame ANGUERA Bernadette née ROUANET

AGENT ADMINISTRATIF, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MIREVAL

- Monsieur ARMERIO Elian

MONTEUR VENDEUR OPTIQUE, LES OPTICIENS MUTUALISTES, NARBONNE. demeurant à BEZIERS

- Monsieur BABOT Gilbert

OPERATEUR CONFIRME, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Monsieur BACARESSE Marc

CHEF CUISINIER, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.

demeurant à VENDARGUES

- Madame BALLESTA Henriette

EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur BELLUGOU Bernard

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, GROUPE UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame BELMAIZI Evelyne née RUEST

EMPLOYEE SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur BENEZETH Jean-Marie

CHAUFFEUR, TRIADE ELECTRONIQUE, CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame BERNABEU Myriam née GUTIERREZ

CONTROLEUR PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- Madame BESSIERES Marie-Christine née MAURE

EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame BOISSIERE Elisabeth née LEBEAU

ASSISTANTE PRINCIPALE DE REGION, UNICEM LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à PRADES LE LEZ

- Monsieur BOURRUT LACOUTURE Patrick

CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.

demeurant à MAGALAS

- Madame BOUTEIX Sonia née BOGACKI

CONSEILLERE CLIENTELE A DISTANCE, MACSF ASSURANCES, PUTEAUX. domeurant à TEYRAN

- Madame BOYER Anne née CANDEL

SECRETAIRE, POLYEXPERT, BOUJAN SUR LIBRON. demeurant à BEZIERS

- Madame BRIVET Danielle née GUICHARD

EMPLOYEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à LATTES

- Madame BRIVET Danielle néc GUICHARD

EMPLOYEE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à LATTES

- Monsieur CAILLARD Daniel

CHEF DES SERVICES TECHNIQUES, RENAULT RETAIL GROUPE NIMES, NIMES. demeurant à LUNEL VIEL

- Monsieur CANIVENC Bernard (En retraite)

COORDINATEUR PROJETEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à MARSILLARGUES

- Monsieur CARDONA William

EMPLOYE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur CASTIGLIONE Gaspare

CONDUCTEUR SUPER LOURD, EUROVIA MEDITERRANEE, JUVIGNAC. demeurant à MONTARNAUD

- Monsieur CATHALA Patrick

RESPONSABLE ADJOINT ACTION SOCIALE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à LAVERUNE

- Madame CAUMEIL Chantal née SERRE

HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN BEZJERS, BEZIERS. demeurant à BASSAN

- Madame CAYLA Dominique

TECHNICIEN ADMINISTRATIF, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE. demeurant à SETE

- Monsieur CHAPYS Gilles

CHEF UNITE EXPLOITATION, DALKIA FRANCE, MONTPELLIER. demeurant à COURNONSEC

- Madame CHAVANCE Jocelyne née ARQUEROS

APPROVISIONNEUR, LATELEC, LE CRES. demeurant à LE CRES

- Madame CHERPION ANGE Marie

CADRE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER. demeurant à LE CRES

- Monsieur DEL REY Jean-Marc

CHARGE DE CLIENTELF, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à BOUJAN SUR LIBRON

- Madame DEL RIO Julia

EMPLOYEE D'ATELIER BOULANGERIE, AUCHAN, SETE. demeurant à SETE

- Monsieur DELMAS Jacques

CHEF DE CHANTIER, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE. demeurant à POUSSAN

- Monsieur DESCHANEL Francis

INGENIEUR DEVELOPPEMENT, PHYTEUROP, LEVALLOIS PERRET. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur DOMENECH Alain

SPECIALISTE SUPPLY CHAIN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à LUNEL

- Madame DURAND Régine née CAUSSE

AGENT DE MAITRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- Monsieur DURRENBERGER Gérard

INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU-LE-LEZ, demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame ECHE Jeanine

CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPEILIER.

demeurant à CAPESTANG

- Monsieur ECHE Michel

AGENT TECHNIQUE, CARMI SUD-EST, ALES CEDEX. demeurant à LES AIRES

- Madame ESPINOSA Joëlle née PUIGTMAL

EMPLOYEE CPAM, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur ESTEVE Jocelyn

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MIREVAL

- Madame FABRE Evelyne néc AZEMAR

TECHNICIENNE SECURITE SOCIALE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à PIGNAN

- Monsieur FAGES Michel

EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à LE CRES

- Madame FERRARA Brigitte née FICHTER

TECHNICIENNE PAIE, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ. demourant à JACOU

- Monsieur FOUCTEAU Benoit

INGENIEUR CADRE, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, YVELINES. demeurant à TRESSAN

- Madame FOURNIE Françoise néc GELLY

PUPITREUR, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE DU TRAVAIL, BEZIERS.

demeurant à ESPONDEILHAN

- Monsieur FRIANT Jean-Pierre

RESPONSABLE ENTRETIEN, BAUSCH & LOMB FRANCE, MONTPELLIER. demeurant à LUNEL

- Madame GARCIA Dominique née BROUST

SECRETAIRE, B.R.G.M., PARIS. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur GUERET Michel

SUPERVISEUR TRAFIC, BRAKE FRANCE SERVICE, LIMONEST. demeurant à BEZIERS

- Monsicur GUICHARD Hervé

REFERENT METIER, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Madame GUILLEMASSY-CAZABONNE Florence

CHARGEE CLIENTELE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX. demeurant à LE CRES

- Madame HABARROT Christine née CASTAINGS

ASSISTANTE TECHNIQUE, GAN PREVOYANCE, PARIS. demeurant à VIC-LA-GARDIOLE

- Monsieur HAEDENS Jean-Paul

CHARGE DE PROJET, SYSTEME U SUD, VENDARGUES. demeurant à JACOU

- Madame HOSTALIER Annie

INFORMATICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à LAURET

- Monsieur HOUYAU Jean-Claude

CONSEILLER DE MODE, S.A. VETIR, SAINT PIERRE MONTLIMART. demeurant à PIGNAN

- Madame JAULIE Josiane née CORBON

TECHNICIENNE D'ASSURANCES, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE. demeurant à LAVERUNE

- Madame JOST Chantal née BONNAFOUX

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à MIREVAL

- Monsieur JULIEN Claude

RESPONSABLE COMPTABLE, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, MONTP'ELLIER. demeurant à JUVIGNAC

- Monsieur LAJARRIGE Alain

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, BEC CONSTRUCTION LANGUEDOC-ROUSSILLON, SAINT GEORGES D'ORQUES. demeurant à LUNEI.

- Monsieur LAURIOL Guy (En retraite)

VRP, ADIDAS, LANDERSHEIM. demeurant à VENDARGUES

- Monsieur LE CUSTUMER Jean-Yves

CONTROLEUR, NATIXIS, PARIS.

demeurant à AGDE

- Madame LEROUX Annie née GALIBERT

CADRE TECHNIQUE COMPTABLE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demourant à SAINT JEAN DE FOS

- Madame LOPEZ Brigitte

ASSISTANTE TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame LOUDON Denise née BANULS

TECHNICIEN PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à SERVIAN

- Monsieur LOUIS Michel

AGENT CAISSE EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à OLONZAC

- Monsieur MAJ Philippe

CONDUCTEUR RECEVEUR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ. demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- Monsieur MALZAC Bernard

EMPLOYE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à PUIMISSON

- Madame MARAVAL Myriam

RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

demeurant à VENDARGUES

- Madame MARFIL Brigitte

ASSISTANTE DE GESTION, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame MARGUERIT Monique née AGOGUE

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE, ATELIER MARGUERIT, MONTPELLIER. demourant à MONTPELLIER

- Monsieur MARI Jean-Bernard

COMMERCIAL, LAFARGE GRANULATS FRANCE, CLAMART. demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame MARTIN Monique née LHEBRARD

CONSEILLERE ADJOINTE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX. domeurant à MONTPELLIER

- Madame MARTINIER Nadine née VALERO

HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS. demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- Monsieur MARTINS Louis

MINEUR, SA CARRIERE DES ROCHES BLEUES, SAINT THIBERY. demeurant à FLORENSAC

- Madame MASMEJEAN Nelly née GUIBAL

CONSEILLERE DE VENTE, C & A FRANCE, MONTPELLIER. demourant à MONTPELLIER

- Madame MERENS Jacqueline née BERTOUX

RESPONSABLE UNITE DE SOINS, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER. demeurant à LA GRANDE MOTTE

- Mousieur MIGNARD Jean-Marc

EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE , PARIS CEDEX 18. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur MIGUEL Christian

CHEF DE SECTEUR VPR, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.

demourant à ANIANE

- Madame MIQUEL Nadine

RESPONSABLE DE VENTES, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX. demeurant à BESSAN

- Monsieur MONTOUILLOUT Jean-Marc

CHEF D'EQUIPE, KRAFT FOODS LAVERUNE PRODUCTION SNC, LAVERUNE. demourant à COURNONSEC

- Madame MORALES Colette née BOUCHET

TECHNICIENNE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame MORIN Frédérique néc SALOMEZ

CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à SERIGNAN

- Monsieur MOULY Patrick

CHEF D'EQUIPE, SM SECURITE PRIVE, MONTPELLIER. demeurant à SAINT PARGOIRE

- Madame MOURET Angèle née BARBERO

CADRE SECURITE SOCIALE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER

- Madame NIEL Josette

CHARGEE DE MISSION, AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PALOC Michel

EMPLOYE DE BUREAU, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE

- Monsieur PASS Sylvain

CADRE COMMERCIAL, IMCD FRANCE SAS, LA PLAINE SAINT DENIS. demeurant à MAUGUIO

- Monsieur PENALVA Luc

REFERENT EXPERT LEGISLATION ET SYSTEMES, CARSAT LANGUEDOCROUSSILLON, MONTPELLIER .

demeurant à MONTPELLIER

- Madame PIERRE Ghislaine née MICALEF

EMPLOYEE BUREAU, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur PINARD Bruno

TECHNICIEN EXPERT, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER. demourant à MONTPELLIER

- Madame PIQUEMAL Aline née LOPEZ

HOTESSE DE CAISSE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

demeurant à BASSAN

- Monsieur PLA Gérard

ENCADRANT EXPERIMENTE INFORMATIQUE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame POURQUIE Monique

EMPLOYEE DE SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Madame PUCHE Marie-France née RIBOT

KINESITHERAPEUTE, CLINIQUE FONTFROIDE, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Mousieur RABEJAC Henri

TECHNICIEN LOGISTIQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- Madame RAMEL Marie-Christine née RICAUT

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE, A.I.S.T., BEZIERS. demeurant à BEZIERS

- Monsieur RAUX Robert

AGENT D'INFRASTRUCTURE, SMN GROUPE NICOLLIN , LA GRANDE MOTTE. demeurant à LUNEL VIEL.

- Monsieur RAYNAUD Frédéric

AGENT METHODE, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX. demeurant à VILLETELLE

- Monsieur REUZEAU Jean-Claude

CADRE ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER . demeurant à MONTPELLIER

- Madame RIOS Lola

AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à VENDARGUES

- Madame RIVAS Amélie

PREPARATRICE EN PHARMACIE, PHARMACIE PEYRAC CHRISTOPHE, BEDARIEUX.

demeurant à BEDARIEUX

- Monsieur RIVET Lucien

EMPLOYE D'ENTRETIEN, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX. demourant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- Monsieur RODIER Yves

EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS. demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE

- Monsieur ROMAND Pascal

CONTROLEUR COMPTABLE ORGANISATION, GENERALI VIE, PARIS. demeurant à SAINT GELY DU FESC

- Monsicur ROQUES Jean-Claude

AGENT DE RECEPTION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER. demeurant à COURNONSEC

- Monsieur SARDA Josian

OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE. demeurant à MARSILLARGUES

- Madame SOUM Nadine née EGEA

EMPLOYEE ADMINISTRATIF, PERIS MONTARIOL SA, BEZIERS. demeurant à BOUJAN SUR LIBRON

- Monsieur SUGIER André-Pierre

INSPECTEUR D'ASSURANCES, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.

demeurant à LA BOISSIERE

- Monsieur SURSIN Alain

CHAUFFEUR, PERIS MONTARIOL SA, BEZIERS. demeurant à l'HEZAN-LES-BEZIERS

- Madame TALHOUK Anne-Marie née TORRES

EMPLOYEE DE BANQUE, CAÏSSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

demeurant à MONTPELLIER

- Madame TIE Catherine née LYRON

CADRE, AIRBUS SAS, BLAGNAC. demeurant à FRONTIGNAN

- Madame TRICOT Marie-Thérèse née MARTIN

AS REFERENTE STERILISATION, CLINIQUE SAINT JEAN, MONTPELLIER. demeurant à MONTPELLIER

- Monsieur VALLAT Michel

CHAUFFEUR POIDS LOURDS, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS.

demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS

- Monsieur VIALA Alain

TECHNICIEN, SANOFI AVENTIS SANOFI CHIMIE, ARAMON. demeurant à LA GRANDE MOTTE

- Monsieur VIDAL Gérard

ETALAGISTE, ARMAND THIERRY SAS, LEVALLOIS-PERRET CEDEX. demourant à PUISSALICON

- Monsicur WOOCK Pierre

PILOTE DE CONDITIONNEMENT, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE. demeurant à LE BOUSQUET D'ORB5

Article 5:

Monsieur la Responsable de l'Unité Départementale de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 15 novembre 2016

Le Préfet

Pierre PO JËSSEL